

MEMOIRE

présenté
à la Faculté des Lettres de Lyon
par

12. av. Marcel Cachin
69 Villeurbanne

Marie-Noëlle BERT

sous la direction de M. A. LATREILLE

Les rapports entre Pie XI et la France

d'après le journal Le Temps

— Etude de presse —



1968-1969



Fotici

M^{re} CH. LETAILLE, BOUM/ROD FILS, Ed. Pontif. PARIS

PL. 98



S. S. SAINTETÉ LE PAPE PIE XI

Né à Désio (Diocèse de Milan)

LE 31 MARS 1857

élu Pape le 6 Février 1922

I. H. C.

INTRODUCTION

Cette étude ne prétend pas être une étude exhaustive des relations entre Pie XI et la France, mais une esquisse de ces relations vues à travers un grand journal de la III^e République, Le Temps. Cette étude a donc des limites; elle ne fait part que du point de vue de ce journal. Certaines lacunes peuvent apparaître, elles reflètent celles du Temps qui ignore certains aspects de l'action de Pie XI envers la France. Par contre, certains passages peuvent paraître être développés anormalement, certains faits rapportés trop longuement par rapport à leur importance réelle; l'abondance des articles du Temps et la place accordée à ces faits justifient ces longueurs; un détail, un fait minime donnent l'occasion au journal d'exposer ses idées. Il semble donc intéressant de savoir quelle est l'importance de ce journal, quelles thèses, au moins dans leurs grandes lignes, il défend et quelle est la valeur des jugements qu'il porte.

Le Temps fut fondé en 1861 par un alsacien, Auguste Nefftzer qui fut pendant longtemps le rédacteur en chef de La Presse. Très pauvre, malgré les capitaux de certains industriels d'Alsace et de la famille d'Orléans, de faible tirage, ce journal connut cependant un succès notable. Après la chute du Second Empire, Nefftzer céda le journal à son neveu, Adrien Hébrard, qui resta directeur jusqu'à sa mort le 1^{er} août 1914. Cette grande figure du Temps était un homme

libéral, tolérant. Sa tâche était d'harmoniser et d'arbitrer les ten-
-dances très diverses de son équipe rédactionnelle qui comptait à la
fois des révolutionnaires, des syndicalistes, des radicaux-socialistes,
des républicains modérés, des bonapartistes, des monarchistes, des
catholiques, des protestants, des israélites, des libre-penseurs et
même un bouddhiste. Il réussit cependant à tour de force de donner au
journal une certaine unité de ton. A la mort d'Adrien Hébrard, son fils
aîné puis son fils cadet lui succédèrent. Ensuite ^uLois Mill occupa le
poste de directeur avant de le laisser à MM Chastenet et Mireaux qui
l'occupèrent ensemble. *date 9*
qui?

Ce journal était considéré comme le journal officiel de la III^e République et jouissait d'une énorme autorité. Néanmoins, il lui arrivait souvent de critiquer les actes du gouvernement, mais toujours avec la plus grande honnêteté et la plus grande courtoisie. Il contrôlait toujours avec soin toutes ses informations, ne se livrant jamais à aucune attaque sur le plan privé, à aucune injure, à aucune diffamation si bien qu'il ne fût jamais poursuivi en justice.

Cette réputation de sérieux, Le Temps la conservait dans la présentation même du journal. Alors que la plupart des grands ^{par encre!} journaux, après la première guerre mondiale, cherchaient à améliorer *(Débat)* leur présentation, à attirer l'oeil par des gros titres, des photos, ce journal du soir restait le même et sous son titre à caractères gothiques, il continuait de publier à la queue leu leu ses articles de politique étrangère, de politique intérieure, ses "nouvelles de l'étran-
-ger", ses "nouvelles du jour", les compte-rendus de la ~~Ch~~ Chambre et du Sénat. La grosseur des titres ne variaient jamais selon l'importance de l'évènement, et c'est ce qui en rend la lecture si difficile pour un lecteur d'aujourd'hui, habitué aux gros titres.

"Volontairement il recherchait, jusque dans la teinte même du papier sur lequel il était imprimé, une apparence de grisaille, qui, il faut en convenir, ne manquait pas de séduction" (I)
D'ailleurs A. Hébrard donnait lui-même la consigne à ses collaborateurs: " Soyez em...bêtants, Messieurs".

Journal de faible tirage(70 à 80 000 exemplaires), organe de la grande bourgeoisie, Le Temps ne cherchait pas à recruter un grand nombre de lecteurs. " C'est à cette ambition que doit se limiter un collaborateur du Temps . Il ne parle pas pour l'homme de la rue ni pour les foules entassées aux courses de chevaux, à des tournois de tennis, ou à des matchs de football. IL s'adresse à l'élite intellectuelle de la France. Tout homme cultivé lit Le Temps . Tout homme politique, à condition qu'il ait quelque classe, est bien condamné à lire Le Temps, même si ses idées se trouvent bousculées. "(2)

Malgré cela, ou à cause de cela, Le Temps était le journal le plus influent, notamment à l'étranger où il était étudié avec soin et aussi parmi les rédacteurs des autres journaux qui savaient que toutes les nouvelles publiées dans ses colonnes étaient soigneusement contrôlées. " Entrez à cinq heures dans n'importe quel cabinet de rédacteur en chef ou du 1^{er} chef d'information venu, vous trouverez ces personnages à lire Le Temps et tenant en mains les ciseaux avec lesquels il couperont les articles ". (3)

(I)- MANEVY: la presse de la III^e République

(2)- JULIA : chroniques politique et économique. Préface de J. Barthélémy

(3)- MANEVY : op. cit.

Son principe d'action a été clairement résumé par un des directeurs, M. Mireaux: " Notre souci, notre raison d'être, c'est de dire le droit, en conservant la grande tradition libérale." Parmi les principaux journalistes qui se firent remarquer dans ses colonnes, on remarque Eugène Lautier, G. Lenôtre, François de Préssensé, et André Tardieu, avant qu'il ne^{se} lançât dans la vie politique. *Bardoux*

Replié à Lyon, ~~Le Temps~~ cessa de paraître en novembre 1942. Mais la plupart des anciens rédacteurs se retrouvent aujourd'hui au Monde autour de M. Beuve-Méry et de M. Chastenet. *Non!*

a définir!

IL importe de savoir maintenant comment ce journal officiel du gouvernement, a vu et jugé les rapports entre Pie XI et la France. Il faut tout de suite noter qu'il a refusé, systématiquement ou presque, de parler des aspects purement religieux. Il se contentait de juger ~~de~~ les actes du Saint-Siège uniquement sous l'angle politique. Les rapports entre la France et le Vatican ont été envisagés comme des rapports diplomatiques d'une puissance à une autre *Voilà!* sans s'attarder sur le fait que l'une des puissances est une puissance morale, religieuse. C'est ainsi qu'il faut remarquer que Le Temps a ignoré totalement l'évolution du catholicisme français, la naissance de l'Action Catholique. Il s'est contenté simplement d'une étude sur la CFTC, dans le cadre d'une enquête sur les syndicats rivaux de la CGT, de compte-rendus des Semaines Sociales. Ces compte-rendus n'ont commencé, d'ailleurs, qu'en 1931 alors que le développement des Semaines Sociales était bien antérieur. Quant à l'Action Catholique, Le Temps n'a rapporté que de rares communiqués du Cardinal Verdier, du Cardinal Liénart, notamment en 1931 lorsque l'archevêque de Paris fut chargé d'organiser l'Action Catholique. Il a consacré

B

aussi un bref compte-rendu au congrès de la JOC en 1937. Le Temps n'a fait aucune allusion à la situation religieuse en France, à la prise de conscience de la déchristianisation de la société française, de la classe ouvrière, alors que Les Etudes, dès 1926, ont publiés une enquête intitulée ; " L'Eglise dans la banlieue." Le Temps n'a fait aucune place à la presse catholique française, une des oeuvres de Pie XI. Le Temps n'envisagea que les aspects politiques, juridiques même et lors des règlements des problèmes, Le Temps n'entendit pas se départir d'une stricte neutralité. L'ambassade au Vatican fut conçue plus sous l'aspect d'un observatoire de premier ordre ou d'une mesure rendue nécessaire par le nombre des catholiques que comme une marque de respect envers la personne du pape ou comme la reconnaissance du Saint-Père en tant que chef de l'Eglise catholique. De même l'accord sur les Associations Diocésaines fut moins envisagé sous l'angle de l'Eglise de France que sous celui d'un bien général, du règlement d'une question gênante qui rétablit la paix religieuse.

Revue de presse ?
9 infra
à préciser

La condamnation de l' Action Française qui a secoué brutalement le catholicisme français a trouvé peu d'échos dans Le Temps. Il ne parla de la condamnation que dans sa revue de presse où il publia des articles de La Croix, de L'Action Française ou des bulletins religieux des différents diocèses. Le Temps accorda ensuite une place plus grande à la réaction des catholiques, de l'épiscopat, dans ses " Nouvelles du Jour ", mais jamais n'a paru un article de fond, un éditorial. Il se contenta de publier, intégralement ou non, les déclarations du Vatican, des évêques, des catholiques, des membres de L'Action Française. Jamais il n'est intervenu pour donner son opinion et éventuellement dégager les conséquences de cette condamnation, même en ce qui concernait la vie politique française.

D'autre part il faut noter le contraste qui existe entre deux périodes : de 1922 à 1930 ^{à 30!} de nombreux problèmes, nés de la Séparation, restaient à régler. Pie XI et le gouvernement français y étaient décidés. Ils donnèrent lieu à de nombreux commentaires de la part du Temps, surtout dans la période 1928-1932 quand P. Gentizon devint l'envoyé spécial du Temps à Rome. Ce journaliste suisse envoya de très nombreux articles, des " Lettres de Rome ", ^{et protestant} analysant soigneusement l'attitude et les actes du Vatican. Mais à partir de 1932 et surtout 1934 Gentizon se consacra presque exclusivement à la politique italienne. Ainsi, au moment où le catholicisme français choisit de nouvelles orientations, Le Temps devint presque silencieux. Ce contraste montre bien sous quel angle Le Temps aborda les relations entre le Saint-Siège et la France. Dans la première période, de nombreux problèmes juridiques et politiques se posaient et Le Temps leur accorda une grande attention. Après 1932 le gouvernement français avait d'autres préoccupations, d'autre part la bonne entente qui existait entre le Vatican et la France, ^{bizane} plus discrète que les heurts précédents, cessa alors d'intéresser Le Temps. Il se contenta de publier les communiqués du pape, des évêques, lançant leurs appels à la paix. Une seule exception à ce silence, se produisit lors des légations du Cardinal Pacelli en France. Le Temps ^{m. fuisant} consacra alors des colonnes entières à ces voyages, se félicita de voir le pape montrer une attention particulière à la France, en lui envoyant son Secrétaire d'Etat, au moment où les crises secouaient le monde et laissait prévoir le pire; il s'attacha à montrer l'excellente entente qui existait entre le Saint-Siège et le gouvernement français.

CHAPITRE I : L'ELECTION DE PIE XI.

I- LE CONCLAVE

1°/ Les tendances avant le conclave

Benoît XV meurt le 22 janvier 1922, qui va lui succéder?

L'importance des problèmes à régler, l'installation de la paix, la place à donner à la Papauté donnaient une importance particulière à cette élection. Comment le Temps a-t-il réagi face à cette élection? Il en comprit l'importance et y consacra plusieurs colonnes par jour. Comme l'ensemble de la presse, il faisait des pronostics sur le nom du futur élu ou au moins sur la tendance qui pouvait l'emporter:

- les politicanti souhaitaient un pape "politique" susceptible de continuer l'oeuvre de Benoît XV,
- les zelanti au contraire désiraient un pape particulièrement religieux, dans l'esprit du pape Pie X.

Le Temps rapportait aussi la tradition selon laquelle à un pape politique succédait un pape religieux ce qui laissait supposer qu'après Benoît XV on devait avoir un pontife religieux.

Toujours selon Le Temps deux cardinaux étaient des "papabili" de premier plan:

- le cardinal Merry del Val
- le cardinal Gasparri.

Vagna

Quatre autres cardinaux pouvaient avoir aussi la faveur du vote:
les cardinaux Ratti, Laurenti, La Fontaine, Lualdi.

2°/ Le conclave et l'élection de Pie XI

Le conclave débuta le 2 février. Les cardinaux, totalement coupés du monde extérieur, votaient deux fois par jour, le matin et le soir.

Le reste du temps était consacré à des prières et à des conversations, très importantes, pour se mettre éventuellement d'accord sur le choix d'un candidat. Deux fois par jour les bulletins de vote étaient brûlés.

S/ Lorsque le vote n'était pas acquit, on brûlait ces bulletins avec de la paille humide et il en sortait une fumée noire abondante. Au contraire, si le pape était élu on brûlait uniquement les bulletins et c'était une fumée légère et blanche qui s'élevait vers le ciel.

Les six premiers votes ne donnèrent lieu à aucun résultat. Mais le lundi 6 février à 11 heures 33 minutes, au septième vote du conclave, la fumée blanche indiqua que le pape était élu. C'était le cardinal Ratti. Selon l'agence Havas il prenait le nom de Pie XI.

II- PIE XI

1°/ L'homme

Aussitôt Le Temps consacra un article à la biographie du nouveau pape. Il était né à Desio, près de Milan, le 31 mars 1857. Après des études au grand séminaire de Milan, son archevêque l'envoya à Rome pour les compléter. Il y obtint un doctorat en droit canonique à l'Université Grégorienne, un doctorat en théologie à la Sapience et un troisième à la nouvelle académie Saint Thomas. Revenu à Milan, il enseigna pendant cinq ans l'éloquence sacrée et la théologie au grand séminaire. En 1888 il entra comme docteur à la bibliothèque Ambrosienne avant d'en devenir

le Préfet en 1907. De 1912 à 1918 il fut appelé à la Bibliothèque Vaticane dont il devint le Préfet en 1914.

En 1918 il fut nommé visiteur apostolique en Pologne et en Russie puis en 1919 Nonce à Varsovie. Là-bas il dût faire preuve de sens politique, de tact, d'impartialité, face à une situation complexe. Ce fut à Varsovie qu'il fût sacré évêque par le Président de la République.

Le 13 juin 1921, Mgr Ratti était promu à la fois archevêque de Milan et cardinal. Mais avant de prendre possession de son diocèse le Cardinal Ratti tint à faire un pèlerinage à Lourdes. A peine installé, le Cardinal Ratti dût quitter Milan, appelé à assumer la plus haute charge de l'Eglise.

Ce n'était pas uniquement un intellectuel, un rat de bibliothèque mais aussi un sportif, un alpiniste accompli, auteur d'exploits montagnards et de premières. " En ce petit Monsignore à lunettes s'observait l'union, assez rare, d'un intellectuel pur et d'un homme pour qui le monde extérieur existait, avec ses réalités, ses exigences, ses problèmes." (1) C'était une personnalité complète qui arrivait sur le trône pontifical.

" L'homme était de taille moyenne, trapu, les épaules carrés et massives, l'allure d'un montagnard plus que d'un érudit. Le visage rose et frais, presque sans rides, respirait la santé et la robustesse. Derrière les verres de lunettes professorales, les yeux clairs brillaient et le regard pénétrant était celui d'un homme qui ne se laisse pas prendre aux apparences. Habitué par sa longue expérience à scruter les documents et à opposer les interprétations, il ajoutait à sa prudence naturelle la circonspection de l'écrivain,

(1)- DANIEL-ROPS : Un combat pour Dieu- t.6, vol.2 de L'histoire de l'Eglise du Christ.

mais, une fois la question mûrie, la décision prise, rien ne le faisait changer d'avis et il allait au but avec une résolution inentamable, les poings serrés, les prunelles étincelantes. En même temps, intransigeant sur l'essentiel jusqu'à se montrer autoritaire et violent, - ses coups de poings sur la table devaient rester célèbres - et conciliant, et, se souvenant d'avoir été diplomate, il était parfaitement capable de mener une affaire avec patience et souplesse, tout autant qu'il l'était de briser et de lancer l'anathème. Ce qui explique les deux aspects nettement contrastés qu'on verra à sa politique, l'une de négociations, l'autre de ~~condamnations~~ condamnations.

Ces qualités, où se retrouvaient, en somme, dans une curieuse synthèse, beaucoup de celles de ses trois prédécesseurs, étaient au service d'une idée très haute et très juste du rôle qui devai~~ent~~ être le sien. Pour lui, comme pour Pie X et Léon XIII, seuls comptaient la gloire de Dieu et l'établissement de son règne...

Mais l'homme qu'était Pie XI, tel qu'on l'a vu, n'était pas disposé à se tenir dans les sphères des idées pures. Il y avait en lui un réaliste, un homme qui tenait au contact des hommes et des choses... Autrement dit, il pensait que, pour promouvoir son règne, Dieu avait besoin des hommes." Ainsi Daniel-Rops décrit-il Pie XI.(2)

(2)- DANIEL-ROPS : op. cité.

2°/ Ses premiers actes

Le premier geste de Pie XI fut de donner sa bénédiction de la loge extérieure de la basilique Saint-Pierre, pour la première fois depuis que les papes se considéraient prisonniers du Vatican, c'est à dire depuis soixante-dix ans. Les raisons de ce geste furent annoncées par un communiqué du Maréchal du Conclave, reproduit par Le Temps:

" Sa Sainteté le pape Pie XI avec toutes les réserves en faveur des droits inviolables de l'Eglise et du Saint-Siège, qu'il a fait serment d'affirmer et de défendre, a donné sa première bénédiction du balcon extérieure de la Place Saint-Pierre avec l'intention particulière que cette bénédiction soit destinée non seulement aux personnes présentes Place Saint-Pierre, non seulement à Rome et à l'Italie, mais à toutes les nations et à tous les peuples et qu'elle porte au monde entier le souhait et l'annonce de cette pacification universelle que tous nous désirons si ardemment." (3)

Le pape fit ensuite connaître sa décision de garder le Cardinal Gasparri comme Secrétaire d'Etat et les principaux collaborateurs de Benoît XV.

3°/ Les commentaires du Temps

Les commentaires du Temps et de son envoyé spécial Joseph Galtier notaient la satisfaction générale des milieux français à Rome sur le choix du nouveau pontife. L'Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège se réjouit de ce choix : "Nous n'aurions pu souhaiter un meilleur élu."

(3)- Le Temps - 8 février 1922

Joseph Galtier rapportait aussi une entrevue avec le Père Gen-
-nocchi, visiteur apostolique en Ukraine de Benoît XV, à propos de
l'accusation portée contre le nouveau pape d'avoir favorisé les Alle-
-mands et mécontenté les Polonais, donc d'avoir contrecarré la poli-
-tique française, au cours de sa nonciature en Pologne. Le Père Gen-
-nocchi faisait savoir que Benoît XV, au contraire, avait trouvé le
Nonce Ratti trop polonais. (4)

De même, Le Temps se fit l'interprète d'une déclara-
-tion d'un prélat français à un représentant de l'agence Havas :
" un homme de sciences et en même temps profondément religieux, une
intelligence claire, un esprit avisé, un caractère courageux, tel est
le nouveau pape. Sa valeur morale et intelligente et sa foi profonde
devaient logiquement s'imposer à l'attention des membres du Sacré-Col-
-lège. Son geste de bénédiction du haut du balcon extérieur montre
qu'il sait vouloir car ce geste a été préalablement soumis à la cri-
-tique des cardinaux, il a dû rencontrer une certaine opposition de la
part de quelques uns d'entre eux. La France et l'Italie ne peuvent que
se féliciter de l'élection du nouveau pape, car en se plaçant à un point
de vue supérieur, en regardant les choses d'un peu haut, les vues et
les intérêts des deux pays devaient concorder. Pour nous, nous devons
seulement souhaiter qu'il soit simplement un bon pape et soyez sûr que
tout le reste viendra par surcroît." (5)

Le Temps consacra également un éditorial sur la
signification du nom et du geste de Pie XI : la bénédiction du balcon
extérieur ne signifiait nullement que le pape abandonnait les revendi-

(4) - Le Temps - 8 février 1922

(5) - Le Temps - id.

-cations de ses prédécesseurs, il proclamait simplement sa volonté de favoriser la pacification et l'union du monde; le nom indiquait que le pape était d'abord religieux, le geste qu'il était aussi un pape politique.

Si Le Temps laissait voir sa satisfaction sur la personnalité du nouveau pape, malgré tout restait sous-jacente la crainte de voir le pape favoriser l'Allemagne au détriment de la France et de le voir prendre une attitude trop intransigeante à l'égard du gouvernement français. Le Temps se contentait de publier des articles favorables à Pie XI mais ne faisait jamais savoir son opinion, il attendait les actes importants et les interventions du nouveau pontife pour donner son opinion personnelle. Un article publié le 7 février, le jour de l'annonce de l'élection, laissait transparaître cette réserve. Cet article rappelait qu'après Léon XIII la France, fille aînée de l'Eglise, n'avait pas été au premier plan des préoccupations des papes. Ses devoirs lui furent rappelés peut-être un peu durement, notamment lors du voyage du Président Loubet à Rome. Selon Le Temps, la rupture venait de l'intransigeance du Pontife, " cependant, peu à peu la force souveraine des choses et l'autorité suprême du droit ramenèrent Pie X, aux derniers jours de son pontificat angoissé, en août 1914, à une plus juste appréciation envers notre pays "(6) L'article rapportait qu'ensuite le désir de paix immédiate de Benoît XV l'avait poussé à une paix faussée qui assurait le triomphe du coup de force et de surprise tenté par l'Allemagne et l'Autriche et se faisait ainsi le défenseur de la cause de l'Allemagne.

(6) - Le Temps - 7 février 1922

Comme pour Pie X les évènements ramenèrent Benoît XV vers la France et aboutirent au rétablissement des relations diplomatiques.

Le Temps n'avait jamais caché son hostilité aux interventions de Benoît XV pendant la guerre, même si le 10 août 1917 il avait prétendu que la faveur ou la défaveur de la diplomatie pontificale était chose indifférente à la diplomatie française, reprenant à son compte la parole d'Hugues de Lionne : "La politique de la Papauté est hors d'état de donner à la France une heure d'inquiétude ou de déplaisir." En fait Le Temps, et avec lui un certain nombre de Français, avait éprouvé un grand déplaisir devant les interventions de Benoît XV et il était prêt à en éprouver encore si le nouveau Pontife se rapprochait de l'Allemagne, au détriment de la France. Car en 1922 les articles du Temps, comme ceux de la majorité des journaux français, étaient impitoyables pour l'Allemagne.

Le Temps attendait donc des actes et des déclarations pour juger le nouveau Pontife. La première de ces déclarations devait être la première encyclique. Mais Pie XI attendit le mois de décembre pour la faire connaître.

III- L'ENCYCLIQUE " UBI ARCANO DEI "

Cette encyclique, plusieurs fois annoncée et à chaque fois reportée à une date ultérieure, fut connue le jour de Noël. La première encyclique d'un pape est toujours très attendue car " elle donne le ton " au pontificat et expose les idées du nouveau pape. Le Temps ne donna pas le texte intégral mais seulement des extraits et des commentaires. Par contre La Croix le publia.

1°/ Le texte de l'encyclique

"... Dès que le dessein et la volonté de Dieu Nous élevèrent, sans recommandation d'aucun mérite, à cette chaire de vérité et de charité, Nous eûmes le désir de vous exprimer au plus tôt par une lettre Notre vive affection, à vous, Vénérables Frères et à Nos fils aimés, à tous ceux qui sont confiés de plus près à vos soins. Nous avons, semble-t-il, manifesté ce vouloir au moment même de Notre élection, lorsque du haut de la Basilique vaticane, devant une foule immense, Notre bénédiction s'étendit sur la ville et sur le monde; et partout, le Sacré-Collège des cardinaux en tête, vous avez reçu cette bénédiction avec une allégresse telle, que, dans la surprise d'une charge aussi inattendue à assumer, elle Nous apporta une consolation opportune et intense, résultant de Notre confiance dans le secours divin....

Raisons du retard de l'encyclique

Nous désirions y réfléchir mûrement et des causes diverses s'y opposèrent successivement. Il fallut d'abord répondre aux félicitations des catholiques qui Nous adressaient chaque jour d'innombrables lettres et saluaient le nouveau successeur de saint Pierre avec tous les témoignages de la piété filiale la plus ardente. Ensuite, Nous commençâmes à expérimenter " les soucis de chaque jour, la sollicitude de toutes les Eglises(II Cor. XI, 28) dont parle l'Apôtre. A ces préoccupations ordinaires de Notre charge d'autre s'ajoutèrent pour y mettre le comble : celles de poursuivre les négociations si importantes que Nous trouvâmes engagées au sujet de la Terre Sainte et de la situation en ces lieux chrétiens et d'Eglises illustres entre toutes; celle de défendre la cause de la justice et de la charité, ce qui est Notre rôle, dans les assemblées des nations victorieuses qui décident du sort des peuples et de les exhorter surtout, comme elles le méritent, à tenir compte des choses spirituelles qui, par rapport aux autres réalités, ont une valeur égale et même supérieure; celle de secourir par tous Nos efforts des populations nombreuses et lointaines que torturent la faim et toutes sortes de misères, ce que Nous fîmes en envoyant tout ce que Nos pauvres ressources Nous permettaient de subsides et en implorant la charité de l'univers entier; celle de Nous dévouer à arrêter, dans notre peuple d'origine et dans le pays où Dieu plaça

le Siège de Pierre, les luttes violentes et multiples qui semblaient menacer des pires dangers Notre chère nation.

Les grandes consolations de l'année

Il ne manqua pas, en ce même temps, de causes de joie profonde. Durant le XXVI^e Congrès eucharistique international et les solennités du tricentenaire de la fondation de la Sacré Congrégation de la Propagande, notre âme fut inondée de consolations célestes si nombreuses que Nous n'espérions pas en pouvoir goûter autant, au début de Notre pontificat. En ces occasions, il Nous fut donné de Nous entretenir en particulier avec à peu près tous Nos chers fils les cardinaux et avec un si grand nombre de Nos vénérables frères les évêques, qu'il eût été difficile d'en voir plus en plusieurs années. Il Nous fut aussi permis que Nous désirions tant - d'admettre en Notre présence et de saluer en une allocution paternelle de grandes multitudes de fidèles, comme autant de délégations de cette famille presque infinie que le Seigneur Nous a confié et qui, selon l'Apocalypse, est constituée de " toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ". Un spectacle divin s'offrit à nos yeux, lorsque Notre Rédempteur, caché dans l'Eucharistie, avança en triomphateur, entouré de masses profondes de fidèles accourues de toutes parts et traversa la ville de Rome dont il semblait être le citoyen et qu'il parut reprendre possession des honneurs qui lui sont dus, comme au Roi des individus et des peuples; lorsque les prêtres et les pieux laïques manifestèrent en public leur ardeur pour la prière et l'apostolat, comme si le Paraclet était descendu sur eux une seconde fois; lorsque la foi vivace du peuple romain fût comme autrefois, célébrée dans le monde entier, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Cependant, la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre très bienveillante Mère à tous, qui Nous avait souri dans ses sanctuaires de Czenstochowa et d'Astrabama, dans sa grotte miraculeuse de Lourdes, et surtout à Milan au sommet élané de son temple, et non loin de là, dans son sanctuaire de Rhô, la Vierge Marie paraît avoir agréé le devoir de piété que Nous lui avons rendu; lorsqu'une fois achevées les réparations nécessitées par l'incendie, Nous fîmes replacer dans la basilique de Lorette son image vénérable, artistement refaite près de Nous, consacrée et couronnée de Nos propres mains. On crût assister au triomphe splendide de l'auguste Vierge elle-même; car du Vatican

jusqu'à Lorette, partout où passait la sainte image, la population religieuse forma une immense haie d'honneur, et tous les rangs de la société vinrent des alentours au-devant du cortège une piété intense envers Marie et le Vicaire de Jésus-Christ...

La situation internationale d'après-guerre

Nul ne l'ignore : ni les individus, ni la société, ni les peuples n'ont encore, après le malheur de la guerre, conquis une paix véritable; cette tranquillité active et productrice, que tous désirent, on la recherche encore. Mais il faut considérer soigneusement et l'étendue et la gravité de ce mal et en scruter les causes et les principes si on veut, comme Nous le voulons, y apporter un remède opportun; cette tâche, Nous nous la proposons, en vertu de Notre charge apostolique, de l'entreprendre dans cette Lettre et Nous ne cesserons de la poursuivre. En effet, la situation subsiste encore, qui préoccupait l'esprit de Notre très respecté prédécesseur, Benoît XV, durant tout son Pontificat; par conséquent, les initiatives et les idées qu'il eut en ces questions, Nous les reprenons Nous-même. Il est à souhaiter que tous les gens de bien s'unissent dans la même pensée et le même vouloir que Nous et qu'ils mettent avec Nous tous leurs soins et toute leur ardeur, afin d'obtenir de Dieu pour les hommes une paix vraie et durable... En effet, comme vous le savez, l'Occident a déposé les armes, mais dans le Proche-Orient, de nouvelles guerres menacent; là, sur d'immenses régions, comme Nous le disions, tout est horreur et misère; chaque jour, une immense multitude de malheureux, surtout de vieillards, de femmes et d'enfants, succombe à la faim, à la peste, aux dévastations; partout où l'on s'est battu dernièrement, les vieilles luttes n'ont pas encore cessé et elles surgissent soit avec dissimulation dans les questions politiques, soit en cachette dans les fluctuations du change, soit ouvertement dans les écrits quotidiens ou périodiques; elles ont même envahi des domaines qui, de leur nature, ne prêtent pas à ces discussions acerbes, comme les questions d'art et de littérature.

Par suite les inimitiés et les offenses réciproques entre Etats ne laissent respirer les peuples; ce ne sont pas seulement les vaincus avec les peuples vainqueurs, mais encore les vainqueurs entre eux qui adoptent une attitude hostile, puisque les uns se plaignent d'être opprimés et épuisés par les grands et les autres d'être le point de mire des haines et des embûches des petits. De plus, tous les pays

absolument, ressentent les suites de la guerre passée, les nations vaincues les ressentent très lourdes et même celles qui n'entrèrent pas en guerre ne les portent pas légèrement. Comme le remède tarde à venir, les maux deviennent de plus en plus intolérables, surtout après que les conseils et les efforts déjà répétés des politiques ont aboutis à un résultat nul et même pire qu'on ne pensait. Aussi, devant la crainte grandissante que des guerres plus malheureuses encore ne se produisent, toutes les nations se voient-elles comme contraintes à vivre sur le pied de guerre: le trésor public s'épuise; la force de la race se consume; les études, la pratique de la religion, la morale, tout est dans le trouble.

Aux inimitiés extérieures entre peuples s'ajoutent, ce qui est pire, les querelles intestines qui mettent en péril la situation des nations et la société civile elle-même."

Ensuite le pape examinait les autres maux, la lutte des classes, le trouble de la famille, la crise religieuse. Après les avoir étudiés, il en cherchait les causes.

"-Les convoitises dérégées

Jusqu'ici Nous avons parlé des maux de notre temps. Maintenant, examinons-en avec soin les causes, bien que Nous en avons déjà touché nécessairement quelque chose. Il Nous semble entendre d'abord le divin Consolateur et Médecin des infirmités humaines qui affirme de nouveau: " Tous ces maux viennent du dedans. (Marc. VII, 23.)"

Par un pacte solennel, les belligérants ont conclu la paix ; mais ils l'ont consignée dans un acte public, ils ne l'ont pas gravée dans les âmes; il se trouve encore chez eux des esprits belliqueux et cette réaction malheureuse sur la vie civile s'accroît chaque jour. Trop longtemps le droit de la violence s'est affirmé partout avec joie et a peu à peu émoussé chez les hommes les sentiments de bonté et de miséricorde déposés en eux par la nature et perfectionnés par la loi de la charité chrétienne; la réconciliation dans la paix, réconciliation apparente et non réelle, n'a pas fait revivre ces anciens sentiments; bien loin de là, le désir de la vengeance et la fureur de l'envie n'en

sont que plus ardents. Ainsi chez le grand nombre, la longue habitude de la jalousie est devenue une seconde nature; et c'est le règne de cette aveugle loi que l'apôtre Paul gémissait de voir dominer dans ses membres, en opposition avec celle de l'esprit. C'est pourquoi il arrive trop fréquemment que les hommes se regardent entre eux, non pas comme des frères, ainsi que le Christ l'ordonne, mais comme des étrangers et des ennemis; que l'on ne tienne presque aucun cas de la dignité et de la personne humaine elle-même, et que seuls comptent la violence et le nombre; que l'on s'efforce de s'opprimer les uns les autres pour obtenir le plus possible de biens de cette vie. Il n'y a donc rien de plus général parmi les hommes que la négligence des biens éternels que le Christ Seigneur ne cesse de proposer à la conquête de tous par son Eglise et que l'appétit insatiable des biens passagers et caducs.

Or, les biens extérieurs, désirés sans mesure, engendrent toute sorte de maux, tout d'abord la dépravation des moeurs et les discordes. En effet, vils et abjects comme ils sont par eux-mêmes, ils ne peuvent rassasier l'âme humaine créée par Dieu et destinée par lui à jouir de la gloire de Dieu et il est nécessaire qu'elle vive toujours dans les soucis et les inquiétudes jusqu'au repos dans le sein de Dieu.

En outre, ces biens sont resserrés dans des limites très étroites, et plus il y a de participants, plus la part faite à chacun se réduit; les biens spirituels au contraire, même si un grand nombre les partage, enrichissent tout le monde sans diminuer eux-mêmes. Par suite, ne pouvant satisfaire également tout le monde et ne pouvant rassasier personne, les biens terrestres deviennent des causes de dissensions et de maladies et elles sont vraiment "vanité des vanités...et affliction d'esprit (Eccl., I, 2, 14) " ainsi que Salomon, le plus grand sage, les appela après expérience. C'est ce qui arrive à la société humaine, absolument comme aux individus. " D'où viennent les guerres et les luttes parmi vous? " demande saint Jacques; "n'est-ce pas de ceci, de vos convoitises? (Jac., IV, 1.) "

On ne saurait en effet imaginer de peste plus désastreuse que la " concupiscence de la chair ", c'est à dire les convoitises des voluptés, non seulement pour troubler les familles, mais les nations elles-mêmes; " la concupiscence des yeux, c'est à dire la convoitises des richesses donne naissance à ces luttes acerbes entre les classes, trop attachées

à leurs propres intérêts; " l'orgueil de la vie ", c'est à dire la passion de dominer sur tous les autres a conduit les partis politiques à un tel état de luttes qu'ils ne reculent ni devant le crime de lèse-majesté, ni devant les attentats, ni devant la trahison.

C'est à ces convoitises dérégées, se couvrant du voile de l'intérêt public et du patriotisme, qu'il faut attribuer les inimitiés et les compétitions entre peuples. En effet, l'amour de sa patrie et de sa nation, lorsque la loi chrétienne le dirige, excite puissamment à de multiples vertus et à de nobles actions; mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses, lorsqu'il dépasse les limites du droit et devient un amour immodéré de sa nation. Ceux qui y cèdent oublient alors non seulement que tous les peuples, en tant que parties de la grande famille humaine, sont liés entre eux par la fraternité et que les autres nations ont aussi le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité; mais ils oublient encore qu'il n'est utile ni expédient de séparer l'utile de l'honnête. "Car la justice élève les nations et le péché rend les peuples misérables." (Prov., XIV, 34); quant aux avantages acquis à une famille ou à une cité ou à un Etat, au détriment des autres, cela peut paraître aux hommes le résultat d'un acte illustre, magnifique, mais cela ne durera pas et conduira à la ruine, comme Augustin en avertit sagement : " C'est un bonheur de verre aussi fragile que splendide, pour lequel on redoute toujours qu'il ne se brise soudain. " (S. Aug., De Civitate Dei, lib. IV, c. 3)..."

Mais pour Pie XI, il y a une autre cause, plus profonde; " la société est punie de s'être écartée de Dieu ".

Après avoir cherché les causes de ces maux, le pape en cherchait les remèdes:

" Avant tout, ce sont les coeurs humains qu'il faut pacifier, car elle ne servirait pas à grand chose cette apparence extérieure de paix qui régit et règle les rapports des hommes entre eux, comme par une sorte de politesse : la paix qu'il faut, c'est celle qui pénétrera et tranquillisera les coeurs, qui les inclinera et les disposera à une bienveillance fraternelle réciproque. Pour cela il n'y a que la paix

du Christ " c'est à dire une paix de justice et de charité, car seule " la paix chrétienne produira l'ordre ", les institutions humaines étant impuissantes à le sauvegarder : " Il n'y a pas, en effet, d'institution humaine qui puisse imposer à toutes les nations un Code de lois communes, acceptables à notre époque, comme en eut, au moyen-âge, cette vraie société des nations que fût la communauté des peuples chrétiens. Sans doute, à cette époque même, le droit était souvent violé pratiquement, mais son autorité gardait la force de son fondement divin, règle sûre selon laquelle les nations étaient jugées."

Telses étaient les premiers jugements du nouveau pape concernant la situation internationale au lendemain de la guerre.

2°/ Les commentaires du Temps

Le Temps consacra son " Bulletin du jour ", sur deux colonnes, à l'encyclique et une analyse en deuxième page. Il s'attachait surtout à la ^econception du pape sur la paix et les traités. (8)

D'abord il faut noter que les passages cités par Le Temps ne correspondaient pas au texte publié par La Croix. Ainsi, dans la version du Temps on pouvait lire dans le paragraphe concernant la situation internationale d'après-guerre : " La vie publique des peuples est encore entourée d'un épais nuage de haine, de méfiance et d'offenses mutuelles. Si les nations vaincues souffrent davantage des maux très graves qui ne sont pas épargnés aux nations victorieuses,

(8)- Le Temps : 25 décembre 1922 -

les nations plus petites se plaignent d'être devancées, piétinées, exploitées par les nations plus grandes et celles-ci s'offensent et se plaignent d'être méconnues et d'être l'objet d'attaques insidieuses de la part de celles-là. Les dommages du passé persistent et s'aggravent toujours davantage parce que les tentatives répétées des hommes d'Etat et des politiciens n'ont pas apporté les résultats qu'on en espérait."

Dans le texte publié par La Croix, le sens n'était pas tellement différent, mais le ton n'était pas le même; les mots étaient beaucoup plus modérés. Les petites nations se plaignaient simplement " d'être opprimées et épuisées par les grandes ", mais n'étaient pas " piétinées et exploitées."

De même, lorsque le pape cherchait les causes de ces maux, Le Temps parlait d'"une paix artificielle, établie sur le papier" qui " au lieu de réveiller ces nobles sentiments (miséricorde et charité) a augmenté et presque légitimé l'esprit de rancune et de vengeance ". Or La Croix notait simplement: " Par un acte solennel, les belligérants ont conclu la paix; mais ils l'ont consignée dans un acte public, ils ne l'ont pas encore gravée dans les âmes". Là, la différence de ton était encore plus grande, plus nette et le sens même transformé.

Comment expliquer ces différences ? Le Temps était réputé pour l'honnêteté de ses articles et de ses communiqués et La Croix publiait le texte officiel.

Dans " Le Bulletin du jour ", Le Temps commentait l'encyclique à partir de son propre texte et il s'élevait violemment contre le fait que le pape considérait la paix comme une paix artificielle, établie sur le papier, injuste au point de légitimer les rancunes et les désirs de vengeance. " Nous ne pouvons admettre qu'on

regarde la paix actuelle comme un simple morceau de papier. Cette paix a rendu les Alsaciens et les Lorrains à la France, leur patrie, qu'ils n'avaient jamais oubliée. Elle a rendu l'indépendance à la Belgique. Elle a assuré l'existence et la grandeur de l'Empire britannique. Elle a réalisé l'unité nationale de l'Italie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Yougoslavie. Elle a libéré les Tchécoslovaques. Elle a promis les réparations dues aux sinistrés belges, français, italiens... Essayons pourtant de juger impartialement les choses. Nous verrons alors que l'encyclique d'aujourd'hui dans les passages où elle s'occupe des traités ne fait que continuer une politique antérieure au pontificat actuel".

Le Temps rappelait ensuite qu'après l'intervention de Benoît XV en 1917, le nonce Pacelli avait écrit au chancelier allemand le désir du Cardinal Gasparri de savoir quelle était la position du gouvernement allemand sur la Belgique, les réparations dues à ce pays et les garanties d'indépendance politique et économique, militaire. Le Temps signalait qu'il n'était nullement question des réparations dues à la France ni de la restitution de l'Alsace si bien que la paix proposée par le Saint-Siège était totalement différente de celle signée en 1919 puisque'il n'était question d'aucune unité nationale, d'aucun dédommagement et que la dynastie Hohenzollern restait en place.

" Si quelqu'un s'est imaginé que de tels résultats pouvaient être justes et durables, on s'explique que la paix actuelle lui apparaisse comme un papier à déchirer. Mais tel n'est pas l'avis des peuples qui ont combattu pour le droit et qui ont gagné la guerre; contre les mêmes adversaires ils gagneront la paix."

La raison de cette véhémence fut en partie expliquée par un communiqué de La Croix (9): L'Osservatore Romano reproduit la critique du Temps touchant l'encyclique et ajoute : " la ré-

-ponse est facile; que le journal parisien lise avec attention le texte latin et il verra que son âpre commentaire n'a pas de fondement." Le 1^{er} janvier, Le Temps donnait une explication dans ses " Dernières Nouvelles ":le texte italien, qu'il avait traduit, était différent du texte latin. Le texte latin parlait simplement de " paix écrite mais non encore réalisée" et n'allait pas plus loin alors que le texte italien ajoutait la phrase suivante : " qui au contraire a exaspéré et presque légitimé l'esprit adverse de rancune et de vengeance." Le Temps ajoutait que cette adjonction pouvait être considérée comme une falsification et qu'il était " opportun de noter que le texte italien dont il est fait état est celui-là même qui a été publié par l'Osservatore Romano."

Ainsi La Croix avait publié une traduction du texte latin et Le Temps une traduction du texte italien publié par l'Osservatore Romano. Mais pourquoi cette différence entre les deux versions?

CHAPITRE II: LES RAPPORTS ENTRE PIE XI ET LA FRANCE

DE 1922 à 1924

XI - LA SITUATION EN 1922

qui /
= Au moment où Pie XI montait sur le trône ponti-
-fical, quelle était la situation qui se présentait à lui en ce / concer-
-nait la France. Pendant le pontificat de Benoît XV avait commencé le
rapprochement entre le Saint-Siège et la France par l'intermédiaire de
Mgr Cerretti, Briand et de Monzie. Le rétablissement de l'ambassade en
1921 avait été décidé malgré quelques résistances de la Chambre et du
Sénat. Poursuivant plus loin son oeuvre de réconciliation, Benoît XV
était prêt à revoir le problème du statut de l'Eglise de France en
accord avec le gouvernement et notamment avec Briand. Comme preuve de
cette bonne volonté le pape accorda un droit de regard au gouvernement
sur les nominations d'évêques et le gouvernement fermait les yeux sur
la réinstallation de congrégations religieuses. Grâce à Mgr Cerretti
un compromis était accepté et avec les "Associations diocésaines "
l'Eglise de France allait recevoir un statut légal. Mais Benoît XV mou-
-rut avant l'application de cet accord, encore officieux. Quelle a donc
été l'attitude du nouveau pape envers la France et que sont advenues /
les " associations diocésaines " de Benoît XV. /

II - LE PROBLEME DE L'AMBASSADE

qui ?

Pour le gouvernement français du Bloc National, ce problème semblait réglé. M. Poincaré, dans un discours à la Chambre (1) puis dans une déclaration au Sénat (2), affirma la volonté du gouvernement de maintenir l'ambassade auprès du Vatican. En effet, au Sénat, lors du vote du budget des Affaires Etrangères, M. Victor Bérard avait proposé une réduction de millé francs pour l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Pour M. Bérard, le but du rétablissement de l'ambassade était de restituer à la France sa primauté dans les pays Infidèles, d'installer un observatoire à Rome et d'obtenir la paix religieuse à l'intérieur. Or, selon lui, les résultats démontraient l'inutilité de cette ambassade : le pape intervenait contre la France à la Conférence de Gênes et faisait preuve de mauvais vouloir dans toutes les conférences internationales, l'oeuvre de la Propagation de la Foi était transférée à Rome, l'accord sur les diocésaines n'était pas encore fait. M. Poincaré répondit en demandant le maintien de l'ambassade qui avait permis de résoudre certains problèmes et notamment celui des diocésaines qui était en bonne voie. Finalement, le Sénat rejeta l'amendement de M. Bérard.

ou ?

D'ailleurs cette ambassade était nécessaire pour résoudre un certain nombre de problèmes issus de la Séparation et restés en suspens.

(1) - Le Temps- 17 juin 1923

(2) - Le Temps- 21 juin 1923

III - LES PROBLEMES NES DE LA SEPARATION

1°/ le problèmes des congrégations

Dans son discours programme et dans une intervention à la Chambre au mois de juin 1923, M. Poincaré exposa clairement ses intentions: il entendait maintenir les lois laïques, mais en revenant à l'application à la lettre de ces lois et non à l'interprétation intolérante de Combes. Il annonçait qu'il allait demander l'autorisation de certaines congrégations hospitalières et missionnaires. Passant aux actes, le gouvernement demanda l'autorisation de plusieurs congrégations dont celle des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Un communiqué du Temps, en date du 17 mars 1924, annonça que " par décret rendu au conseil des ministres est rapporté le décret du 30 juin 1914 qui a prononcé la dissolution de la congrégation hospitalière des soeurs bénédictines de Notre-Dame du Calvaire d'Orléans et de ses établissements et ordonné la liquidation des biens."

Ainsi le délicat problème des congrégations semblait en bonne voie de solution. Mais le plus important restait celui du statut de l'Eglise de France que la mort de Benoît XV avait laissé en suspens.

2°/ le règlement du problème du statut légal de l'Eglise de France

a/ l'évolution des pourparlers

Dès 1922, Pie XI décida d'étudier personnellement ce problème. Il proposa au gouvernement français un projet légèrement remanié en lui demandant de le soumettre à un examen juridique pour savoir s'il

était conforme à la législation française. Dès le mois de juillet 1922 Le Temps se faisait l'écho des pourparlers engagés entre le Saint-Siège et l'ambassadeur de France, M. Jonnart.

Le 26 octobre 1923, Le Temps publiait l'avis des trois jurisconsultes, MM. Hébrard de Villeneuve, Henri Barthélémy, Beudant, concluant à la légalité des statuts proposés, ainsi que le texte des Associations Diocésaines. Deux jours plus tard, il consacrait un éditorial à ces deux documents " qui rencontrent l'approbation de tous ceux qui, en France et à Rome, désirent sans réserve et sans arrière-pensée, l'apaisement des querelles religieuses ". Mais, notait Le Temps, alors que " depuis de longs mois les esprits pondérés s'efforcent de ressusciter les clauses de la loi de 1905 restées en sommeil, leurs louables tentatives sont suivies avec chagrin, avec inquiétude par les éternels partisans du pire, aussi bien ceux qui, à gauche, veulent parmi une population de millions de catholiques écraser " l'infâme " que ceux qui, à droite, veulent parmi des millions de républicains anéantir " la gueuse ". Le Temps se faisait ensuite l'écho d'une dépêche de l'agence Radio : " une note officieuse déclare que le Vatican considère que l'engagement d'observer le statut des Associations Diocésaines ne devrait pas être pris seulement par le Cabinet de Paris mais qu'il devrait trouver une garantie formelle dans un vote du Parlement français. " Toute fois poursuivait la dépêche de l'agence Radio, il existe dans l'épiscopat français un certain nombre d'éléments qui, à tort ou à raison, ... élèvent des objections à la constitution d'associations diocésaines en France. Ces mêmes éléments représentés par des cardinaux et des archevêques français et par le haut clergé ont fait remarquer au Saint-Siège et insinué que l'attitude de ce dernier manque

peut-être de fermeté en la circonstance."

A la suite de cette dépêche, Le Temps s'en prit à Mgr Maurin, archevêque de Lyon, qui s'était fait le " retentissant " interprète " de ces éléments. Il accusait Mgr Maurin d'oubli de la discipline due envers le Saint-Siège.

Puis Le Temps commentait le début de la dépêche concernant un éventuel vote du Parlement en indiquant que ce vote n'était absolument pas nécessaire puisque la ratification des statuts découlait " de la simple application des lois existantes." Il taxait cette requête d'imprudence, car une autre loi pourrait interdire ce que le pape voulait faire autoriser par cette loi. " Souhaitons que ce soit simplement une imprudence que commettent en ce moment " certains éléments " des alentours des congrégations romaines ou des alentours de l'épiscopat français. Et souhaitons qu'il n'y ait pas parmi ces éléments, au lieu d'imprudence, un renouveau de cette politique du pire qui, si elle est vue avec une profonde tristesse mais sans crainte par ceux des républicains qui ne renoncent jamais à l'espoir d'accorder les droits, les besoins, l'idéal de l'Eglise catholique avec les droits et l'idéal de l'Etat républicain, n'a pas toujours assez bien réussi aux ult^ramontains qui la pratiquent pour qu'ils aient lieu de s'en féliciter."

à
Commenter!

Le Temps, partisan d'un accord respectant les droits des deux parties, critiquait sévèrement ses adversaires, radicaux ou épiscopat. En réponse à cette article, Mgr Maurin fit insérer une lettre au Directeur du Temps (3) dans laquelle il proclamait son

(3) - Le-Temps - 1er novembre 1923

obéissance au pape pour n'importe quelle décision concernant les associations diocésaines et il ajoutait : " je me suis borné à constater que le Saint-Siège ne s'est pas encore prononcé sur ce point. Ceci est parfaitement exact puisque les négociations continuent et il semble résulter de l'article du Temps que l'une des conditions requises par le Saint-Père et jugée par vous inutile et irrégulière, à savoir l'intervention du Parlement, n'a pas été remplie et ne peut l'être."

Si Mgr Maurin était prêt à obéir au pape, il n'en demeurerait pas moins qu'il était loin d'approuver les associations diocésaines et même sa dernière phrase semblait sous-entendre qu'il espérait que l'accord n'intervint pas.

b/ l'attitude de l'épiscopat pendant ces pourparlers

Il est certain que de nombreux membres du clergé français voyaient avec inquiétude cet accord entre le Saint-Siège et le gouvernement français. Dans un éditorial et dans un long article publiés le 22 janvier 1924, à la veille de la promulgation des statuts, Le Temps rappelait l'évolution des pourparlers et l'attitude de l'épiscopat. Après l'avis favorable donné par les trois juristes, un certain nombre d'évêques, outre Mgr Maurin, les évêques de Fréjus, de Marseille, de Gap, les archevêques d'Aix, Chambéry, Cambrai, avaient donné publiquement leur avis, défavorable, aux mois d'octobre et de novembre 1923. " La simultanéité de ces communiqués attestait un accord discret entre les évêques qui les communiquaient autant que leur désir de faire impression, respectueuse mais nette, sur le Saint-Père. Le plus énergique de ces communiqués parut le 9 novembre 1923 dans L'Aquitaine, bulletin de l'archevêché de Bordeaux. Le Temps le rapporta le 10 novembre : le cardi-

-nal Andrieu, après avoir étudié l'avis donné par les trois juristes, supposait qu'ils avaient donné un avis de complaisance pour aboutir à une paix religieuse à tout prix. A chaque déclaration des juristes le cardinal répondait par un texte de loi ou une déclaration contradictoire. Pour répondre au Cardinal Andrieu, M. Henry Barthélémy fit rédiger une note dans laquelle il réfutait les exégèses juridiques de l'archevêque de Bordeaux.⁽⁴⁾ Mais au mois de décembre, M. Poincaré demanda une nouvelle consultation au Conseil d'Etat, sur les arguments produits par le cardinal Andrieu, qui conclut aussi à la légalité des diocésaines en insistant sur le danger que représentait une des affirmations du cardinal Andrieu selon laquelle les associations diocésaines étaient illégales en raison même de leur conformité avec les règlements canoniques. Si cette affirmation était juridiquement inexacte, elle était de plus dangereuse car elle semblait signifier un antagonisme irréductible entre les deux pouvoirs. Rappelant tous ces faits, Le Temps se montrait dur envers le cardinal Andrieu : " ce n'est pas sous la plume d'un prince de l'Eglise, sous celle d'un pasteur de peuples parlant au nom d'une religion qui recommande à tous la bonté suprême, s'étendit-elle jusqu'au pardon des injures, si quelques unes furent commises, qu'on s'attendait à lire un blâme pour de si hauts soucis "⁽⁵⁾ c'est à dire concernant le désir de beaucoup d'aboutir à une paix religieuse.

Mais en décembre 1923, malgré ces réticences et ces protestations de l'épiscopat français, la décision du pape était

(4) - Le Temps - 20 novembre 1923

(5) - Le Temps - 22 janvier 1924

prise. Il avait ~~du~~ renoncer, notamment sur les conseils du nonce Cerretti, à demander un vote du Parlement; la jurisprudence établie par le Conseil d'Etat avait semblé au pape représenter une garantie plus stable et plus durable qu'un vote du Parlement. Donc en décembre 1923 l'accord étant fait sur le texte entre le Saint-Siège et le gouvernement, c'était au pape que revenait exclusivement de fixer le moment et la forme de la communication officielle à l'épiscopat.

c/ le statut des associations diocésaines

Ce fut le mercredi 23 janvier 1924 que Le Temps publia la lettre encyclique du pape adressée aux évêques français dans laquelle il approuvait la constitution des associations diocésaines. Leurs statuts étaient joints à la lettre. Le Temps qui avait publié ces statuts le 26 octobre 1923 donnait des extraits de la lettre du pape. La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon la publia intégralement.

" Le temps est enfin venu pour Nous, de vous annoncer la solution de l'importante et très grave question des Associations Diocésaines. Mais en vous exposant, comme Nous allons le faire, la manière avec laquelle Nous sommes arrivés à cette conclusion, Nous considérons comme Notre devoir de rappeler, et de mettre sous vos yeux, comme dans un tableau, les différentes phases des négociations qui se sont déroulées à ce sujet. Nous le ferons d'autant plus brièvement, qu'il s'agit d'une chose en grande partie déjà parfaitement connue de vous...

... Notre Prédécesseur, de sainte mémoire Pie X, par sa lettre encyclique Vehementer du 11 février, et par son allocution prononcée au Consistoire, le 21 du même mois l'année 1906, a condamné, d'une ma-

-nière expresse et solennelle, cette même loi (de Séparation)... Il a réprouvé, en même temps, les Associations dites cultuelles que l'on voulait fonder dans l'esprit de cette loi, Associations que, par une autre encyclique, Gravissimo, datée du 10 août de la même année; le même Pontife rejetait et réprouvait de nouveau...

...Le manque d'une vraie situation légale, entraînant avec soi l'instabilité des droits et de toute chose, et les difficultés générales et les troubles des temps présents, étaient pour Nous une source de sollicitude et de grande préoccupation : c'est pourquoi il semblait bien qu'on dût essayer tout moyen apte à porter secours et remède à la situation actuelle.

Ce sentiment de Notre devoir Nous pressait d'autant plus, que se répandait davantage l'opinion, que Notre intervention pourrait, avec assez d'efficacité, contribuer à obtenir une plus entière pacification des esprits, pacification que, autant que vous, Nous désirons et avons toujours désirée, du jour où, non point à cause de Nos mérites personnels, mais par une disposition secrète de la divine Providence, Nous avons été élevé à cette haute charge de Père commun des fidèles. En effet, à la clôture de l'horrible guerre que le monde a traversée, la vue des faits glorieux que le clergé, tant séculier que régulier, oubliant les injures reçues et ne souvenant que de l'amour de la patrie, a accompli, aux yeux de tous avait fait naître, de jour en jour, plus ardent le désir que la paix religieuse, troublée par la loi de Séparation, fût rétablie, de manière à ce que les conditions de l'Eglise Catholique en France fussent plus conforme à la justice, sous la sanction de la loi.

De ce désir est né la question des Associations

Diocésaines. Les statuts de ces Associations ébauchés par des hommes compétents, non sans le consentement des chefs du gouvernement français, furent au Siège Apostolique par Notre Nonce en France, communiqués ensuite, à vous tous, aussi bien qu'à Nos vénérables Frères, les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine appartenant à la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, dont l'opinion a été plusieurs fois pressentie, et enfin proposés à Notre examen.

Il Nous était certes bien difficile de prononcer un jugement sur cette question. En effet, il ne Nous était pas permis et Nous ne voulions pas Nous écarter de la voie tracée par Pie X; la mémoire et le souvenir d'un tel Prédécesseur Nous l'empêchaient; la violation des droits du Siège Apostolique et de la hiérarchie ecclésiastique, qui se confondent avec ceux de Dieu et des âmes, ne Nous le permettait pas. Aussi... confirmant la réprobation de la loi inique de séparation, mais en même temps jugeant que, avec les dispositions de l'opinion publique, les circonstances et les relations entre le Siège Apostolique et la République française étaient profondément changées, vers la fin de l'année 1922, Nous avons déclaré que Nous n'aurions pas de difficulté à permettre, en vue d'un essai, les Associations Diocésaines, aux deux conditions suivantes : d'une part, les statuts devraient être corrigés de manière à s'accorder, selon leur teneur et leur nature, au moins substantiellement, avec la constitution divine et les lois de l'Eglise; d'autre part, on devrait Nous donner des garanties, légales et sûres, pour éloigner, autant que possible, le danger que, dans le cas où des hommes hostiles à l'Eglise viendraient à tenir le gouvernail de la République, on ne refuse à ces Associations toute force légale et conséquemment toute stabilité de droit, les exposant de la sorte à perdre les biens qui leur auraient

été attribués. Ces statuts ont été, de part et d'autre, discutés longuement et avec soin, et de cette discussion ils sont sortis tels, que **seraient bien différentes** les Associations Diocésaines, qui en résulteraient de celle que Pie X avait autrefois réproouvées ou défendu de fonder...

Quant aux garanties, en réalité, ce ne sont pas celles que Nous avons proposées dès le commencement et auxquelles les Chefs du gouvernement français avait consenti. Cependant, celles qui Nous ont été offertes, sont de telle nature, et s'appuient sur de telles raisons et de telles déclarations, que Nous avons cru pouvoir les admettre pour le bien de la paix générale, d'autant plus qu'il ne Nous semblerait pas possible d'en obtenir de meilleures, et que celles que l'on Nous offrait, pouvaient, toutes choses bien pesées, être considérées comme légales et sûres, telle que Pie X lui même les exigeait...

Les choses étant ainsi, voulant, en conformité avec Notre devoir Apôstolique, ne rien omettre, étant saufs les droits sacrés et l'honneur de Dieu et de son Eglise, de ce que Nous pouvons faire dans le but de donner à l'Eglise de France un certain fondement légal comme aussi pour contribuer, ainsi qu'on peut l'espérer, à une pacification plus entière de votre nation, qui Nous est très chère, Nous décrétons et déclarons pouvoir être permises, au moins en voie d'essai, les Associations Diocésaines, telles qu'elles sont réglées par les Statuts ci-joints. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire, Nos très chers Fils et Vénérables Frères, que Nous dépensions beaucoup de paroles, pour expliquer et déclarer pourquoi Nous Nous servons d'une expression aussi pesée et aussi circonspecte.

En effet, il ne s'agit, dans les circonstances actuelles, que d'appliquer un remède destiné à éloigner des maux plus grands. Car, Nous avons toujours été persuadé, et Nous le sommes encore, que si le Ciel Nous avait accordé d'arriver à un résultat quel-

-conque dans cette affaire si importante, ce résultat, et par Nous et par Vous, et par le clergé et par tous les fidèles de France, on devrait le considérer, d'un côté comme un accompte de cette liberté pleine et entière, que l'Eglise revendique, partout et chez vous, pour elle-même, comme due et nécessaire de droit divin, et que, en conformité avec son office et sa nature, elle ne peut permettre qu'on contrarie ou diminue; de l'autre, comme une étape, d'où l'on pût partir vers le recouvrement légitime et pacifique d'une liberté pleine et entière.

Quoi qu'il en soit, que personne ne se permette de détourner, dans un sens qui est très loin de Notre pensée, Notre déclaration présente, comme si Nous voulions abolir les condamnations portées par Notre Prédécesseur de sainte mémoire Pie X, ou Nous réconcilier avec les lois que l'on nomme laïques. Car, ce que Pie X a condamné, Nous le condamnons de même; et toute les fois que par " laïcité " on entend un sentiment ou une intention contraires ou étrangers à Dieu et à la Religion, Nous réproouvons entièrement cette " laïcité " et Nous déclarons ouvertement qu'elle doit être réprouvée...

En déclarant, Nos chers Fils, Vénérables Frères, que les Associations Diocésaines peuvent seulement être permises, Nous devons avouer, en toute candeur, que Nous avons voulu, par là, Nous abstenir de vous commander formellement de les fonder et de les instituer. Toutefois, Nous désirons, et Nous vous supplions en Jésus-Christ, par ce sentiment de piété filiale que vous avez envers Nous et ce désir, dont vous brûlez, de conserver la discipline, l'unité et la concorde, d'essayer les dites Associations..."

Cette lettre accompagnait les statuts des Associations Diocésaines que Le Temps a publiés le 26 octobre 1923.

Textes des Statuts des Associations Diocésaines :

Art. I - Entre l'Evêque N... et les autres soussignés, il est formé une Association diocésaine de ..., dont le siège est à X..., à l'évêché.

Art. II - L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

Le fonctionnement de l'Association sera donc réglée par les présents statuts et en conformité avec les lois canoniques.

En cas de difficultés, le Président de l'Association aura soin d'en informer le Saint-Siège.

Art. III - Par application de l'article II ci-dessus, l'Association se propose, en particulier, les objets suivants:

1°) L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse;

2°) L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes;

3°) Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dûs aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Eglise;

4°) L'acquisition ou la location et administration temporelle du Grand Séminaire, des Petits Séminaires et de leurs annexes.

Art. IV - Toute immixtion dans l'organisation du service divin, dans l'administration spirituelle du diocèse, en particulier dans les nomina-

-tions et déplacements des membres du clergé, ainsi que dans la direction, enseignement et administration spirituelle des Séminaires, est formellement interdite à l'Association.

Art. V - L'Association se compose :

- 1) DE l'Evêque;
- 2) De membres titulaires;
- 3) De membres honoraires.

Les membres titulaires devront être au nombre de trente au moins (y compris l'Evêque et les autres membres du Conseil) et tous résidents dans le diocèse. Les membres honoraires pourront être en nombre illimité et ils ne sont pas obligés de résider dans le diocèse.

Les membres ont seuls le droit d'assister et de voter aux Assemblées générales.

L'Evêque est président de droit du Conseil d'administration, de l'assemblée et de l'Association toute entière...

Art. VII- Nul ne peut être admis comme titulaire ou honoraire qu'à la condition d'avoir été présenté par l'Evêque, d'accord avec le Conseil d'administration, et d'obtenir dans l'Assemblée la majorité des voix des membres composant l'Assemblée générale...

Art. X - L'administration de l'Association est confiée à un Conseil composé de l'Evêque, Président, et de quatre membres titulaires de l'Association élus par l'Assemblée générale... Ces quatre membres... assistent l'Evêque dans sa gestion de la manière prévue par les règles canoniques. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans; le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les conseillers sortants sont indéfiniment rééligibles...

Le Conseil choisit dans son sein un secrétaire et un trésorier. Le refus de l'une de ces fonctions entraîne de droit sa démission de mem-

-bre du Conseil.

Art. XI - Le Conseil d'administration, sur la convocation de son Président, se réunit régulièrement une fois chaque mois. Il ne peut prendre les décisions... que si deux membres au moins sont présents, le Président non compris.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances...

Art. XVII - Les ressources de l'Association sont:

- 1) Les cotisations de ses membres;
- 2) Les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'Association;
- 3) Le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux;
- 4) Dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions pour la location des sièges, ainsi que celles, même prévues par dispositions testamentaires, pour les cérémonies et services religieux, pour la fourniture des objets nécessaires aux funérailles et à la décoration de l'église;
- 5) Le revenu de ses biens meubles et immeubles...

Art. XXI - L'Association ne peut introduire, aux présents Statuts, aucune modification qui soit contraire à la constitution de l'Eglise catholique. Les autres modifications devront être présentées à l'Assemblée générale par l'Evêque, d'accord avec le Conseil d'administration...

Ainsi, le pape permettait l'essai des Associations Diocésaines mais ne les rendait pas obligatoires, tout en rappelant plusieurs fois les condamnations de Pie X et en formulant les mêmes réserves. La préoccupation constante de ce document semblait être de ménager les susceptibilités et les scrupules d'un certain nombre d'évêques français.

Certes, l'encyclique " Maximam gravissimamque " ne donnait pas entière satisfaction à l'Eglise qui ne récupérait pas ses biens confisqués ni même ceux qui n'étaient pas attribués; mais son grand avantage était de faire rentrer l'Eglise de France dans la légalité et de lui donner les moyens de reconstituer d'une façon légale et stable, une certaine propriété culturelle. Le gouvernement français avait fait un pas vers cette paix religieuse à laquelle la grande majorité des Français aspiraient depuis la fin de la guerre.

Les jours suivant la publication de cet accord, Le Temps publia différents communiqués des évêques français exprimant leur opinion sur l'accord.

d/ l'attitude des évêques français

Les déclarations particulières de chaque évêque aux fidèles de leur diocèse annoncèrent la fondation prochaine d'une Association Diocésaine. Le Cardinal Andrieu communiqua que le désir du pape était accueilli et exécuté comme un ordre. L'ensemble de l'épiscopat s'inclina, même si cela allait contre leur propre désir. Ainsi Monseigneur Rivière, archevêque d'Aix, dans une lettre adressée au pape, écrivait:

" Notre volonté s'incline; vous êtes le maître, le chef, le docteur, le législateur, le juge; vous avez prononcé, la cause est entendue. Votre "paternelle supplication" a donc pour nous la même portée qu'aurait eu l'ordre le plus formel. Nous aurions obéi à celui-ci; nous répondrons

de tout notre pouvoir à la première, et dans l'archidiocèse d'Aix je mets dès aujourd'hui en train la constitution de l'Association Diocésaine." (1) De même Mgr Quillet, évêque de Lille déclarait:

" Aussi longtemps que le pape n'avait pas parlé, il pouvait être libre à chacun d'avoir son avis personnel sur la question; mais aujourd'hui que le pontife suprême a livré sa pensée et exprimé sa volonté en l'affaire, la cause est désormais entendue." (2)

Si les mots docilité, obéissance revenaient le plus souvent dans les déclarations de nombreux évêques, certains faisaient preuve, cependant, de plus d'enthousiasme. Mgr Gouraud, évêque de Vannes, malgré ses réticences passées n'hésitait pas à dire " Nous tenons à souligner l'importance de cet acte qui peut avoir les plus heureuses conséquences pour la pacification des esprits et à en remercier le Saint Père.

Le Temps du 9 février 1924 publia des passages de la lettre pastorale du Cardinal Dubois, archevêque de Paris, où il exposait les raisons d'être de l'encyclique du pape: l'autorisation donnée n'était qu'un "remède", un "acompte" de la pleine et entière liberté qui est due à l'Eglise, une "étape" d'où l'on pouvait partir pour atteindre ce but éminemment désirable. L'adhésion de tout l'épiscopat français fut donnée dans une lettre collective des cardinaux, archevêques et évêques de France, au mois de février.

publiée?

L'accord réalisé irait-il plus loin, serait-il une étape comme le désirait le pape et le Cardinal Dubois ?

(1) - Le Temps - 30 Janvier 1924

(2) - Le Temps - 5 Février 1924

Serait-il le point de départ pour une révision des lois sur les congrégation, pour un " concordat de séparation "? Si on n'en était pas encore à ce stade, au début de l'année 1924 on pouvait au moins l'espérer.

IV - LES INTERVENTIONS DE LA PAPAUTE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

En ce début d'après-guerre, un certain nombre de problèmes internationaux étaient en suspens. Dès son avènement, le pape allait faire connaître son intention d'aider à la pacification des esprits. La première occasion lui fut donnée par la Conférence de Gênes.

1°/ Le pape et la Conférence de Gênes

reparation ?
Cette conférence avait pour ~~but~~ d'étudier les conditions d'un éventuel rétablissement du commerce avec la Russie. Or le Vatican s'intéressait de très près à tout ce qui concernait la Russie soviétique.

a) La lettre du pape et la démarche auprès de M. Barthou

Le 1er mai 1922 parut dans Le Temps une lettre du pape au cardinal Gasparri dans laquelle il faisait des vœux pour le succès de la conférence:

" Le très vif désir par lequel nous sommes inspirés de voir établir dans le monde l'existence d'une vraie paix, laquelle consiste principalement dans la réconciliation des âmes et non seulement dans la cessation des hostilités, nous fait suivre avec empressement et même avec une grande anxiété le cours de la Conférence de Gênes pour laquelle nous avons invité déjà le peuple fidèle à implorer, par une fervente prière, la bénédiction de Dieu.

Et nous ne pouvons cacher l'intime satisfaction que nous avons eue en apprenant que l'on avait écarté, grâce à la bonne volonté de tous, les forts obstacles qui, depuis le début, semblait éloigner la possibilité de tout accord. Personne ne peut douter que l'heureuse issue d'un si grand congrès qui réunit les représentants de presque toutes les nations civilisées ne manquera une date historique pour la civilisation chrétienne, particulièrement en Europe...

Un tel retour à l'état normal du consortium humain dans ses éléments essentiels conformes aux lois de la juste raison qui est certainement d'inspiration divine sera d'un grand avantage pour tous, vainqueurs et vaincus mais particulièrement pour ces pauvres populations de l'extrême-Europe, qui déjà désolées par la guerre, par les luttes intestines, la persécution religieuse, sont au surplus décimées par la famine et les épidémies, tandis qu'elles possèdent tant de sources de richesses et pourraient être des éléments précieux de restauration sociale...

Si par comble de malheur, venaient à échouer, même en cette conférence, les tentatives de sincère pacification et d'accord durable, qui peut penser sans trembler combien pourraient s'aggraver les conditions déjà si misérables et menaçantes de l'Europe avec la perspective de souffrances encore plus grandes et le danger d'une conflagration qui bouleverserait avec soi toute la civilisation chrétienne.

Il en résulte que, au nom de la mission universelle de charité qui nous est confiée par le divin Rédempteur nous conjurons de nouveau tous les peuples afin que avec un esprit chrétien et une mutuelle bienveillance, ils s'unissent dans l'intention de se procurer le biencommun

qui redonne enfin à chaque nation des avantages supérieurs et durables.

Mais puisque cela ne peut s'accomplir pleinement sans la grâce de Dieu qui est et doit être reconnu comme le premier auteur et le soutien suprême de la société, " Rex regnum et dominus dominantium ", nous exhortons de nouveau tout le peuple chrétien."

En elle-même cette intervention du pape ne concernait pas directement la France si le pape n'avait pas demandé au Cardinal Gasparri de transmettre sa lettre aux gouvernements. A Gênes Mgr Pizzaro avait remis à M. Barthou la lettre du pape mais accompagnée d'un mémorandum dans lequel Pie XI demandait aux grandes puissances d'obliger le gouvernement russe à prendre deux engagements:

- garantir la liberté de conscience
- garantir le libre exercice du culte.

M. Barthou annonça qu'il soutiendrait les demandes du Saint-Siège.

b) Les commentaires du Temps

Le Temps commenta d'abord la lettre du pape dans son " Bulletin du Jour ". Il considérait que l'avertissement du pape sur un échec de la conférence était particulièrement grave, d'autant plus grave qu'il venait du Vatican. Le pape avait eu connaissance des persécutions en Russie; or au lieu de protester, le pape demandait de ménager les Russes. Pourquoi? Selon Le Temps ce n'était pas pour rendre service aux Soviets mais pour rendre service aux nations que le bolchevisme pouvait attaquer. Le lendemain Le Temps publiait un long article de son envoyé spécial à Gênes, Henri Rollin, à propos de cette lettre. Selon lui le " but recherché par le Vatican de réaliser la fusion de l'Eglise orthodoxe russe et de l'Eglise romaine est clairement exprimé dans la lettre du Saint Père."

Puis le pape ayant transmis sa lettre aux gouvernements accompagnée d'un memorandum, Le Temps s'étonnait de cette démarche du Saint-Siège qui, après être intervenu ouvertement en faveur de la Russie, s'adressait maintenant directement aux autres puissances. " La démarche du Vatican montre que le Saint-Siège avait mis un empressement quelque peu excessif à vouloir régler directement avec la délégation russe des questions intéressant la communauté catholique. La confiance des premiers jours a fait place à une conception plus sceptique de la valeur d'un accord direct entre le Vatican et Moscou."

Passant aux demandes du pape, Le Temps faisait deux remarques :

-la liberté de conscience était insuffisante, elle devait être garantie par la liberté individuelle, le droit de propriété, le droit de réunion et d'association, la liberté d'opinion;

- le Saint-Siège avait eu l'intention de réclamer la restitution des biens appartenant aux communautés religieuses; or cette revendication avait disparu. Selon Le Temps c'était une erreur car " la question de propriété domine tout " et le Saint-Siège avait là une occasion d'intervenir. Mais le Vatican esquivait la question de propriété; tout se passait comme si la diplomatie pontificale ménageait les bolchevistes pour prendre avec leur connivence la place de l'Eglise orthodoxe qu'ils s'acharnaient à persécuter. A l'annonce que M. Barthou soutenait la demande du Saint-Siège, Le Temps s'insurgeait: " cette nouvelle ne peut pas être exacte. La délégation française de Gênes n'a pas à négocier présentement avec les bolchevistes, fût-ce pour soutenir des demandes qui lui sont adressées. D'ailleurs la France défendait le droit de propriété, elle défendait la cause nationale

russe. Si la politique du Saint-Siège servait d'autres desseins, la France ne pouvait pas s'y associer." (8)

Si Le Temps n'approuvait pas ~~toujours~~ les interventions du Saint-Siège, ses analyses étaient cependant assez pertinentes. Il avait parfaitement vu que le but de Pie XI, après avoir été celui de Benoît XV, était de mettre fin au schisme russe en profitant des occasions offertes c'est à dire l'absence de chef à la tête de l'Eglise orthodoxe, l'impuissance du haut clergé, le manque de ressources du bas clergé à la suite de confiscations si bien que le peuple russe manquait de pasteurs au moment où il en avait le plus besoin; de plus la séparation de l'Eglise et de l'Etat enlevait sa situation privilégiée à l'Eglise orthodoxe.

Une autre occasion allait fournir au Saint Père la possibilité d'intervenir dans les affaires internationales, au risque de froisser des susceptibilités, l'épineux problème des réparations.

2°/ Le pape et le règlement des réparations

a/ L'article du New York Herald

La France occupait la Ruhr le 11 janvier 1923. Le 31 mars 1923 Le Temps publiait un article du New York Herald selon lequel le pape était sur le point d'intervenir dans le règlement des réparations, proposant à l'Allemagne et à la France de signer un pacte mutuel de non-agression. Se demandant si cette information était vraie, Le Temps invoquait comme argument le fait que ce n'était pas la première fois

(8) - Le Temps - 11 mai 1922

que la chancellerie pontificale intervenait en faveur de l'Allemagne et rappelait l'initiative de paix de 1917. Cette fois-ci son intervention favorisait encore les intérêts allemands car elle oubliait l'agression allemande de 1914 et laissait croire à une attaque possible de la France. D'autre part dissocier le problème de la sécurité du problème des paiements, c'était rendre service à l'Allemagne qui ne cherchait qu'à obtenir l'évacuation de la Ruhr sans avoir payé. Enfin, ajoutait Le Temps, un pacte de non-aggression ne suffisait pas à garantir la sécurité de la France, car l'Allemagne pourrait combattre d'autres pays et se retourner ensuite contre la France, obligée de s'abstenir.

Le 15 avril le Saint-Siège démentait toute éventuelle intervention dans le problème de la Ruhr. Mais cet épisode avait permis au Temps de donner son opinion: il était toujours hanté par la crainte de voir le Vatican se mettre du côté de l'Allemagne contre la France. La polémique rebondit avec la lettre du pape au cardinal Gasparri. Au moment où les tractations concernant les Associations diocésaines aboutissaient, au moment où au Sénat certains remettaient en cause l'existence de l'ambassade, le pape prit l'initiative de condamner l'occupation de la Ruhr. Le Temps donnait des extraits de cette lettre. (9)

b/ La lettre du pape

Si dans l'intention de réparer des dommages très graves infligés aux populations et territoires jadis prospères et florissant, le débiteur faisait preuve d'une réelle bonne volonté pour arriver à un accord équitable et définitif, en invoquant un jugement impartial

sur les limites de sa propre solvabilité et en assumant l'engagement de fournir aux juges, par tous les moyens, un contrôle sérieux et exact, dans ce cas la justice et la charité sociales, comme aussi l'intérêt même des créanciers et de toutes les nations fatiguées de luttés et avides de tranquillité, semblent réclamer que l'on n'exige pas du débiteur ce qu'il ne pourrait donner sans épuiser complètement ses ressources et sa puissance de production, à son irréparable détri-
-ment et à celui de ses créanciers mêmes...

De même il est juste que les créanciers aient des garanties proportionnelles à l'importance de leur créance... mais nous leur laissons le soin d'examiner s'il est nécessaire, à cet effet, de maintenir dans tous les cas les occupations territoriales qui imposent des sacrifices graves pour les pays occupés et pour les nations occupan-
-tes et s'il ne vaudrait pas mieux y substituer, ne fût-ce que progres-
-sivement, d'autres garanties non moins efficaces et certainement moins pénibles. "

l'Integral?

Le pape suggérait deux idées : la première était de confier à une commission d'experts le règlement du problème des ré-
-parations; l'autre d'évacuer les territoires occupés avant la fin du paiement des réparations. Il va sans dire que ce texte, qui allait à l'encontre des idées du gouvernement Poincaré et d'un grand nombre de Français ainsi que celles du Temps, souleva une très grande émotion en France. Le lendemain, le cardinal Gasparri communiqua une mise au point " pour éviter toute interprétation tendancieuse résultant de traductions inexactes", en fait pour rassurer l'opinion française. Il précisait que la lettre du pape supposait la bonne volonté de l'Allemagne Δ sinon la portée était complètement modifiée.

c/ Les réactions

origine?
Les réactions à ce document furent très diverses dans les différents pays. La Belgique remarquait avec amertume que la politique de Pie XI était celle de Benoît XV et qu'il était possible de pardonner, mais pas au point de renoncer aux réparations. Par contre la Grande Bretagne apportait son adhésion aux thèses pontificales, ainsi que l'Allemagne qui, avec le Chancelier Cuno, voyait dans la libération de la Ruhr une obligation morale. En France la mise au point du cardinal Gasparri n'apaisa pas les esprits. Au cours de la discussion au Sénat des crédits pour la Ruhr⁽¹⁰⁾, M. François-Albert s'en prit à "la politique perpétuelle de la papauté, favorable aux Empires centraux, adversaire de la France." L'ensemble des catholiques appuyait le gouvernement français. Certains firent des déclarations patriotiques comme M. Saint-Maur qui sans renier le pape, soutenait le gouvernement et comme le comte De Blois qui, respectueux envers le pape en ce qui concernait le dogme et la doctrine, se considérait néanmoins libre de ses actes pour la politique extérieure ou intérieure de son pays.

Le 2 juillet, Le Temps publiait un communiqué de son envoyé spécial signalant un long entretien de deux heures du pape avec l'ambassadeur de France, M; Jonnart, qui ajoutait "aujourd'hui les commentaires les plus variés sont formulés sur l'entretien accordé par le pape à M. Jonnart et bien qu'aucune communication officielle n'ait été faite à ce sujet, on affirme que le représentant de la France a fait valoir avec force et éloquence les raisons de l'émotion soulevée en France par la lettre pontificale aussi bien dans les milieux officiels

(10) - Le Temps - 1^{er} juillet 1923

que dans le pays. On ajoute que le Saint Père y a été très sensible et on ne manque pas de prévoir que ce long entretien ne restera pas sans résultat."

a qui?
Le 4 juillet, Le Temps publiait une lettre du cardinal Dubois/dans laquelle il écrivait notamment: " la lettre... a été mal accueillie par la presque unanimité de la presse française; comme il est arrivé parfois au cours de la guerre, on a lu trop vite et mal interprété le document pontifical... Le pape veut la paix - non pas la paix seulement extérieure qui s'impose par la force, mais une paix de réconciliation dans la justice et la charité chrétienne. Les événements nous prouvent que nous ne la possédons pas et que peut-être elle est loin encore... L'occupation de la Ruhr est une question de fait. Pie XI ne veut pas la juger. Et si même à cet égard son sentiment se rapprochait de celui des gouvernements anglais et italien, quelle raison peut-on avoir de lui en faire grief?" Le Temps se contentait de publier cette lettre sans aucun commentaire.

d/ La condamnation des attentats allemands

Le même jour, Le Temps communiquait une série d'informations: l'Osservatore Romano avait publié un télégramme du cardinal Gasparri au nonce à Berlin, Mgr Pacelli, déplorant les actes de sabotages commis récemment dans la Ruhr. Il demandait au nonce d'agir auprès du gouvernement allemand pour qu'il condamnât cette résistance criminelle. Dans ses " Dernières Nouvelles ", Le Temps publiait deux communiqués de l'agence Havas. La première annonçait que " le télégramme adressé à Mgr Pacelli avait produit une grande impression. Après les démarches de M. Jonnart on affirmait couramment dans les milieux ecclésiastiques du

Vatican que le Saint-Siège saisirait la première occasion pour inviter l'Allemagne à cesser la résistance passive." Le journal italien Messaggero a écrit, toujours selon l'agence Havas, que ce télégramme pouvait être considéré comme un succès de la politique française et que M. Jonnart avait dû se montrer particulièrement convaincant.

Mais le second communiqué de l'agence Havas annonçait que "dans les milieux du Vatican on tient à relever que le télégramme au nonce est entièrement dû à l'inspiration spontanée du Saint-Siège, de même que la lettre du pape. L'attitude du Saint-Siège a toujours été dictée par des raisons religieuses et humanitaires supérieures à toute raison politique."

19.
Le lendemain (11) Le Temps commentait ces deux derniers articles dans un éditorial publié en première page sous le titre " De l'inspiration spontanée ". Il regrettait que l'occasion saisie par le Vatican pour inviter l'Allemagne à cesser la résistance passive fût née du sabotage commis sur la ligne Duisbourg-Friemersheim . D'autre part il notait l'opposition entre les informations émanant de l'ambassade de France où l'on se flattait que les démarches françaises et belges n'étaient pas étrangères au télégramme et celles émanant du Vatican où l'on affirmait que les actes pontificaux étaient pris en dehors de toute influence étrangère. Puis passant à la condamnation des sabotages, Le Temps constatait qu'au moment où le pape avait écrit sa lettre de nombreux attentats et sabotages avaient déjà eu lieu mais qu'il avait omis de les dénoncer pour ne s'attacher qu'aux " comptes de doit et avoir existant entre l'Allemagne débitrice et ses créanciers."

(11) - Le Temps - 5 juillet 1923

Le Temps constatait qu'une fois de plus le pape traitait avec beaucoup de rigueur la fille aînée de l'Église et rappelait de nouveau les précédents (voyage du Président Loubet, intervention de Benoît XV) et rapprochait la lettre de Benoît XV demandant un arbitrage entre les belligérants et celle de Pie XI réclamant un arbitrage entre les débiteurs et les créanciers. Ce journal analysait ensuite les conséquences que ces interventions pontificales pouvaient avoir sur les cultuelles. Par un choc en retour, elles pourraient " combler d'aise dans un ensemble renouvelé les radicaux-socialistes et les catholiques extrémistes qui ne souhaitaient ni les uns ni les autres la résurrection des cultuelles" et Le Temps concluait " voilà pourquoi les inspirations "spontanées" ne sont pas toujours les meilleures et pourquoi les ambassades ont été inventées pour préparer les ententes gémées."

La Chambre avait été saisie d'interpellations au sujet de l'attitude de l'ambassade et de celle du gouvernement. Le Temps donna le 8 juillet le compte-rendu intégral des débats, dominés par un discours de M. Poincaré, expliquant l'attitude du gouvernement français: ce n'était pas la première fois qu'il existait un conflit d'idées entre le Saint-Siège et la France mais les paroles du pape n'avaient aucune portée politique en France. Mais il n'était pas raisonnable de supprimer l'ambassade car son maintien n'était pas la récompense de services rendus. Dans ce même esprit, il avait demandé à M. Jonnart de ne pas intervenir auprès du pape pour recommander l'exécution du traité de Versailles et la fin de la résistance passive. Le pape avait donc parlé de son plein gré; il n'appartenait pas au gouvernement de le pousser à des initiatives politiques, même dans ses intérêts. La politique de la France ne regardait pas le pape et la lettre pontificale était inexistante pour la France.

B
Commentaire du Temps ?

99
Mais peu à peu l'affaire s'étouffa d'elle-même et les articles du Temps sur ce sujet s'arrêtèrent. En effet les thèses pontificales furent reprises peu après par les Anglais et les Américains et finalement le gouvernement français les adopta.

Ainsi à la veille des élections de 1924, Le Temps ne dissimulait pas son hostilité envers la politique pontificales. Il critiquait assez vivement les interventions de Pie XI, les subordonnant aux intérêts de la France. A chaque fois, il accusait le pape de favoriser l'Allemagne et rappelait sans cesse les précédents de cette orientation de la politique pontificale. Mais le changement de majorité qui allait résulter des élections transforma le ton des articles.

CHAPITRE III: LA POLITIQUE ANTICLERICALE DU CARTEL DES GAUCHES
ET LA REACTION CATHOLIQUE



Les élections générales du 11 mai 1924 amenèrent à la Chambre le Cartel des Gauches groupant les radicaux-socialistes, les radicaux, les socialistes, décidés à donner à la politique française un fort coup de barre à gauche. Comment cette nouvelle Chambre composée d'une majorité d'anticléricaux et comment le nouveau gouvernement allaient-ils réagir vis à vis du Saint-Siège et des catholiques français? Etaient-ils décidés à mettre en sourdine leurs revendications pour consolider la paix religieuse ou au contraire allaient-ils passer à l'action, au nom de la neutralité, pour la défense des lois laïques ?

II - LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Ce fut la deuxième voie que choisit le nouveau Président du Conseil, M. Edouard Herriot. Il l'annonça d'abord dans une lettre à M. Blum puis dans sa déclaration ministérielle.

1°/ La lettre à M. Blum

date?

Dans cette lettre, M. Herriot annonçait son programme, notamment en ce qui concernait son attitude vis à vis de la religion catholique. " On connaît notre programme laïque. On sait qu'il comporte la suppression de l'ambassade au Vatican et l'application de la loi sur les congrégations. Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire d'expliquer que ces mesures, destinées à exécuter dans sa lettre comme dans son esprit la loi de Séparation, n'ont rien qui puisse menacer soit la liberté de conscience, soit le libre-exercice des cultes." (1)

Il développa ces idées dans les discours qu'il prononça à la Chambre pour annoncer la politique générale du gouvernement. (2)

En ce qui concernait l'ambassade au Vatican, M. Herriot s'en tenait à la politique qu'il avait toujours adoptée :

" si j'ai combattu le rétablissement de l'ambassade au Vatican, ce n'est point dans un sentiment d'irrévérence, dans un dessein de persécution... mais dans l'intérêt vrai de la paix religieuse... Si nous ne voulons pas créer un privilège pour telle ou telle confession, nous nous souvenons que le devoir de la France est d'être également maternelle non seulement aux catholiques, les plus nombreux, mais aux protestants, aux israélites, aux musulmans, aux libres-penseurs. De là, nous déduisons qu'il n'y a pas lieu de traiter le représentant respecté de la religion catholique comme un souverain, " sensu proprio ", et donc, qu'il n'y a pas de raison de lui envoyer un ambassadeur."

Ces paroles furent accueillies très diversement par la Chambre et provoquèrent rapidement un grand tumulte. Après la suspension de séance, M. Herriot reprit ses explications. L'ambassade

(1) - Le Temps - 4 juin 1924

(2) - Le Temps - 18-19-21 juin 1924

au Vatican ne se justifiait ni en droit ni en fait. En fait, la France n'en avait retiré aucun avantage en politique extérieure; en droit, " c'est la France qui protège les catholiques, là où c'est nécessaire, ce n'est pas la catholicité qui protège la France." Il était donc décidé à en demander la suppression.

D'autre part il annonça d'autres mesures dans sa déclaration ministérielle.

2°/ La déclaration ministérielle et l'Alsace-Lorraine

" Le gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le voeu des chères populations enfin rendues à la France en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législation entre les départements recouverts et l'ensemble du territoire de la République. Dans cette vue, il réalisera la suppression du Commissariat générale et préparera les mesures qui permettront, en respectant les situations acquises, en ménageant les intérêts matériels et moraux de la population, d'introduire en Alsace-Lorraine l'ensemble de la législation républicaine." (3)

Ces paroles provoquèrent une forte réaction à la Chambre lors du vote sur la politique générale du gouvernement. M. Maurice Schumann, au nom de vingt et un députés alsaciens sur vingt-quatre se montra " douloureusement surpris par la déclaration gouvernementale " qu'il considérait comme une trahison. Pour lui, le Concordat existait et restait en vigueur jusqu'à ce qu'une loi l'abrogeât. Au contraire, M. Herriot prétendait que " juridiquement le jour où le concordat a été aboli en France, il l'a été du même coup en Alsace."

Robert

Les projets gouvernementaux, dès qu'ils furent connus en Alsace-Lorraine, provoquèrent immédiatement une réaction très violente et déchaînèrent une vaste campagne de protestation dont l'ampleur n'avait pas été prévue par le gouvernement.

II - LA REACTION EN ALSACE-LORRAINE

L'Alsace-Lorraine touchée à la fois dans son organisation administrative et dans son statut religieux fut la première à réagir. En 1919, elle avait reçu l'assurance que sa législation particulière serait maintenue. Du point de vue religieux, le Concordat n'ayant pas été aboli, elle ignorait les lois laïques et conservait notamment un enseignement confessionnel dans les trois religions, catholiques, protestante et israélite. Arrivant au pouvoir, les Radicaux étaient décidés à intégrer purement et simplement l'Alsace et la Lorraine au régime français.

L'opposition des Alsaciens-Lorrains à ces projets se manifesta dès le lendemain de la déclaration ministérielle. Tous les jours, Le Temps publia dans ses "Nouvelles du Jour" des comptes rendus de manifestations. Dans d'innombrables réunions, les catholiques alsaciens votaient des motions contre l'introduction des lois laïques qu'ils envoyaient au gouvernement. Le clergé alsacien menait la lutte d'une façon très active derrière Mgr Ruch, l'évêque de Strasbourg, qui annonçait: "La vérité évidente, c'est que blesser les catholiques d'Alsace dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré, c'est travailler au profit de l'étranger, c'est faire le jeu de l'ennemi." (4)

(4) - Le Temps - 1^{er} juillet 1924

Dans un éditorial du 19 juillet, Le Temps donnait son opinion sur la politique du gouvernement et la réaction de l'Alsace-Lorraine. S'il estimait opportun d'attendre que les esprits fussent calmés et suffisamment préparés pour réviser la législation scolaire et religieuse, il affirmait cependant " que cette situation transitoire ne pouvait pas durer indéfiniment. L'Alsace-Lorraine ne saurait constituer " ad infinitum "une parcelle qui aurait, sur l'unité du territoire français, une législation scolaire et religieuse particulière." Journal libéral, Le Temps estimait donc nécessaire une certaine temporisation mais défendant les idées républicaines, il ne pouvait admettre que l'unité de la France fut mise en cause.

md
Le 22 juillet il publiait un long compte-rendu d'une manifestation organisée par l'Union populaire et républicaine et nationale à Strasbourg pour protester ^{Contre} au sujet de l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine. ce meeting était présidé par Mgr Ruch et l'abbé Rergey, député de la Gironde, qui proclama devant plus de 17 000 personnes : " Vous nous avez demandé notre argent, nous vous l'avons donné. Vous nous avez demandé l'exil pour certains de nos frères, et pour certaines de nos soeurs, nous vous l'avons donné. Aujourd'hui vous nous demandez nos âmes, nous ne vous les donneront pas." Il ajoutait encore : " les catholiques s'opposeront par l'action la plus énergique et la plus tenace à toute réalisation directe ou indirecte du projet gouvernemental, tout en déclinant les responsabilités des suites désastreuses que pourra entraîner leur lutte pour tous les droits et les institutions les plus sacrés qu'ils défendent."

Ainsi, la guerre était déclarée entre les catholiques français et le gouvernement, car la résistance semblait devoir

précisez!

gagner le reste de la France. Les évêques se joignaient à Mgr Ruch, comme le prouvait cette lettre adressée à l'évêque de Strasbourg :

" Nous sommes fiers de vous, nous adhérons sans réserves à vos paroles. Nous voulons que ce que vous avez fait et allez faire encore soit pour nous non seulement un sujet d'admiration mais aussi un exemple et un entraînement. La France, la vraie, a sauvé l'Alsace-Lorraine. Puisse maintenant, l'Alsace, sous votre conduite habile et vaillante, sauver la France et la religion qu'avec vous nous aimons sans limite et voulons servir de toutes nos forces." (5)

Pendant tout l'été les manifestations en Alsace-Lorraine et les adresses au gouvernement se multiplièrent. Le Temps dressait régulièrement la liste des municipalités qui envoyaient des motions au Président du Conseil, pour ou contre l'introduction des lois laïques. En septembre, (6) eut lieu à Colmar le congrès des catholiques d'Alsace. La première séance fut consacrée à la manière de grouper la jeunesse et d'empêcher la dislocation des catholiques dans le combat pour la défense des libertés religieuses. Pendant la deuxième séance, le congrès entendit les rapports de M. Schuman, député de la Moselle, et de M. Broglie, ancien député du Haut-Rhin, sur le problème scolaire. Ce dernier dit notamment: "selon notre conception, ce sont les parents qui, après Dieu, ont les premiers droits sur l'enfant. Aussi ne saurait-on leur dénier le droit de faire donner l'éducation de leur foi. Les familles catholiques d'Alsace demandent l'école confessionnelle."

*cela n'a pas lieu
sans*

Les catholiques n'étaient pas les seuls à se dresser contre le gouvernement. Les protestants et les israélites se joignaient à eux pour le maintien de l'école confessionnelle. Ces trois religions

(5) - Le Temps - 19 juillet 1924

(6) - Le Temps - 20-21 septembre 1924

possédaient chacune leurs écoles où l'enseignement religieux était donné par l'instituteur sous le contrôle des ministres du culte. Le gouvernement voulait généraliser les écoles interconfessionnelles où l'enseignement religieux était donné ~~directement~~ par les prêtres, en dehors du programme scolaire proprement dit qui était neutre. Si certaines municipalités approuvaient ce système, la masse des Alsaciens y étaient foncièrement hostile et était décidée à se battre jusqu'au bout pour faire prévaloir ses opinions et amener le gouvernement à renoncer à ses projets.

Au mois de décembre, l'agitation reprit de plus belle après la démission des députés alsaciens-lorrains à la commission d'Alsace-Lorraine de la Chambre sur le refus des Cartellistes d'abandonner leurs mesures de centralisation administrative. L'agitation religieuse se mêla à l'agitation politique et les manifestations reprirent. Mgr Ruch demanda des récitaions de prières quotidiennes "contre les persécuteurs de l'Eglise."

A la fin du mois de janvier, un élément nouveau modifia la situation. A la suite de la controverse survenue entre M.M Herriot et Schuman~~x~~ sur la validité du Concordat en Alsace-Lorraine, le Conseil d'Etat, saisi de l'affaire, donna raison au député de la Moselle: le Concordat était toujours valable en Alsace. Le Président du Conseil annonça alors à la Chambre que le gouvernement acceptait cet avis et maintenait le "modus vivendi" jusqu'à ce que le Parlement eût statué pour ne pas brusquer les choses. Mais il précisait qu'il n'était pas question de généraliser ce régime à toute la France. (7) Ainsi, théoriquement le problème religieux était-il réglé en Alsace, mais en fait

(7) - Le Temps - 8 janvier 1925 -

le malaise causé, en partie, par la politique religieuse du Cartel ne disparut pas. Utilisé à des fins purement politique, il prit même de grandes proportions.

La mise au point de Ed. Herriot concernant le reste de la France n'était pas inutile car l'agitation avait réellement débordé le cadre de l'Alsace pour s'étendre au reste de la France avec une vigueur accrue, causée par les maladresses du gouvernement.

III - LA REACTION DES CATHOLIQUES ET DE L'EPISCOPAT AUX MESURES DU GOUVERNEMENT

1°/ Les premières mesures

Le programme laïc du Cartel prévoyait, outre l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine, l'application stricte de ces lois en France et la suppression de l'ambassade au Vatican.

Si l'Alsace-Lorraine fut la première à protester contre ce programme, l'agitation gagna, dès l'été, le reste de la France. Jusque là l'épiscopat s'était contenté de soutenir Mgr Ruch dans sa résistance; mais au cours du mois de septembre plusieurs faits vinrent inquiéter les catholiques français et leur faire croire que le gouvernement était décidé à appliquer son programme.

Ce fut d'abord l'expulsion des Clarisses d'Alençon.⁽⁸⁾ Déjà expulsée en 1905, elles étaient revenues en France à la suite de l'invasion de la Belgique par les Allemands. Cette nouvelle expulsion provoqua à Alençon une très vive émotion et une pétition circula recueil-

(8) - Le Temps - 4 septembre 1924

-lant de nombreuses signatures. Les murs se couvrirent d'affiches portant le texte d'une protestation : " nous voulons que les institutions catholiques puissent, sans être inquiétées, jouir du droit à la vie au même titre que les autres, et en particulier, au même titre que l'association précitée (la franc-maçonnerie). Il ne s'agit pas de tolérance; nous avons des droits, et nous voulons les faire respecter. Nous acquittons sans maugréer toutes nos charges de citoyens et nous prétendons en avoir tous les droits. L'Alsace et la Lorraine nous ont donné le signal. Alençon, première attaquée, après elles, le donne à son tour. Que le gouvernement sache bien que l'esprit passif des catholiques d'avant-guerre est mort et que s'il nous attaque sur le terrain de nos libertés et de nos convictions il nous trouvera en face de lui, résolu à le repousser avec la même énergie que celle que nous avons employée contre les envahisseurs du sol sacré de la patrie."

Le surlendemain, (9) Le Temps commentait ainsi cette expulsion : "Ainsi se pose à nouveau une des questions les plus irritantes pour la paix intérieure, une de celles que l'union sacrée, créée pendant la guerre et née de la guerre, avait laissées peu à peu s'assoupir. Certes, en droit le gouvernement, s'il se trouve en présence de congrégations d'hommes ou de femmes rentrées en France, ... est dans la stricte légalité s'il les dissout. Mais en fait ? Sans aller jusqu'à dire qu'ici le " summum jus ", c'est aussi la " summa injuria", il semble bien que le gouvernement pourrait apporter, dans l'application de la loi, des tempéraments qui ne lèseraient aucun intérêt essentiel et respecteraient les croyances personnelles."

(9) - Le Temps - 6 septembre 1924

Le Temps réclamait donc une certaine tolérance dans l'application de la loi mais sans aller jusqu'à demander une révision de cette loi de 1901 comme le désiraient de nombreux catholiques. Il voulait bien accorder à certaines congrégations le droit de rentrer en France mais à une condition : "c'est qu'inversement certaines congrégations ou certains de leurs amis ne prétendent pas bruyamment à faire revenir les gouvernements de la République sur une législation que leurs empiètements avaient alors provoquée."

Le Temps s'en prenait ensuite aux Radicaux qui par leur attitude notamment en Alsace-Lorraine avaient permis aux ultras du catholicisme de s'élever avec force contre la loi de Séparation. " L'intransigeance de certains cléricaux succédant à celle de certains radicaux veut prendre comme champ d'expérience l'Alsace et la Lorraine et, de cet îlot où survit le concordat, gagner de proche en proche la France où disparaîtrait la législation de Séparation. Voilà ce qu'on gagne à remettre en question des problèmes sur lesquels la concorde s'était refaite et à remettre en présence des sectarismes et des absolutismes également exaspérés et également funestes."

Telle était la position du Temps, éloignée de celle des radicaux et de l'agitation de certains catholiques.

2°/ La lettre des cardinaux et la réponse du
gouvernement

Le Temps publia et commenta une lettre des cardinaux français au Président du Conseil, lettre assez modérée qui voulait simplement attirer son attention sur les dangers et les conséquences des mesures prises par le gouvernement en se faisant l'interprète de l'émotion des

milieux catholiques à propos de l'application stricte de la loi relative aux congrégations religieuses, de l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine, de la suppression de l'ambassade du Vatican.

Un passage de cette lettre pouvait cependant faire frémir un républicain ardent : " Aux congrégations religieuses on oppose, nous le savons, les lois existantes. Ce sont des lois d'exception, et pour le dire franchement des lois de persécution. Mais depuis qu'elles ont été votées un fait nouveau est intervenu : la guerre. Religieuses et religieux, beaucoup revenus d'exil, ont fait, chacun à son rang, oeuvre de bons Français... Ces choses ne doivent pas s'oublier. La reconnaissance le demande; la justice et l'équité le réclament. Si la légalité s'y oppose, elle a tort. Une sage politique doit lui faire subir les retouches exigées par le bien commun."

Le Temps consacra à cette lettre un éditorial, intitulé " Manifestation inopportune " (10). S'il était d'accord avec les cardinaux pour regretter les mesures du gouvernement, il contestait leur droit de se dresser contre l'autorité de la loi. " Le manifeste des cardinaux fait vraiment trop bon marché de la légalité républicaine et même de la légalité tout court, car enfin la loi dans tous les régimes est l'expression souveraine de la volonté générale." Plus loin il ajoutait " Ils ne se contentent pas d'exprimer des appréhensions et de conseiller une politique inopportune. Ils contestent expressément l'autorité des lois qu'on est convenu d'appeler " laïques ", encore que l'objet essentiel en soit de sauvegarder la neutralité dans l'Etat sans prétendre imposer une laïcisation qui puisse porter atteinte à la



(10) - Le Temps - 28 septembre 1924

-berté de conscience et à l'exercice des cultes...! Si la légalité s'y oppose, elle a tort" voilà une phrase qu'aucun républicain et plus généralement aucun homme d'ordre ne saurait approuver ni dans sa forme ni dans son esprit."

Le Temps accusait aussi les cardinaux de soutenir, le cas échéant, une rébellion ouverte aux pouvoirs publics, allant jusqu'à la guerre civile, en écrivant : " Si elle nous était imposée (la guerre) nous la subirions avec regret, mais non pas sans résistance." Le Temps condamnait formellement cette phrase : " Cette perspective de guerre civile ne sera du goût d'aucun bon Français, si attaché qu'il puisse être à ses croyances confessionnelles. Et l'on déplorera que l'épiscopat témoigne, par une manifestation officielle et collective, appelée au plus grand retentissement, de disposition/aussi inquiétantes tant pour la paix des consciences que pour l'ordre public. Ce manifeste des cardinaux, on peut en être assuré, sera bruyamment exploité par l'extrême-gauche du Cartel. Il apporte un argument puissant aux partisans qu'anime la passion politique et qui poussent à l'envisager le gouvernement dans la voie des mesures antilibérales où l'actuelle majorité n'a que trop tendance à s'engager. A l'inopportunité de l'attitude gouvernementale vient s'ajouter la maladresse d'une opposition qui ressemble à une déclaration d'hostilité. Que deviendra ce qui reste de l'union sacrée si tout le monde s'acharne à la mettre en lambeau. "

Mais Le Temps pouvait-il raisonnablement croire que l'épiscopat ne réagirait pas au moment où le gouvernement semblait mettre en application les mesures anticléricales? D'autre part l'épiscopat n'appelait pas à la rébellion ouverte contre les " lois laïques "

puisqu'il demandait un aménagement : " une sage politique doit lui faire subir les retouches exigées par le bien commun." Or Le Temps avait toujours été d'accord, au moins, pour un retour à l'esprit réel de ces lois.

Le lendemain ⁽¹¹⁾ Le Temps publia la réponse du gouvernement aux cardinaux. Ed. Herriot refusait d'admettre que les mesures prévues pussent constituer des menaces pour la paix intérieure. Au contraire elles visaient à assurer la liberté de conscience pour tous. Le Temps ne publia aucun commentaire sur cette réponse qui provoqua de vives protestations de la part de l'épiscopat. Le Cardinal Andrieu fut certainement le plus virulent, reprenant à son compte l'accusation de " fossoyeur " lancée contre Herriot. " Que les catholiques français ne se laisse pas endormir par les promesses de liberté, de paix intérieure et de fraternité dont les loges les bercent au moment où elles conduisent, en foulant aux pieds leurs droits les plus sacrés, à la plus intolérable des servitudes et qu'ils entreprennent, non seulement pour l'Alsace-Lorraine, mais encore pour les autres provinces françaises, une vigoureuse campagne, avec des troupes organisées et disciplinées, contre les lois laïques." ⁽¹²⁾ Cette fois c'était vraiment l'appel à la rébellion, mais Le Temps ne publia aucun commentaire.

(11) - Le Temps - 29 septembre 1924

(12) - Le Temps - 8 octobre 1924

3°/ Le discours de Herriot au Congrès radical et
radical-socialiste de Boulogne - Les réactions - La F.N.C.

La polémique reprit avec un discours de Ed. Herriot prononcé au Congrès radical et radical-socialiste de Boulogne. Il y parlait notamment de l'agitation cléricale en affirmant : " l'Etat ne doit pas gêner les croyances mais n'admet pas que la religion intervienne dans les affaires intérieures ou extérieures du pays... Nous ne voyons pas comment on peut justifier en droit l'ingérence d'une religion, même celle de la majorité, dans notre diplomatie. En fait nous n'apercevons pas en quoi ont servi les concessions admises sur ce principe." (13)

Alors que quelques jours auparavant Le Temps avait attaqué l'épiscopat, cette fois il s'en prit aux radicaux pour défendre l'épiscopat. S'attachant au fait que le Président du Conseil restait muet sur l'agitation révolutionnaire et communiste, il écrivait : " que quelques évêques réclament - ce qui est d'ailleurs leur droit de citoyens depuis que l'abolition du concordat les a délivrés de leurs liens de fonctionnaires et leur a rendu leur liberté - l'abolition des lois laïques, l'ordre public ne semble pas devoir être sérieusement menacé. Il risque de l'être autrement lorsque les communistes parlent et agissent pour supprimer la " société capitaliste "... On aurait aimé que le chef du gouvernement eut pour ces campagnes une sévérité au moins égale à celle qu'il a eue^u contre l'épiscopat de France."

Le Temps était en pleine contradiction avec ce qu'il avait écrit lors de la lettre des cardinaux, leur refusant le droit de mettre en cause l'existence des lois laïques et les accusant de mettre

en danger l'ordre public. Pendant toute cette législature Le Temps at-taquait les uns pour défendre les autres.

Toujours virulent, ce fut le cardinal Andrieu qui riposta au discours de Herriot en affirmant que la France n'était pas laïque et ne voulait pas l'être mais que si elle l'était c'était un abus de pouvoir et il ajoutait : " une vigoureuse offensive s'annonce pour barrer le passage à l'esprit laïc." (14) Il était d'autant plus déterminé dans sa lettre qu'un communiqué officiel annonçait la réali-sation prochaine d'une autre mesure : le gouvernement avait demandé à la commission des Finances de supprimer les crédits de l'ambassade au Vatican. (15) Le Temps commentait en première page cette mesure dans un éditorial intitulé " Du Vatican au Kremlin " : " Nous avouons ne point voir en quoi la présence d'un ambassadeur, d'un représentant de la Répu-blique au Vatican peut présenter un caractère antijuridique. Sur le terrain des partis M. Herriot s'est demandé " si l'ambassade du Vatican offre des avantages pour la France", il conclut négativement. Cela re-vient à contester la politique de présence. Il s'agit de savoir, en se plaçant exclusivement sur le terrain national, s'il est de l'intérêt de la France d'être présente au Vatican comme y sont présents les grands Etats non catholiques. M. Briand qui fit voter le rétablissement de l'ambassade s'est-il donc si lourdement trompé ?"

Avec ces mesures , l'agitation prit un nouvel essor dans le pays. Les manifestations se multiplièrent notamment dans l'ou-est, en Vendée et en Bretagne où elles groupèrent plusieurs milliers

(14) - Le Temps - 29 octobre 1924

(15) - Le Temps - 24 octobre 1924

de personnes. A Quimper le 10 décembre, un défilé réunit 20 000 personnes à la tête desquelles marchaient des évêques, des parlementaires, des conseillers municipaux, des Anciens Combattants. Pendant tout l'hiver, dans toute la France, les catholiques tentèrent d'alerter l'opinion et de faire échec à la politique du Cartel, surtout au mois de janvier lorsque le budget des Affaires Etrangères passa devant la Chambre.

Les appels de l'épiscopat à l'union et à la coordination aboutirent à la constitution d'une nouvelle organisation catholique, la Fédération Nationale Catholique. Si elle commença à s'ébaucher dès l'été 1924, Le Temps ne la signala pour la première fois que le 20 février 1925 par un compte-rendu de la première Assemblée Générale. Le Président en était le Général de Castelnau; il exposait ainsi l'objet de la F.N.C. : " Les catholiques ont compris la nécessité de se grouper désormais pour concerter leur action de défense religieuse, indépendamment de tout parti politique et de toute politique de parti. C'est une oeuvre de longue haleine que les catholiques de France entreprennent : ils doivent donc s'armer de patience et de ténacité." L'Assemblée avait ensuite discuté des statuts de la F.N.C. qui regroupait en une seule organisation les unions diocésaines; les ligues, associations catholiques ou organisations analogues pouvaient aussi adhérer à la Fédération. Le Comité exécutif fut constitué : il comprenait : le Général de Castelnau, Le P. Janvier, MM. Saint-Maur, sénateur, Grousseau, député, Guibal, ancien député et bâtonnier de l'ordre des avocats à Montpellier, Claudio Jannet, ancien inspecteur général des Finances, Reverdy, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Liouville, Président de l'association des ingénieurs catholiques, Xavier

Vallat, ancien député, Weydmann, Président de la Ligue des catholiques d'Alsace.

A la séance du soir, l'assemblée étudia les revendications des catholiques et la question des rapports de la FNC. avec les partis politiques. Le principe établi était que " la Fédération est en dehors de tout parti et au dessus de tout parti, et étrangère à toute politique de parti et n'intervient que sur le terrain civique, que dans l'intérêt de la religion, de la famille et de la conservation du patrimoine national."

Ce fut le seul article publié par Le Temps sur la FNC; par la suite il se contenta de la signaler dans l'organisation des différentes manifestations. Il ne fit aucun bilan de son activité, aucune étude sur son organisation et son impétance

4°/ La suppression de l'ambassade

Ce fut au mois de janvier que la Chambre fut amenée à se prononcer sur le problème de l'ambassade au Vatican, lors de la discussion du budget des Affaires Etrangères. De nombreuses séances y furent consacrées où chaque camp réaffirma ses positions.

Les Cartellistes voulaient la suppression de l'ambassade pour appliquer strictement la loi de Séparation et distinguer nettement le temporel et le spirituel, et d'autre part parce que l'ambassade n'avait absolument aucune utilité. Selon le rapporteur, la France ne pouvait concilier les deux idées de la France fille de l'Eglise (avec la devise : autorité, hiérarchie, charité) et de la France fille de la Révolution (avec la devise : liberté, égalité, fraternité).

M. Engerand répondit au rapporteur au nom des partisans du maintien de l'ambassade. Selon lui, il n'y avait aucun motif

de rompre; or la suppression d'une ambassade était une chose grave qui devait être justifiée. La supprimer sans raison c'était faire un affront au pape, qui pouvait porter préjudice à la France à l'étranger. D'autre part c'était une véritable utopie que de vouloir séparer strictement le temporel du spirituel, c'était de " l'irréalisme de normalien ". Le maintien de l'ambassade ne s'opposait pas à la notion de laïcité; avoir une ambassade dans un pays ou auprès d'une autorité morale ne signifiait pas une ingérence de ce pays ou de cette personne dans les affaires intérieures ou extérieures du pays.

Mais ce fut Briand qui fit le discours le plus remarqué et le plus attendu. Le Temps le publia in extenso. (16)

Il répondit à tous les arguments des Cartellistes. Il était d'abord nécessaire, selon lui, de séparer le principe de l'application, d'autant plus que lorsqu'un parti arrivait au pouvoir il n'était plus un parti: il avait la charge de toute la France et de tous les Français. Il fallait aussi distinguer les catholiques des cléricaux. En ne ménageant pas les catholiques on les poussait à se lier avec les cléricaux. Il fit ensuite allusion à de nombreux républicains notoires partisans de l'ambassade, notamment J. Ferry qui affirmait : " le maintien de notre ambassade est nécessaire pour la gestion de nos intérêts religieux et politique; car le Vatican est un des endroits du monde où il se fait le plus de politique temporelle et générale. " Le gouvernement en avait conscience puisqu'il avait l'intention de remplacer l'ambassadeur par un envoyé technique. Mais Briand insista surtout sur l'isolement qu'entraînait la suppression de l'ambassade. Car partout où il y avait une

activité internationale la France devait être présente d'autant plus que son ambassade à Rome représentait aussi les petites nations alliées de la France. Le gouvernement avait toujours voulu vaincre l'isolement. Cela s'appliquait aussi bien aux puissances temporelles qu'aux puissances spirituelles. Or il y avait trois puissances spirituelles dans le monde, trois internationales : la SDN, et la France y était représentée, l'internationale rouge à Moscou où la France avait une ambassade; l'internationale blanche à Rome où les relations étaient rétablies. La rupture avec Rome était un geste grave que rien ne justifiait."

Sur deux colonnes, Le Temps commentait ce discours et en faisait l'éloge : " Dans un discours où la rigueur de la raison s'ornait des grâces de l'esprit, M. A. Briand a montré hier, devant une chambre nouvelle qui ne l'avait encore entendu qu'en de courtes interventions, toutes les ressources de son intelligence nuancée. Il a dit avec un art infini les raisons, sans en omettre aucune, qui justifiaient le maintien de notre ambassadeur auprès du Vatican. Il a recherché, sans en trouver aucune, les motifs de sa suppression."

Le lendemain, Herriot fit connaître l'avis du gouvernement sur cette question. La première partie de son discours était d'ordre historique. Il faisait le rappel de l'attitude de la papauté pendant la guerre, du rétablissement de l'ambassade. Dans la seconde partie, il développait plutôt des points de doctrine et des idées.

D'abord et avant tout la France devait imposer le respect de ses lois et son indépendance par rapport à la papauté. Le rétablissement s'était fait sur des bases fragiles et aucun avantage n'en avait été retiré.

L'encyclique " Ubi arcano " avait été dirigée contre les vainqueurs; en Extrême-Orient les diocèses français du Japon et les vicariats

Est ce
N. etahia?

développez!

français de Chine étaient démembrés au profit de missions allemandes, irlandaises ou américaines; à Constantinople le Saint-Siège refusait de faire notifier l'élection du nouveau pape par l'ambassadeur de France en Syrie; en 1904 les honneurs liturgiques dus au représentant de la France avaient été supprimés; l'oeuvre de la Propagation de la Foi avait été transportée de Lyon à Rome. D'autre part l'accord sur les diocésaines ne pouvait donner satisfaction au gouvernement puisqu'il ne reconnaissait pas les lois laïques. En conclusion Herriot demandait de choisir entre deux doctrines : une ambassade avec un Concordat, une Eglise libre dans un Etat libre / c'est à dire d'un côté l'ultra-montanisme et le dessein de la Papauté d'avoir un pouvoir d'arbitrage à l'intérieure des nations; de l'autre l'idée laïque d'un Etat libre sans droit de s'immiscer dans le dogme et la hiérarchie catholique.

Le Temps commentait ainsi ce discours : " Ce discours de M. Herriot est d'une parfaite ordonnance, mais ni à sa place, ni de son temps. On se trouvait transporté vingt ans en arrière... Tout le raisonnement de M. Herriot se résume en ces deux points. En fait l'ambassade de France auprès du Vatican n'a procuré à notre pays aucun avantage depuis qu'elle est rétablie. En droit le divorce est si profond entre le dogme du Saint-Siège et la doctrine de la République que mieux vaut pour la République n'avoir pas d'ambassade auprès du Saint-Siège. C'est sur ce terrain un peu rétréci, un peu pauvre que le Président du Conseil s'est cantonné. / (17) Ensuite Le Temps répondait au Président du Conseil qu'une ambassade n'était pas une entreprise de commerce et que son problème ne se résolvait pas avec un bilan. On ne pouvait mesurer l'existence d'une ambassade à ses résultats. D'autre

part le dogme de l'Eglise catholique était une chose, l'ambassade de France au Vatican une autre.

Le 27 janvier Le Temps consacrait encore un long article en première page à la politique religieuse du gouvernement dans sa rubrique " Opinions de Province ". La doctrine invoquée par le gouvernement c'est à dire la séparation totale du spirituel et du temporel dénotait, de la part du gouvernement, une méconnaissance totale de la réalité. "L'Etat n'a-t-il pas aussi son petit spirituel à défendre? à faire valoir? Ce spirituel il est dans ses codes, dans ses lois et règlements qui tous reposent sur ces affirmations, sur ces croyances de la conscience publique : le droit de tous et chacun à la vie, à la propriété, à la liberté, à la probité, à la véracité, à l'honneur, à la justice. Il est dans la morale enseignée à l'école, dans la devise républicaine... surtout il s'appuie pour subsister lui-même sur ce spirituel qui est le seul fondement de son autorité." D'autre part " La religion n'est pas seulement une doctrine... Les Eglises sont des institutions sociales qui ont pris corps dans l'ordre du temporel." La puissance du pape n'était pas proportionnelle à la surface de ses Etats pontificaux car les dons lui fournissaient un budget égal à celui d'une grande puissance et il commandait à trois cents millions de fidèles.

" Il est donc impossible de tracer une infranchissable frontière entre l'Eglise et l'Etat." D'autre part si l'Eglise mettait sa force spirituelle au service de son temporel elle risquait fort de tenir en échec l'Etat. Un arrangement était donc préférable et le meilleur était la séparation conçue dans un esprit de justice et de respect mutuels. Mais Des problèmes subsistaient surtout depuis 1906; les trancher d'autorité par l'un ou l'autre ne les résolvait pas. " Et c'est ici qu'apparaît, sinon la nécessité absolue de notre ambassade au Vatican, du moins sa précieuse opportunité. Car l'Eglise catholique est d'une cen-

-trahisation extrême, et c'est à Rome que les problèmes doivent être débattus."

Le gouvernement fit l'expérience lui-même que la situation religieuse de la France nécessitait une présence au Vatican. En effet ce fut le 26 janvier que le gouvernement annonça à la Chambre le maintien du concordat en Alsace-Lorraine et éventuellement l'envoi d'un représentant spécial au Vatican. Au cours des débats qui suivirent cette déclaration, de nombreux députés tentèrent de profiter de l'occasion pour maintenir une ambassade complète, notamment M. Paul Simon, l'abbé Bergey qui condamna aussi la distinction brutale que le gouvernement faisait entre le spirituel et le temporel.

Le 2 février la Chambre vota sur la question de l'ambassade, après d'ultimes interventions de ses partisans. Finalement le rappel de l'ambassadeur fut voté par 314 voix contre 250. Le Temps (18) regrettait beaucoup cette mesure qui laissait tout le monde insatisfait, puisque le gouvernement et les Cartellistes devaient accepter l'envoi à Rome d'un chargé d'affaires pour représenter l'Alsace et la Lorraine. (19) Devant cette demi-mesure tout le monde s'insurgeait. Au Sénat, le groupe de l'Union républicaine vota une motion pour le maintien de l'ambassade. (19) Le Temps publia un article en première page intitulé " Les cailloux sur la route de Grenoble ", allusion au prochain Congrès radical, dans lequel il disait notamment : " Il y a des aumônes qui humilient ceux qui les reçoivent sans honorer ceux qui les offrent. La majorité cartelliste avait, lundi, supprimé l'ambassade de France au-

(18) - Le Temps - 4 février 1925

(19) - Le Temps - 5 février 1925

-près du Vatican. Elle faisait hier, à contre-coeur du reste, aux Alsaciens et aux Lorrains, la charité blessante, sorte de denier de la veuve, de leur donner, à défaut d'ambassadeur, un vague chargé de mission accompagné d'un archiviste et de deux dactylographes. Cette ombre de diplomatie autour d'une ombre de fonction faisait des Alsaciens et des Lorrains les parents pauvres qui doivent se contenter des restes d'une ambassade. Et nos provinces recouvrées se présenteraient, dans la Rome pontificale, à côté des ambassadeurs fastueux des autres nations, sous les traits d'un honnête fonctionnaire, chargé de mission et plein de soumission."

Tel était le jugement que Le Temps portait sur la politique religieuse du Cartel et sur le problème de l'ambassade.

5°/ La reprise de l'agitation - la déclaration
de l'épiscopat

Après le vote décidant le rappel de l'ambassadeur, l'agitation des catholiques reprit de plus belle dans toute la France. Les meetings groupant des milliers de personnes se multiplièrent. A Marseille, de graves incidents se produisirent à la suite d'une réunion présidée par le Général de Castelnau. Des combats de rue firent deux morts et de nombreux blessés, quelques uns très grièvement. (20)

Ces incidents firent l'objet d'une demande d'interpellation à la Chambre par deux députés, MM. Blaisot et Régis qui condamnèrent en particulier la carence de la police qui, bien que pré-

(20) - Le Temps -11 février 1925

-sente avait laissé faire, et la mairie socialiste de Marseille qui avait poussé à la contre-manifestation, les adjoints au maire étant dans les premiers rangs. Un député socialiste de Marseille leur répondit que les vrais provocateurs étaient ceux qui avaient organisé la réunion. Le ministre de l'Intérieur puis Herriot tentèrent de calmer les esprits qui s'échauffaient de plus en plus et de dégager les responsabilités du gouvernement. Finalement le débat fut renvoyé à une date ultérieure. Dans un éditorial en première page Le Temps commentait ce débat en distinguant, dans les événements de Marseille, deux éléments : la liberté de réunion et la liberté de la rue. La liberté de réunion est un droit, elle doit donc pouvoir s'exercer et être protégée; pour cela " il faut et il suffit que les citoyens aient le droit reconnu, pratiqué et protégé de s'assembler, en aussi grand nombre qu'ils voudront, dans les endroits choisis par eux." Quant à la liberté de la rue, pour être maintenue, " il faut et il suffit qu'elle ne soit gênée par aucun cortège de manifestants, en si petit nombre que ce soit et si raisonnables qu'ils se croient. Dans la rue tout cortège est déjà une atteinte au droit individuel de circuler et un risque de trouble pour la collectivité." Dans ce même article, Le Temps s'en prenait violemment aux socialistes " qui ont le noble mot de liberté à la bouche et la forte matraque à la main " et qui s'en prenaient au Général de Castelnau, venu les provoquer jusque dans Marseille; or les catholiques avaient le droit de tenir une réunion privée même à Marseille.

Après Marseille, d'autres manifestations catholiques eurent lieu notamment à Rennes où trente mille personnes étaient présentes, à Reims.



Les cardinaux français de nouveau envoyèrent une lettre au Président du Conseil dans laquelle ils lui donnaient leur opinion sur la suppression de l'ambassade que rien ne motivait. Cette lettre était très modérée; " nulle animosité ne s'y mêle; elle est faite surtout de nos regrets." Ils espéraient simplement que le Sénat se montrerait plus clairvoyant. (21)

Un mois plus tard, l'épiscopat reprit la parole dans une déclaration publiée à la suite de l'assemblée générale annuelle des cardinaux, archevêques et évêques français. (22) Cette fois le ton était tout à fait différent. L'épiscopat n'exprimait plus des regrets mais un véritable appel, non seulement à la résistance mais à la lutte ouverte. Cette déclaration portait en effet " sur les lois dites de laïcité et sur les mesures à prendre pour les combattre." Une première partie traitait de l'injustice de ces lois; elles étaient injustes parce que contraires aux droits formels de Dieu, parce qu'elles procédaient de l'athéisme et y conduisaient, parce que contraires aux intérêts temporels et spirituels des catholiques. Une deuxième partie traitait des tactiques possibles pour les combattre. La première était faite de modération pour apaiser les gouvernants. Elle pouvait donner des résultats mais les lois demeuraient toujours; d'une part un gouvernement pouvait les remettre en vigueur et d'autre part c'était une politique d'encouragement pour les adversaires. L'autre tactique consistait à avoir une attitude plus militante et plus énergique pour abroger ces lois. C'était cette attitude que devaient choisir les catholiques. Une troisième partie parlait des moyens à employer, c'est à

(21) - Le Temps - 18 février 1925

(22) - Le Temps - 13 mars 1925

dire : 1°/ l'action sur l'opinion par la propagande, par la dénoncia-
-tion des préjugés sur la Loi, sur les lois intangibles, par des dé-
-monstrations extérieures qui impressionnaient les foules;

2°/ l'action sur les législateurs par des pétitions envoyés
aux députés et sénateurs et par le refus d'appuyer les candidats favora-
-bles au laïcisme;

3°/ l'action sur le gouvernement en envoyant des représentants
à la Chambre et au Sénat, en se présentant en masse devant les mairies,
préfectures, ministères, en harcelant le gouvernement par des protesta-
-tions et des délégations.

Le Temps blâma cette déclaration, que La Croix qua-
-lifia d'acte le plus considérable dans l'histoire de l'Eglise de Fran-
-ce depuis cinquante ans. Il la blâma, parce qu' "elle ne s'élève pas
contre une politique mais contre un principe, parce qu'elle ne s'élève
pas contre une certaine conception de l'Etat laïque mais contre l'Etat
laïque lui-même... C'est une déclaration ouverte de guerre au laïcisme
et à ses principes." Certes, les citoyens avaient le droit de se plain-
-dre et de lutter contre certaines lois mais pas contre la laïcité qui
constituait la légitimité et les principes de l'Etat. Cette déclaration,
ajoutait Le Temps, compliquait la tâche de ceux qui défendaient les in-
-térêts de la religion.

Elle souleva à la Chambre l'indignation des radi-
-caux qui demandèrent à tous les républicains de relever le défi. (23)
Cette prise de position fut aussi condamnée par Le Temps car le Cartel
était " trop souvent représentant lui-même du sectarisme étroit."

(23) - Le Temps- 15 mars 1925

L'agitation provoquée par cette déclaration, écrite sous l'influence des membres les plus virulents de l'épiscopat, amena le cardinal Dubois à en faire une autre à la chaire de Notre-Dame, en présence du nonce Cerretti. (24) Il affirma notamment:

que le Saint-Siège était étranger à la déclaration qu'elle n'était pas une déclaration de guerre et qu'elle n'était pas d'ordre politique,

qu'elle était une simple leçon de catéchisme, une thèse de théologie, dogmatique et morale, un enseignement doctrinal.

Aucune allusion au St Siège ?

Le Temps ajoutait que cette mise au point du cardinal Dubois " a atténué et amenuisé tout ce qu'il y avait de trop absolu " et que si elle était personnelle, elle répondait cependant à la pensée d'un grand nombre de membres de l'épiscopat, car la déclaration était l'oeuvre d'un certain nombre de prélats hostiles à la République mais elle dépassait les sentiments de beaucoup de catholiques.

Cette mise au point suffit à peine à faire baisser le ton de la polémique et elle donna lieu à des débats à la Chambre, à la suite d'une demande d'interpellation d'un député, Cazals, qui demanda qu'elle allait être l'attitude du gouvernement en face des attaques dirigées par l'épiscopat. Léon Bérard, député de la gauche démocratique des Basses-Pyrénées, fit une intervention remarquable, notamment par Le Temps, qui lui décerna beaucoup d'éloges et le traita " d'orateur disert, élégant, plein d'érudition " et d' "esprit étincelant"; il savait allier les mots brillants, l'ironie, la fantaisie à des observations sérieuses et même à des considérations de haute portée philosophique et morale. Léon Bérard tenait à la neutralité religieuse, base de

(24) - Le Temps - 17 mars 1925

tout régime moderne, la neutralité signifiant une respectueuse impar-
-tialité. Cherchant les origines de l'agitation, il demandait à la ma-
-jorité de faire un examen de conscience. Pour se plaindre de voir une
partie de la législation maltraitée par les catholiques, le gouvernement
était-il sûr d'avoir montré l'exemple. C'est le gouvernement lui-même
qui a imprimé, au pays, à la notion de légalité un caractère d'incerti-
tude et de relativité déconcertantes... Le gouvernement a laissé se
créer des dispositions d'esprit peu favorable, au calme civique." (25)

Edouard Herriot prit ensuite la parole pour expo-
-ser de nouveau l'opinion du gouvernement, avec les mêmes arguments,
mais en dénonçant l'opposition du clergé et l'agitation des catholi-
-ques avec plus de virulence.

6°/ L'abandon des mesures.

La lutte aurait encore continué si plusieurs faits n'étaient
pas survenus. D'abord l'attitude du Sénat, décidé à faire échec au
Parlement et à sauvegarder la paix religieuse en essayant de mainte-
-nir l'ambassade, ou au moins à établir un accord avec le Saint-Siège.
C'est ainsi que Le Temps rapporta des commentaires du Giornale d'Italia
sur la venue à Rome du sénateur de Monzie: " Avant tout il est inexact
que M. de Monzie soit venu à Rome chargé d'une mission spéciale de
M. Herriot. Il est venu pour préparer le discours qu'il se propose de
prononcer au Sénat en faveur du maintien de l'ambassade, discours dans
lequel il traitera de la question à fond. Il a voulu s'informer de la

manière la plus complète sur le véritable esprit des milieux catho-
-ques compétents pour en parler en connaissance de cause... Il a vu
longuement le cardinal Gasparri, Mgr Borgongini Duca, secrétaire aux
Affaires Ecclésiastiques, l'ambassadeur Doulcet et plusieurs autres
ambassadeurs près le Vatican... Il a fait aussi deux visites à M. Jean
Carrère." En fait, plusieurs autres communiqués du Temps laissèrent
supposer que M. de Monzie était allé à Rome en vue d'établir un accord
avec le pape. (26)

qui?
ma

Mais ce fut surtout la démission du ministère Herriot
le 10 avril, à la suite d'une crise financière, qui modifia la situation.
Painlevé prit sa succession et Briand occupa le ministère des Affaires
Etrangères. Au cours d'entretiens qu'il eut avec le nonce Cerretti, il
lui fit part de la décision du nouveau ministère de maintenir une ambas-
-sade au Vatican. Cette affirmation, Briand la répéta devant le Sénat.

Ainsi se termina cette poussée d'anticléricalisme.
Mais quelle fut l'attitude du Saint-Siège pendant cette crise ?

IV - L'ATTITUDE DU SAINT-SIEGE

Devant ce déchaînement de passions, le Saint-Siège
est resté extrêmement réservé; les déclarations, les mises au point
furent assez rares.

Dès que fut connue l'intention du gouvernement de
rompre les relations diplomatiques, le Vatican fit connaître son opi-
-nion par l'Osservatore Romano : " Si les nouveaux gouvernants (ce qui

n'est pas du tout certain) voulaient rompre encore une fois les rapports cordiaux existant actuellement avec le Saint-Siège, celui-ci fera face, non seulement sans dommages, mais avec une sereine conscience, à une éventualité semblable, en regrettant seulement qu'une autre tentative de pacification entièrement favorable à la France ait échoué." (27) Cette déclaration était très modérée et ne rompait pas les ponts. Par la suite, plusieurs communiqués de l'Osservatore Romano démentirent les bruits d'une éventuelle intervention du pape pour que cessât l'agitation en Alsace-Lorraine contre le maintien de l'ambassade. Le Temps reproduisit aussi quelques commentaires de journaux italiens analysant l'attitude de Herriot, notamment La Tribuna qui considérait "la représentation diplomatique de l'Alsace-Lorraine comme un expédient en attendant la rupture complète ou bien comme un cordon ombilical destiné à faciliter la reprise des relations avec le Vatican.

Le pape parla de nouveau de la situation en France à propos de la canonisation de Madeleine Barat et de Jehan Eudes. " Nous croyons pouvoir dire que de Nous voir traité comme nous avons été traité, et de voir agir comme on a agi, Nous avons le droit de ne pas Nous y attendre, et d'autant moins dans un pays à Nous si cher et qui porte le nom de fille aînée dans la grande famille catholique; faire et dire tout ce qui était possible pour rompre des rapports après les avoir voulus et avoir promis de les observer et cela avec ce même Saint-Siège qui a toujours religieusement observé ces rapports et toujours les observera de son côté; se proposer sans autre question et publiquement de réduire à une autre forme et à une autre importance ces mêmes

(27) - Le Temps - 6 juin 1924

rappports, agir ainsi en portant une offense manifeste et par tous constatés, Nous ne disons pas à Notre personne, qui ne vaut rien et ne doit compter pour rien, mais à ce Saint-Siège où, dans la personne de son indigne vicaire, réside pourtant toujours la divine majesté de Notre Seigneur Jésus-Christ; de même, travestir les faits, et cela de la part d'hommes publics, dans des lieux publics, faire tout cela alors que les rapports qu'on a voulu rompre subsistent toutefois encore, et faire cela envers qui n'a pas d'autre défense que celle du bon droit, tout cela n'est pas juste, n'est pas généreux, et, pour dire une parole qui dit tout, ce n'est pas français." (28) Le pape se réjouissait cependant car du bien sort toujours du mal " et voici, en effet, que déjà dans toute la France s'éveille une nouvelle ardeur de zèle pour les suprêmes intérêts de la religion et du pays. Voici que se rallume partout un renouveau d'efforts de coordination et de concorde, en vue de très hautes fins communes à atteindre, coordination et concorde qui, en se gardant comme Nous en avons l'absolue confiance, du danger des confusions et des équivoques, auquel on ne peut échapper une oeuvre si difficile et si vaste, seront la source de bienfaits inestimables pour la religion et le pays, pour l'Eglise et la société."

Par cette déclaration, le Saint-Siège dénonçait sévèrement la politique du gouvernement français mais en évitant de rompre totalement les liens existant encore. Il encourageait, par son adhésion, la résistance des catholiques français, en insistant sur la nécessité de la coordination.

Le cardinal Dubois faisait preuve encore d'une plus grande réserve dans les paroles qu'il prononça à la suite de son

*pas à n'importe
quelle forme
N.b. la date
(antérieure à
13 mai) a été
Déclaré.*

(28) - Le Temps - 10-11 février 1925

lp.
du contraire?

voyage à Rome : " Il s'agit là d'une crise passagère. Ce qui est arrivé ne peut que nous attrister tous, mais la France est profondément catholique et le sera toujours, malgré les oscillations de la politique. Je suis certain que l'esprit religieux prendra le dessus." (29) Ces paroles n'étaient pas seulement des paroles d'apaisement, mais ses relations suivies avec des membres du gouvernement et du Parlement lui permettaient de s'exprimer ainsi. Il n'avait sans doute manqué d'exprimer sa pensée au pape, ce qui poussait peut-être celui-ci à la modération, tout en encourageant les catholiques français dans leur lutte pour la défense de leur liberté religieuse.

Le correspondant particulier du Temps à Rome, peut-être Jean Carrère, que M. de Monzie était allé voir, ou de Guiller ville, envoya un article publié le 4 mars, sur les relations avec le Vatican : "Le pape n'acceptera jamais un expédient imaginé en dehors de lui, autrement dit sans négociation préalable avec la Curie... Il est nécessaire, pour arriver à un accord, que des conversations diplomatiques effacent l'impression pénible des déclarations gouvernementales du Palais Bourbon, aussi bien que du sévère discours de Pie XI déplorant ce manque d'égards et de générosité envers le Saint-Siège. Les relations entre l'actuel gouvernement de Paris sont arrivés à un tournant critique; il faut que les observateurs bénévoles de la majorité, qui viennent à Rome pour empêcher l'irréparable, se rendent compte que les votes de la Chambre ont créé une situation difficile. On l'a exprimé sérieusement à M. de Monzie et le cardinal Gasparri n'a pas dissimulé qu'il jugeait impossible ce biais de l'institution extraordi-

(29) - Le Temps - 1^{er} mars 1925

-naire d'une ^{aire} commission pour l'Alsace-Lorraine. Voilà pourquoi M. de Monzie n'a pas trouvé au Vatican les dispositions conciliantes qu'il espérait. Le cardinal Gasparri a fait comprendre au sénateur Du Lot que le Vatican ne brusquerait pas les choses, qu'il attendrait le résultat de la discussion au Sénat, et qu'après avoir recueilli l'opinion de l'épiscopat et des catholiques français, le Saint-Siège prendrait une décision conforme aux intérêts de l'Eglise."

Wah
Cet article faisait le point sur l'état des relations entre Paris et Rome, les décrivant peut-être plus mauvaises qu'elles n'étaient réellement. D'autre part cet article parlait de la mission de M. de Monzie, voyage qui avait en fait un autre but que la simple préparation d'un discours. Le correspondant du Temps parlait ouvertement d'une mission qui avait été confiée à M. de Monzie pour essayer de trouver un compromis avec le Vatican.

Le lendemain, un autre article du correspondant à Rome précisait le but de la mission du sénateur : étendre les attributions du chargé de mission. " L'idée d'élargir la compétence ainsi que les attributions du chargé d'affaire pour l'Alsace-Lorraine et d'en faire l'équivalent d'un chef de légation, ou même un ministre près le Saint-Siège, aurait eu pour résultat, au cas invraisemblable où le Vatican accepterait cette solution, de porter atteinte au prestige de la France, rétrogradée au rang de puissance secondaire. L'ambassadeur actuel, M. Doulcet, a connu cette pénible situation lors de sa première mission à Rome après la guerre. Il était obligé de faire antichambre aux réceptions diplomatiques et devait céder le pas aux ambassadeurs ainsi qu'aux ministres plénipotentiaires. Pour éviter ces inconvénients et ménager les justes susceptibilités de notre représentant, le cardinal

Secrétaire d'Etat lui fixait des rendez-vous en dehors des jours habituels d'audience. Grâce à cet expédient, M. Doulcet n'était pas obligé d'entrer le dernier dans le cabinet du cardinal Gasparri." (30)

Après le discours prononcé à la Chambre par Edouard Herriot à la suite du manifeste des cardinaux, le correspondant du Temps écrivait : "le monde ecclésiastique attribue une grande importance aux déclarations de M. Herriot parce qu'il ~~attaque~~ et accentue la politique anticléricale en dépassant la question de l'ambassade près le Vatican. Le Cartel jette délibérément par dessus bord les intérêts français en Orient qui dépendent du maintien des relations avec le Saint-Siège, intérêts reconnus et défendus par des hommes politiques comme Briand ainsi que par de nombreux sénateurs. Il faut espérer encore qu'ils essaieront de faire triompher au Sénat le bon sens ainsi que la nécessité de la paix religieuse. S'ils échouent, dit-on dans les milieux catholiques de la Curie, de graves répercussions sont inévitables, non seulement sur la situation religieuse mais aussi sur les intérêts religieux hors de France. Le pape a fait connaître son opinion : il assiste avec douleur à cette reprise furieuse d'attaques contre la religion par une minorité anticléricale qui prétend imposer à la majorité des Français un régime sectaire plus violent que celui de Combes." (31)

Dans cet article il était fait allusion aux intérêts français en Orient. Le gouvernement prétendait tenir ses droits sur les catholiques installés au Moyen-Orient et en Orient de traités signés avec ces pays et notamment des Capitulations signées avec l'Empire turc. Par contre le Saint-Siège proclamait que la France détenait

(30) - Le Temps - 5 mars 1925

(31) - Le Temps - 21-22 mars 1925

ces avantages de la bonne volonté du Vatican qui pouvait y mettre fin quand il le voulait. Le pape était prêt à abolir les privilèges de la France au cas où la suppression de l'ambassade serait maintenue.

Une autre "Lettre d'Italie" signée A. de Guiller-ville communiqua un article de l'Osservatore Romano disant en substance que si le Parlement français pouvait prendre les solutions qui lui plaisaient, il fallait cependant que le Saint-Siège fît valoir son point de vue au cas où des relations diplomatiques devraient continuer après la suppression de l'ambassade. En aucun cas la décision ne pouvait être unilatérale; mais le Saint-Siège ne rejetait pas toute possibilité de pourparlers.

Telle fut la position du Saint-Siège pendant cette crise, condamnant sévèrement, certes, la politique française mais tout en évitant de couper les ponts, attendant que la suppression de l'ambassade fût définitivement établie pour prendre une décision.

Quelle conclusion tirer de cette crise qui ralluma les querelles religieuses ? Après l'apaisement survenu à la faveur de la guerre et qui s'était poursuivi sous le Bloc National, il était certain que la Cartel portait une lourde part de responsabilités dans cette nouvelle flambée de passions. Mais la vigueur de l'opposition et de la résistance des catholiques porta ses fruits. Elle avait provoqué l'union des catholiques français sur le terrain religieux, et la puissante FNC survécut à la crise. L'abandon des mesures anticléricales par le nouveau ministère présidé par Painlevé contribua à l'apaisement. Cependant quelques problèmes restaient en suspens : la question des honneurs liturgiques soulevée lors des querelles, le pro-

Comment,
Temp?

-blème de l'application de la loi ~~sur~~ les congrégations. A côté de ces points litigieux, demeuraient des problèmes plus sérieux, notamment la persistance d'un malaise alsacien jusque vers 1932-1933, et le problème scolaire.

Chapitre IV : LES RELATIONS ENTRE LE SAINT-SIEGE ET LA FRANCE
DE 1926 A 1932

I - LE REGLEMENT DES POINTS LITIGIEUX

1°/ Les honneurs liturgiques

Lors du débat à la Chambre sur l'ambassade au Vatican, des orateurs cartellistes, dont Edouard Herriot, avaient abordé ce problème des honneurs liturgiques et de la protection des catholiques d'Orient. Les Capitulations signées entre le sultan et François I^{er} reconnaissaient à la France le droit de protéger tous les chrétiens de l'Empire ottoman. Mais le traité de Lausanne avait abrogé ces Capitulations et par là même le protectorat français.

Les honneurs liturgiques consistaient en un certain nombre de privilèges accordés au représentant français lors de cérémonies religieuses officielles.

La thèse soutenue par le gouvernement français

prétendait que ces honneurs étaient distincts du protectorat et qu'ils étaient donc encore en vigueur. Or depuis quelques années le représentant français ne les avait pas eus. Le Vatican, par contre, soulignait que la France n'y avait plus droit mais qu'il était prêt à les lui conserver, que cependant, dans le cas présent, la responsabilité de la rupture de cette tradition incombait à la France. En effet, d'après une lettre du délégué apostolique en Syrie, Mgr Giannini, c'était le représentant français lui-même, le général Sarrail, qui avait refusé de se rendre à l'église paroissiale pour la réception solennelle. Mgr Giannini concluait ainsi : " Devant votre refus, je n'ai qu'à m'incliner... Le privilège de la France aura vécu." (1)

Des négociations engagées entre le gouvernement français et le Saint-Siège, après la chute du ministère Herriot, pour régler ce problème, Le Temps y fit peu allusion. Un article fut publié lors de l'installation à Paris du nouveau nonce, Mgr Maglione; celui-ci avait échangé quelques propos avec un journaliste parisien sur la continuité de la politique vaticane. Y faisant allusion, le correspondant du Temps à Rome écrivait : " On fait observer ici que le nouveau nonce sera le continuateur de l'action exercée par son prédécesseur, Mgr Cerretti. On fait en outre remarquer que, si le protectorat catholique français a vécu après le traité de Lausanne qui a aboli les Capitulations, le Vatican, de son côté, n'est pas opposé à ce que l'on attribue, même pour l'avenir, les honneurs liturgiques aux représentants de la France sur les rives du Bosphore et là où existe encore le privilège séculaire de la France. La diplomatie pontificale n'était pas d'accord, d'ailleurs jusqu'à ces derniers temps, avec la

(1) - Le Temps - 25 janvier 1925

thèse du Quai d'Orsay, d'après laquelle les honneurs liturgiques étaient tout à fait indépendants du protectorat. Quoiqu'il en soit, il semble que, sur ce point délicat, on puisse arriver bientôt à un accord entre le Vatican et la France, quoiqu'étant hors de doute la fin du protectorat par suite de l'abrogation des Capitulations." (2)

Le Temps ne communiqua pas l'accord conclu le 4 décembre 1926, ce qui est assez étonnant. Il se fit simplement l'écho d'un article du journal italien Messaggero : " Il est impossible que le Saint-Siège impose aux communautés italiennes ou composées en majorité par des Italiens l'obligation de rendre les honneurs attribués aux représentants français. L'amitié entre la France et l'Italie n'est pas en cause, mais si les religieux italiens doivent prononcer des prières en faveur d'une nation quelconque, ce ne peut être que pour le salut et la grandeur de l'Italie." (3)

2°/ Le retour à l'application libérale de la
loi de Séparation

Le nouveau ministère s'employa à rétablir la paix intérieure, un instant menacée. Ce nouvel état d'esprit se marqua dans le règlement de deux problèmes : celui des congrégations missionnaires et l'attribution des biens aux associations diocésaines.

Le ministère Herriot les avait ignorés, le gouvernement Painlevé, revenant peu à peu à une application libérale de la loi de séparation, était décidé à les régler au plus vite. Il le

(2) - Le Temps - 9 novembre 1926

(3) - Le Temps - 22 février 1927

fit en décidant de maintenir dans la loi des Finances les articles 70 et 71, malgré l'opposition des radicaux qui estimaient que ces articles menaçaient la laïcité. (4) Le gouvernement se fondait sur le fait que ces articles ne constituaient que l'application de lois existantes:

L'article 70 dérivait de la loi de Séparation qui accordait un délai de un an aux associations cultuelles pour entrer en possession des biens du culte. Les associations n'ayant pas été constituées, les biens n'avaient pas été attribués. Or maintenant les associations existaient et l'article 70 leur attribuait les biens, qui restaient sans attribution, en les exonérant des droits fiscaux sur les transmissions.

L'article 71 découlait de la loi du 1^{er} juillet 1901, sur les associations, qui avait un double objet:

- mettre un terme aux agissements politiques de certaines congrégations religieuses,

- respecter certaines congrégations humanitaires.

md
Selon le gouvernement, cette loi avait été trahie par Combes qui n'avait accordé aucune autorisation. Or il devenait urgent d'en accorder à certaines congrégations notamment aux congrégations missionnaires dont le nombre de membres français diminuait au profit des étrangers. Grâce à l'article 71, il revenait donc à la véritable application de la loi de 1901 en autorisant certaines congrégations missionnaires à avoir un noviciat en France.

bas clair
Le Temps félicita le gouvernement d'avoir pris ces sages mesures qu'il qualifia de " décision logique ". Les jours suivants (5) il s'en prit aux radicaux qui essayaient de faire revenir le gouvernement sur sa décision notamment en demandant la démission des ministres radicaux-socialistes. Finalement le gouvernement obtint gain

(4) - Le Temps - 17 octobre 1928

(5) - Le Temps - 18-19-20 octobre 1928

de cause.

lg.
Il faut remarquer tout de suite la coïncidence entre le règlement tardif de des deux problèmes et l'accord qui venait d'être conclu entre le Vatican et la France. Etait-ce la contrepartie demandée par le Saint-Siège pour le maintien des honneurs liturgiques, ou au moins la conséquence d'une entente entre le Vatican et le Quai d'Orsay ? Le Temps n'y fit aucune allusion sinon pour communiquer une note de l'Osservatore Romano qui démentait justement cette interprétation.

Ce fut au mois de mars que commença à la Chambre le débat relatif à ces deux articles, lors du vote du budget de 1929. Ce fut d'abord la Commission des Affaires Etrangères qui adopta le projet du gouvernement. Il visait à autoriser neuf congrégations missionnaires : les Pères Blancs d'Afrique, les Frères maristes des Missions, les Pères missionnaires des Sacrés-Coeurs et de l'Adoration Perpétuelle (de Picpus), l'Institut missionnaire des Frères des Ecoles Chrétiennes, les Franciscains français pour les missions à l'étranger, les Religieuses de l'Enfant-Jésus du Puy, la Société des Soeurs de Notre-Dame des Apôtres, la Société des Missions africaines de Lyon, la Société des Missionnaires du Levant. Le projet fixait l'âge d'admission dans les maisons de formation (seize ans), le nombre des établissements et des novices.

D'autre part la Commission de l'Administration Générale adopta le projet relatif à la dévolution des biens culturels aux diocésaines.

Le Temps consacra de longs compte-rendus aux débats à la Chambre qui débutèrent le 13 mars. (6)

Dans la question préalable, les radicaux essayèrent de faire repousser la discussion en demandant à ce que la question des congrégations fût traitée dans son ensemble. Le vote établissant la discussion immédiate montra, selon Le Temps, que le néo-cartel, composé non seulement de socialistes et de radicaux-socialistes mais aussi de communistes, avait fait la preuve de sa minorité, de son impuissance. La discussion du projet dura une semaine. Ne pouvant empêcher le projet de passer, les socialistes et radicaux-socialistes essayèrent d'amenuiser le plus possible les avantages que le projet accordait aux congrégations. Edouard Herriot prit la parole. (7) Il se tint sur le terrain doctrinal et exprima sa crainte de voir les projets menacer les lois laïques notamment celle de 1904 et préparer le rétablissement de l'enseignement congréganiste en France. Ce fut ensuite Briand, ministre des Affaires Etrangères, qui prit la parole pour défendre les projets dont il revendiquait la responsabilité. Il insista sur le rôle des missionnaires, agents de diffusion de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger et son inquiétude de voir peu à peu des établissements étrangers remplacer des établissements français taris par le manque de recrutement de nouveaux membres. Il conclut sur les conséquences du vote de la Chambre qui présentait surtout un intérêt moral. Le lendemain, ce fut le député radical-socialiste François-Albert qui tenta de s'opposer au projet. Le Temps fit une critique plutôt acerbe de son discours et le traita de " petit homme, petits papiers, petites idées."

Les jours suivants, les différents projets furent adoptés un à un par la Chambre avec une majorité allant de soixante-dix à quatre vingt dix voix. Le Temps approuva ces votes : "la Chambre a fait oeuvre utile... La France ne doit pas porter ses divisions à

(7) - Le Temps - 22 mars 1929

l'extérieure... Ces lois sont nécessaires et justes." (8) Pendant ces votes, Le Temps poursuivit ses attaques contre François-Albert et contre les socialistes.

Vint ensuite le projet pour l'attribution des biens aux diocésaines. Tardieu exposa en quoi consistait le projet :

" l'interdit pontifical ayant empêché la constitution des associations cultuelles prévues par la loi de séparation, une loi de 1908 attribua la plus grande partie des biens ecclésiastiques devenus vacants, quatre cent trente millions environ. Ces quatre cent trente millions, nous n'y touchons pas, nul n'a songé^x à toucher. Ce sont les vingt-deux millions restant - soit 5% - que nous nous proposons d'attribuer, sans que le Trésor perçoive de droits, conformément à l'article dix de la loi de 1905. Après une nouvelle intervention de François-Albert, le projet gouvernemental fut approuvé par 331 voix contre 258.

" La Chambre des députés en a fini hier avec la discussion des lois relatives aux missions congréganistes et aux associations diocésaines qui transformaient les orateurs radicaux-socialistes en exégètes du droit canon. Aucun d'eux n'apportait d'ailleurs dans cette dialectique confessionnelle l'érudition profonde et les ressources ingénieuses de l'ancêtre, M. Combes, que son éducation religieuse avait préparé à ces controverses subtiles. M. François-Albert lui-même et M. Ernest Laffont n'ont été que de pâles reflets de la lumière combiste et bien souvent ils ont dû faire tressaillir de mécontentement l'âme de M. Combes en commettant quelques erreurs dans l'interprétation des textes. M. François-Albert, pèlerin laïque errant autour de la Rome papale, paraissait hier plus encore que les jours précédents

(8) - Le Temps - 29 mars 1929

comme effrayé du sujet qu'il traitait. Rome lui apparaissait chargée de sombres mystères qu'il s'efforçait de comprendre sans y parvenir et d'expliquer sans y réussir. Visiblement du haut de Saint-Pierre les vingt siècles qui le contemplaient le gênaient. Et comme M. Per-richon devant la mer de glace, il se sentait devant la masse du Va-tican petit, tout petit." (9)

Ainsi se terminait ce débat sur les affaires re-ligieuses. La gauche avait essayé, en vain, de regrouper ses troupes sur la sauvegarde des lois laïques. Les grandes passions, cléricales ou anticléricales, étaient définitivement éteintes et n'embrasaient plus les débats à la Chambre, ne passionnaient plus l'opinion.

II - PERSISTANCE DU MALAISE ALSACIEN

Après avoir reçu l'assurance que le concordat serait maintenu, les catholiques alsaciens cessèrent momentanément leurs manifestations. Mais l'introduction, sur la demande de cer-taines municipalités, de l'école interconfessionnelle, où l'ensei-gnement religieux n'était plus donné par les maîtres mais par les mi-nistres du culte, dans un même établissement, relança l'agitation, cependant moins violente.

1°/ La transformation de l'agitation alsacienne et le rôle des catholiques

Peu à peu on assista à une évolution, à une transformation du conflit. Les revendications religieuses firent place à des revendi-

(9) - Le Temps - 31 mars 1929

B
h.l. caushi-
cité inusitée

-cations politiques. Le mouvement autonomiste, qui existait déjà avant la crise, prit rapidement de l'ampleur, utilisant les revendications religieuses à des fins purement politiques. Un certain nombre de catholiques et de prêtres alsaciens entrèrent en rébellion ouverte contre la France et gagnèrent les rangs des autonomistes, menés par le turbulent abbé Haegy. Une grande partie de la population alsacienne, très attachée à la religion, les suivirent, la plupart croyant défendre uniquement leurs intérêts religieux et les privilèges de leur petite patrie. En mai 1927, l'abbé Haegy lança le journal la Zukunft et créa le parti autonomiste; l'évêque de Strasbourg interdit aussitôt ce nouveau journal. Mais le clergé autonomiste entra de plus en plus dans la voie de la rébellion et de la désobéissance contre l'évêque. Ce dernier subissait les assauts répétés des catholiques autonomistes qui firent plusieurs fois courir le bruit d'un éventuel remplacement de l'évêque de Strasbourg. En 1928, une nouvelle fois, Mgr Ruch s'adressa aux fidèles d'Alsace dans une lettre pastorale sur l'amour de la patrie et le devoir français des catholiques d'Alsace : il y dénonçait l'alliance des catholiques et des communistes, leur demandant un patriotisme sans condition, un attachement indispensable à la France." (10) Quelques jours plus tard, il écrivit une lettre au clergé alsaciens sur la participation du clergé aux mouvements politiques : il y condamnait de nouveau formellement les prêtres participant au mouvement autonomiste. (11)

(10) - Le Temps - 3-8 septembre 1928

(11) - Le Temps - 18 septembre 1928

2°/ Les élections alsaciennes de janvier 1929

L'agitation se ralluma en 1928 avec la condamnation, pour menées antifrançaises, par la Cour de Colmar de deux députés autonomistes alsaciens, déchus ensuite de leur mandat parlementaire. De nouvelles élections étaient donc nécessaires à Colmar et à Altkirch. Le Temps leur consacra plusieurs articles. Il attribuait une grande importance politique à ces élections, tout en ne doutant pas de leurs résultats. " Ce n'est pas en vain que, pendant de longs mois, et même pendant des années, la presse autonomiste a semé la défiance contre toutes les institutions françaises en se servant de tous les prétextes, même les plus futiles. Mais le résultat de ces élections aura cependant une valeur précieuse. Elles indiqueront si la crise des consciences qui sévit dans nos départements alsaciens commence à s'apaiser ou bien si elle doit se développer encore. Et suivant le cas, elles contribueront à donner un ton particulier au prochain débat parlementaire." Ensuite, Le Temps passait en revue les différents candidats proposés aux électeurs. " Le candidat de l'état d'esprit national, M. l'abbé Hanser, a été choisi fort judicieusement par le nouveau parti catholique, l'Action populaire nationale d'Alsace. C'est un prêtre très estimé, et non un politicien professionnel, comme le sont ceux qui^{le} combattent, ces abbés autonomistes qui ont fait tant de mal à leur province et qui en sont venus à soutenir les candidats d'un parti nettement orienté vers le germanisme. M. l'abbé Hanser a longtemps hésité avant d'accepter la noble mission qui lui est maintenant confiée, cette mission de redressement des consciences et d'apaisement des esprits... De l'autre côté de la barricade, que voyons-nous ? Deux candidats qui furent accusés au

complot de Colmar, acquittés par le jury mais dont les tendances ne sont pas douteuses... M. Hauss n'appartient pas à la Volkspartei de M. l'abbé Haegy, mais à la Landespartei séparatiste. Quelle garantie donne-t-il au point de vue religieux ? Il imprime ces libelles qui essaient de couvrir de boue l'évêque de Strasbourg, il se proclame libre-penseur. Et c'est un tel personnage que M. l'abbé Haegy, par le truchement de son fidèle Rossé, présente comme le champion du statut confessionnel alsacien ! on croit rêver vraiment. Quelqu'en soit donc le résultat, ces élections alsaciennes auront en tout cas le mérite d'apporter plus de clarté dans la complexité des affaires d'Alsace. Désormais nous saurons que le parti de M. l'abbé Haegy s'est livré sans réserve aux séparatistes et qu'il abrite derrière une façade religieuse son opposition foncière au régime français..." (12)

Il était incontestable que le parti autonomiste partait avec un avantage énorme. Il mena sa campagne électorale avec des moyens énormes, organisant de nombreuses réunions, s'appuyant sur la puissance des quatorze journaux dirigés par l'abbé Haegy. A Altkirch le candidat autonomiste fut élu dès le premier tour tandis qu'à Colmar il l'emporta au second tour.

3°/ Le débat à la Chambre sur l'Alsace

Quelques jours après, débuta à la Chambre un long débat sur l'Alsace. Les députés alsaciens passèrent les premiers à la tribune et exposèrent leurs différents points de vue.

(12) - Le Temps - 8 janvier 1929

M. Grumbach, député socialiste de Mulhouse, énuméra les différentes causes du mécontentement alsaciens tout en notant bien que le mouvement autonomiste était antérieur à 1924.

M. Brom, député démocrate populaire de Thann, énuméra aussi les causes de mécontentement : les risques courus par l'enseignement confessionnel, le non-respect du bilinguisme, une administration peu compréhensive, des impôts trop lourds.

M. Walter, député d'Haguenau, se défendit de soutenir toute autonomie allant plus loin que l'autonomie administrative.

Pour éclaircir le problème, le Président du Conseil, M. Poincaré, fit un très long discours qui dura trois séances. Il examina l'oeuvre accomplie par l'administration française sur le plan économique et les problèmes que le rattachement de l'Alsace-Lorraine posaient à la France et aux provinces recouvrées. Examinant ensuite les causes du malaise, il déclara que le gouvernement avait toujours fait preuve d'un esprit très large pour régler les problèmes. Il prit l'engagement, sur l'honneur, que le gouvernement français ne chercherait pas à introduire les lois laïques en Alsace tant que la majorité des députés le jugerait inopportun. Il fit ensuite l'historique du mouvement autonomiste : dès 1919 un parti fédéraliste s'était créé pour demander l'institution d'une république autonome d'Alsace-Lorraine sous le protectorat français. En 1924, l'abbé Haegy, dans sa revue Heimat, faisait appel à la SDN. Il utilisa ensuite le mouvement religieux à ses propres fins. En mai 1927, la Zukunft annonçait la création d'un parti autonomiste avec comme programme " l'accession de l'Alsace-Lorraine au rang de membre des Etats-Unis d'Europe." M. Poincaré se sentait totalement désarmé devant cette "campagne sacrilège ". (13)

locamp?

Après une courte accalmie, le débat rebondit plus précisément sur le problème de la laïcité; un député aveugle de guerre, M. Scapini, imputait le malaise à la déclaration ministérielle de Herriot en 1924. Le Temps prit nettement position sur ce problème :

" Le Cartel a ses responsabilités. Elles sont graves. La déclaration ministérielle de juin 1924, cela est indéniable, a donné à la propagande germanophile qui rôdait déjà, qui n'avait cessé de guetter nos inévitables erreurs pour les exploiter contre la France, un aliment inespéré. Mais il faut le dire encore, parceque c'est la vérité et que l'on a trop tendance des deux côtés, à faire fausse route, la réaction qui se produisit alors en Alsace ne fut nullement autonomiste. Ces catholiques et ces protestants qui s'élevaient Place Kléber contre les menaces de laïcisation et dont le meeting se terminait par le chant de La Marseillaise, ne songeaient nullement à atteindre la nation. C'était l'évêque de Strasbourg, Mgr Ruch, dont le patriotisme éclatant est précisément reproché par les meneurs antifrançais, qui les guidait. Leurs chefs, nous les trouvons aujourd'hui parmi ces catholiques qui se sont appelés eux-mêmes " nationaux " et qui se sont séparés du parti de M. Haegy. Que voulaient-ils ? Appuyés sur les catholiques de " l'intérieur", sur la ligue que présidait pour l'Alsace M. Weydmann, ils manifestaient leur désir de conserver leur statut religieux traditionnel, mais sans abandonner leur loyalisme français... La faute du Cartel fut de fournir ce prétexte et de permettre aux agitateurs douteux de proclamer cet odieux mensonge, que l'on ne pourrait être à la fois bon catholique et bon Français." (14)

Le Temps regrettait que certains députés aient fait

dévier le débat sur le terrain confessionnel alors que le problème était " éminemment national ". Edouard Herriot se défendit d'avoir été la cause ou le prétexte du mouvement autonomiste. (15) Daladier alla même plus loin en déclarant que seule l'introduction des lois laïques en Alsace, au fur et à mesure des vœux des municipalités, pouvait sauver l'unité française. (16)

Le débat se termina par le vote d'un ordre, très vague, de confiance " dans le patriotique attachement des populations d'Alsace et de Lorraine à la France et à la République une et indivisible."

Ainsi se termina ce long débat, marqué par l'important discours du Président du Conseil, débat où trop souvent le problème fut mal posé, débat qui ne sut pas lever les équivoques ni dissiper le malaise.

4°/ La polémique entre Daladier et Mgr Ruch

Quelques jours après, au cours d'un voyage à Strasbourg, Daladier relança la polémique sur le terrain de la laïcité en déclarant notamment : "Nous ne saurions admettre la prétention de ceux qui s'opposent à l'introduction en Alsace des lois fondamentales de la République, qui, par la neutralité religieuse de l'Etat et la laïcité de l'école sont la véritable garantie de la liberté de conscience." (17)

Le lendemain, Le Temps critiquait violemment cette prise de position. Si sur le plan doctrinal le journal était d'accord

(15) - Le Temps - 9 février 1929

(16) - Le Temps - 10 février 1929

(17) - Le Temps - 25 février 1929

avec Daladier pour une politique unique dans toute la France, il ne voulait pas méconnaître la réalité et les difficultés qu'entraîneraient la réalisation actuelle d'une telle théorie.

Quelques jours après, l'évêque de Strasbourg répondit au discours de Daladier dans une lettre ouverte, s'élevant contre l'idée d'introduire les lois laïques en Alsace. De nouveau Le Temps répondit : " M. Daladier a parlé au nom d'un parti, et non pas au nom de la France. Le parti qu'il représente est, au surplus, dans l'opposition et il paraît n'avoir rien appris et avoir tout oublié depuis 1924... On ne saurait d'ailleurs contester à M. Daladier le droit de commettre des maladresses et d'exposer, où il lui plaît et comme il lui plaît, les doctrines du radicalisme intégral. Il conviendrait donc que les catholiques alsaciens prissent l'habitude de ne pas s'émouvoir outre mesure aussitôt qu'une thèse politique, même concernant leur province, est exposée de la sorte publiquement. On conçoit que les autonomistes cléricaux saisissent les moindres prétextes et les moindres discours pour donner un aliment nouveau à leurs campagnes antinationales... Mais nous demanderions volontiers aux autres, aux catholiques patriotes, d'avoir plus de confiance envers la nation, et de ne pas croire que les discours intempestifs de M. Daladier sont paroles d'évangile... Le discours de M. Daladier est une grave erreur surtout parce qu'il rend difficile la tâche de tous les patriotes qui s'efforçaient de redresser les consciences alsaciennes. Un espoir de renaissance nationale s'était élevé, soutenu précisément par Mgr Ruch et par les catholiques nationaux qui se sont séparés du parti de M. l'abbé Haegy. Il fallait se garder de le détruire, et nous souhaitons que le discours de M. Daladier ne l'ait pas détruit en effet. Mais il

n'est pas douteux qu'il aura contribué à le rendre infiniment plus précaire." (18)

Quelques jours plus tard, Daladier répondit à Mgr Ruch dans une lettre ouverte. Il se montrait assez dur envers l'évêque de Strasbourg : " La vérité, c'est que vous appelez liberté de l'Eglise la domination des Eglises et liberté de conscience l'oppression par elle des consciences... Mais la liberté, la République triompheront en Alsace comme elles ont triomphé en Vendée." (19)

Le Temps critiqua violemment cette dernière phrase, allusion à peine voilée à un recours à la force.

5°/ Le rapprochement des catholiques alsaciens ?

Les déclarations de Daladier étaient d'autant plus intempestives, que des " conversations " avaient lieu entre les catholiques nationaux et les cléricaux autonomistes. Le Temps révélait que les " conversations entre catholiques ont commencé par un article de M. le Chanoine Ritz, du Lorrain, qui indiquait un but commun à atteindre : le maintien des traditions religieuses et du statut confessionnel. Aussitôt, l'Elsaesser où sévit M. Michel Walter, se hâta de saisir la balle. Et l'Elsaesser Kurier de M. Haegy ajouta : " il ne manque donc rien pour qu'on s'entende." On pouvait d'ailleurs remarquer depuis quelques temps, la relative modération des organes autonomistes cléricaux, coupée cependant par quelques éclats... Il faut rendre à M. l'abbé Haegy cette justice qu'il est un très habile manoeuvrier et qu'il sait fort bien, le cas

(18) - Le Temps - 2 mars 1929

(19) - Le Temps - 6 mars 1929

échéant, voiler ses sentiments intimes soit pour écarter une menace de répression, soit pour accroître son influence. L'occasion, cette fois, était trop belle pour qu'il ne la négligeât... En outre, les lettres pastorales de Mgr Ruch risquaient de placer les abbés autonomistes dans une position de rébellion religieuse défavorable. M. Haegy et ses compères se firent d'abord plébisciter par le clergé à leur dévotion et, la main sur la conscience et les yeux au ciel, affirmèrent qu'ils n'avaient en vue que la défense de la religion. Après quoi ils se retournèrent du côté des catholiques nationaux pour s'associer " de toute leur âme " - c'est le terme qu'ils emploient - aux premiers propos émis pour réaliser l'union. Les catholiques nationaux cependant, qui savent apprécier à sa juste valeur la sincérité des autonomistes, posaient des conditions : pas de séparatisme d'abord... pas de commissariat général, en outre, qui tendrait à un démembrement de la souveraineté nationale." (20)

Ces conditions ne furent peut-être pas du goût des autonomistes car Le Temps ne reparla jamais de ces " conversations." Au contraire, une autre flambée de passion eut lieu au moment des élections municipales au mois de mai.

6°/ Les élections municipales de mai 1929

Pendant un mois, Le Temps s'intéressa encore beaucoup au problème alsacien. Chaque jour plusieurs articles étaient consacrés à ces élections et l'envoyé spécial, Pierre Fervacque faisait le point de la situation. La campagne électorale débuta par des " révélations".

En effet, l'organe des catholiques nationaux, Le Messager d'Alsace, publia des extraits d'une brochure de M. Dumser, intitulée "Aveux d'un véritable autonomiste alsacien-lorrain". Dumser était l'ancien gérant du journal autonomiste Volkstimme; brouillé avec ses amis, accusé par eux de détournement de fonds, il donnait des précisions sur les relations de certains dirigeants autonomistes avec des personnalités allemandes qui auraient donné des fonds pour subventionner l'imprimerie Erwinia où étaient imprimés plusieurs journaux autonomistes, pour payer les amendes pour diffamation, le procès de Colmar, les élections législatives, en recommandant l'alliance avec les communistes. (21)

Le Temps analysa ces révélations et en chercha les conséquences. Selon lui cette brochure "contribuera peut-être à rendre plus circonspects certains de nos confrères ultracatholiques trop enclins à voir dans le mouvement que dirigent MM. Haegy, Hauss, Schall, Gromer, Schiess, Mourer, Dahlet, gens d'Eglise et gens de Moscou coalisés, une sorte de défense exacerbée du sentiment religieux. Il est désormais démontré que le prétendu "autonomisme" n'était qu'un prolongement sur le sol français de la propagande pangermaniste. Les subsides venaient d'Outre-Rhin... L'autonomisme est la réaction du pangermanisme vaincu... Le désarroi de la presse autonomiste confirme le triste aveu de M. Dumser. L'Elsaesser de M. Michel Walter se borne à reproduire les explications embarrassées des hommes de la "Landespartei". L'Elsaesser Kurier de M. Haegy croit plus habile d'attaquer et d'accuser le journal des catholiques nationaux d'avoir reçu des millions du gouvernement français. Il convient cependant de ne pas se faire trop d'illusions. La désintoxication sera lente. La propagande antinationale a été menée

avec une telle habileté, elle a su exploiter avec une telle perfidie les mécontentements les plus divers, la crédulité des campagnes est telle qu'il n'est pas douteux que les révélations de M. Dumser aient une influence très sensible sur les élections prochaines." (22)

L'envoyé spécial du Temps en Alsace, à la suite d'un article reprenant les révélations de M. Dumser, concluait ainsi : " La bande encanaillée commence à se déchirer. La boue remonte." (23)

Puis Le Temps se consacra uniquement à la situation électorale en Alsace. Chaque jour l'envoyé spécial, Pierre Ferrvacque, faisait le point dans une grande ville, chaque jour Le Temps consacrait un article en première page à l'Alsace.

A Mulhouse, ville industrielle, les autonomistes avaient peu d'influence et n'étaient pas représentés à la municipalité sortante. Les socialistes l'emportaient encore largement malgré un certain déclin.

A Colmar, la situation était différente. La ville était " menacée de passer sous le joug autonomiste." (24)

Quant à Strasbourg, " c'est la bouteille à l'encre." Il y avait huit listes divisées en deux camps. La " collusion autonomo-cléricalo- communiste " y était officielle. (25)

Le Temps constatait que " la grande difficulté pour un redressement politique était l'absence d'un parti central organisé, un parti de large tolérance religieuse." Il s'indignait

(22) - Le Temps - 2 mai 1929

(23) - Le Temps - 10 mai 1929

(24) - Le Temps - 4 mai 1929

(25) - Le Temps - 5 mai 1929

de voir que les candidats autonomistes et communistes étaient de "vagues publicistes à la vie plus ou moins trouble : le parti des abbés politiques a une double apparence; il est à la fois patriote et autonomiste, sectaire et tolérant, fanatique et libéral, suivant le goût des électeurs qui se laissent duper... Mais nulle part un programme précis, raisonnable et sain d'administration municipale. Nous ne trouvons un tel programme que sous le signe des républicains démocrates." (26)

Le journal parisien pensait qu'en fait le malaise alsacien était d'ordre politique et correspondait à une crise des partis. "Les autonomistes bénéficient de la confusion des autres partis. Mais eux-mêmes sont tiraillés par des querelles de personnes, des ambitions matérielles, des rancunes inexpiables. Leurs meneurs forment un lot curieux de déclassés, d'aigris et d'incapables qui ne tarderont pas à se jeter à la tête les uns les autres, par vengeance, toutes sortes de révélations." (27)

Malgré le peu d'illusion que Le Temps nourrissait à l'égard des résultats, il éprouva cependant "un sentiment d'amertume." A Strasbourg le succès autonomiste et communiste semblait inévitable, mais celui de Colmar était plus inattendu. A Mulhouse, jusque là hors de l'influence autonomiste, trois de leurs candidats entraient au conseil municipal. Mais ce qui blessait le plus ce journal libéral, c'était le succès des communistes qui les mettaient à la tête de villes importantes, notamment à Strasbourg, et il reprenait amèrement à son compte la conclusion du Messenger d'Alsace : "l'autonomisme a servi de fourrier au communisme."

(26) - Le Temps - 3 mai 1929

(27) - Le Temps - 4 mai 1929

7°/ L'attitude du pape

Après ces élections, les articles du Temps sur l'Alsace cessèrent brutalement et presque totalement.

Pendant toute cette crise, Mgr Ruch avait multiplié les preuves de la conformité des vues du Saint-Siège avec les siennes. Mais l'opinion de Pierre Fervacque était tout à fait différente; cependant, jamais il n'a exposé ces idées dans les colonnes du Temps. Il les a exprimées dans un petit livre intitulé L'Alsace et le Vatican. Il voulait démontrer que le Vatican ^{avait} entretenu une atmosphère équivoque en ne prenant pas officiellement position, ce qui favorisait les autonomistes. " Il est difficile de croire que l'abbé Haegy n'ait pas au moins senti, dans les sphères les plus élevées de l'Eglise, une approbation silencieuse de ses actes. Aucune sanction ne l'a atteint durant dix années. Est-ce concevable sans une protection spéciale du Seigneur ou de son représentant ? " Quelques pages plus loin, il ajoutait: " Le soupçon d'une double politique religieuse serait-il légitime ? Encouragerait-on officiellement l'évêque de Strasbourg et le laisserait-on en même temps en butte à la réprobation de la presse catholique allemande et autonomiste ? Aucune parole claire n'est venue dissiper l'atmosphère de malaise." Dans ses allocutions aux pèlerins français, jamais le pape n'était intervenu, selon Pierre Fervacque. " A la lecture de ces homélies d'une désespérante neutralité - de la même désespérante neutralité que pendant la guerre - plus d'un cœur de catholique s'est serré... Pie XI a trouvé d'autres mots pour parler au clergé allemand du Tyrol. " (28)

Jamais Le Temps n'a exposé ces idées de Pierre Fervacque, cependant il s'en fit l'écho dans un article intitulé "cléricalisme et catholicisme" qui traitait de la polémique autour du mot cléricalisme, en Alsace. "Pour le clergé autonomiste, il signifie non seulement le droit de se mêler à la lutte politique mais celui d'utiliser les forces religieuses même contre la patrie... Les catholiques nationaux, et, à leur tête, l'évêque même de Strasbourg, ont dénoncé ce "cléricalisme" exploité par les antinationaux... Mais aussitôt les abbés autonomistes se sont retournés vers Rome. Dans une allocution le pape ayant assuré que l'on ne peut rester catholique "sans être clérical", les autonomistes triomphent de cette parole, qu'ils font passer pour une condamnation des catholiques patriotes...

Le souverain pontife a-t-il, oui ou non, condamné le catholicisme national dans nos départements recouverts ? Nous l'ignorons. Il semble cependant qu'il serait grand temps de savoir à quoi s'en tenir sur l'attitude du Saint-Siège à l'égard du mouvement autonomiste alsacien. Nous avons à la Cité du Vatican un ambassadeur. On doit espérer - et ce serait une grande faute qu'il n'en fût pas ainsi - que ce représentant de la France recevra des instructions gouvernementales dans une affaire dont l'importance n'échappera à personne." (29) Le Temps rappelait qu'au surplus l'Alsace était sous régime concordataire et que le gouvernement pouvait et devait faire appliquer la loi.

Peu de temps après, Le Temps reçut une réponse.

Le 2 mai 1931, il publia les instructions de l'évêque de Strasbourg à ses fidèles, qui équivalaient, selon le journal, à une déclaration du pape par l'intermédiaire de Mgr Ruch. L'évêque ré-

a l'analyse /
-pondait à un certain nombre de questions que les fidèles alsaciens pouvaient "se poser à la suite de l'encyclique récente qui condamnait le nationalisme":

" 1°/ Qu'est-ce que le nationalisme condamné par le pape ?...
Celui qui excite ou encourage la haine ...

2°/ Le pape a-t-il condamné le patriotisme ? Il ne l'a jamais condamné. Il a recommandé la piété envers la patrie ...

3°/ Le pape a-t-il défendu aux catholiques alsaciens d'aimer la France ? Non... Il a même approuvé une lettre pastorale qui rappelle la doctrine thomiste et traditionnelle de l'Eglise sur le patriotisme.

4°/ Le pape a-t-il encouragé en Alsace le séparatisme, l'autonomisme, l'opposition à la France ? Le pape n'a jamais dit un mot, écrit une ligne, fait un geste, pour encourager en Alsace une campagne quelconque contre la France...

5°/ Le pape s'est-il déclaré favorable à un des partis alsaciens ? Il ne l'a jamais fait d'aucune manière. Il ne cesse de déclarer qu'il est en dehors et au-dessus des partis, non condamnés par l'Eglise...

6°/ Le pape a-t-il condamné l'Action populaire nationale d'Alsace ou déclaré que l'Action populaire nationale d'Alsace est en opposition avec les principes de l'Eglise ? Le pape n'a porté aucune condamnation pareille, émis aucune déclaration semblable...

7°/ Le pape a-t-il interdit la lecture de l'Elsaesser Bote, organe ordinaire de l'Action populaire nationale d'Alsace ? Le pape n'a jamais posé pareille défense...

8°/ Le pape a-t-il donné à une personne ou à un groupe le mandat de contester, critiquer, rectifier, annuler les paroles et les actes de l'évêque de Strasbourg..? Il n'a retiré à l'évêque de Strasbourg aucun de ses droits et des pouvoirs que la doctrine et les lois de l'Eglise

reconnaissent au chef religieux de tout diocèse. Plusieurs fois, il a même fait des approbations publiques et spontanées...

9°/ Que recommande le pape aux prêtres et catholiques d'Alsace? ... Le respect de la hiérarchie, la charité fraternelle, l'union des catholiques sur le terrain catholique..."

Le Temps commenta ainsi cette déclaration : " Il était temps que le silence fût rompu, que l'on affirmât que le pape n'encourage nullement, même par son silence, non seulement, ce qui va de soi, le séparatisme, mais même l'autonomisme... Il ne sera plus possible aux autonomistes cléricaux de prétendre, en équivoquant sur les termes, que le patriotisme, la loyauté envers la nation... sont une hérésie condamnée par l'Eglise." (30)

8°/ Le déclin de l'autonomisme

A partir de cette date, les informations du Temps concernant l'Alsace, diminuèrent considérablement. Périodiquement, il se contenta de dénoncer les manœuvres autonomistes.

Après les élections législatives de 1932, il fit le point de la situation en Alsace : l'Union populaire de l'abbé Haegy maintenait fermement ses positions. Mais au lendemain de ces élections, un coup brutal fut porté au mouvement autonomiste. Le vendredi 13 mai, Le Temps annonça le décès de l'abbé Haegy survenu le mercredi à Colmar, terrassé par une angine de poitrine. Le journal lui consacra un long article et rappelait sa carrière ." Homme d'opposition, il avait encouragé l'esprit de fronde des Alsaciens contre le régime allemand..."

Après la guerre il ne sut pas maîtriser son esprit contradictoire. Né pour l'opposition, il s'y retrouva bientôt. Il se fit une image fautive de la France, s'alarmant à l'idée que les lois laïques pourraient être introduites en Alsace et croyant la religion menacée par la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, il exploitait tous les incidents... Son action engendra ce qu'on appelait le malaise alsacien et qui allait devenir le mouvement autonomiste." (31) Le Temps rendait hommage à son abnégation, à ses convictions, sincères, à son talent de journaliste et à son intégrité personnelle. " Toute la presse nationale a été d'accord pour reconnaître les grandes vertus de ce prêtre, la noblesse de sa vie sacerdotale et privée, son désintéressement, mais aussi ses défauts, une confiance trop rigide en soi qui atteignait l'orgueil et lui faisait négliger, dans la vie publique, les conseils bienveillants et même les avertissements doucement plaintifs du chef du diocèse, un tempérament d'opposition extrême, un parti pris d'ignorance dans ce qui contrecarrait ses idées trop ancrées, une certaine naïveté encore qui le livrait à des collaborateurs sans scrupules..." (32)

H. L. La critique!

Ses obsèques donnèrent lieu à une véritable manifestation politique.

La mort de l'abbé Haegy porta un coup brutal au mouvement autonomiste. Un autre lui fut porté par la montée du nazisme et de ses excès, ainsi que le prouva une série d'articles du Temps en 1933. (33) Un journal autonomiste reconnaissait que "le peuple alsacien-lorrain ne répond pas le moins du monde aux efforts qui sont faits pour l'endoctriner", ce que Le Temps qualifiait "d'aveu dénué

(31) - Le Temps - 13 mai 1932

(32) - Le Temps - 18 mai 1932

(33) - Le Temps - 21 - 23 - 28 septembre 1933

d'artifice " et il ajoutait : " comment garder quelque foi en des hommes qui s'élèvent avec une feinte indignation contre ce qu'ils ont le front d'appeler " l'oppression française " et qui justifient en même temps la brutalité d'Outre-Rhin." Ainsi, selon Le Temps, l'hitlérisme n'avait pas " trouvé grâce en Alsace-Lorraine " et cela provoquait le déclin de l'autonomisme.

III - LE PROBLEME SCOLAIRE

Le problème scolaire était et reste encore le sujet de discorde le plus durable et " l'expression la plus tangible d'un conflit philosophique entre l'Eglise catholique et la République laïque." (34)

Périodiquement, les catholiques réclamaient l'abrogation de la loi du 7 juillet 1904 qui interdisait tout enseignement aux congréganistes. Dans un discours prononcé lors de la rentrée des facultés catholiques à Lyon, le cardinal Maurin revendiqua ce droit à l'enseignement : " Les religieux anciens combattants estiment que la France ne saurait les tenir pour des citoyens de seconde zone. Ils demandent que la loi de 1901 soit amendée et que celle de 1904 soit abrogée. Ils se déclarent prêts à faire eux-mêmes justice et à reprendre la liberté qu'on leur refuse..." (35) Le cardinal Maurin se déclarait prêt à les soutenir dans cette voie, malgré toute les difficultés et toutes les sanctions pénales auxquelles il s'exposait.

Le débat fut relancé par le projet de réforme, lancé par le Cartel, concernant l'enseignement secondaire. Il s'agissait d'étendre la gratuité à l'enseignement secondaire. Mais le terme

(34) - Coutrot et Dreyfus - les forces religieuses dans la société française - 1ère partie - ch. II 2°/

(35) - Le Temps - 19 et 28 novembre 1926

d' " Ecole Unique " employé pour désigner cette réforme prêtait à confusion. Pour la plupart de ses partisans, il s'agissait simplement de favoriser l'accès à l'enseignement secondaire à tous les enfants, surtout ceux appartenant aux milieux modestes. Mais certains entretenaient soigneusement l'équivoque et n'hésitaient pas à parler d'un monopole d'Etat en matière d'enseignement. A la suite d'une déclaration de Edouard Herriot, Le Temps publiait un article en première page intitulé " Aveux " : " Nul ne savait encore ce qu'il fallait entendre par école unique. On savait seulement que sous l'égide d'une idée généreuse s'agitent toutes les passions égalitaires. Les uns y voient le moyen de se débarrasser du grec et du latin, les autres de mettre toutes les études sur le même plan, d'autres encore de réunir sous le même toit ... tous les enfants de la nation, les autres enfin d'opprimer la bourgeoisie et de l'écarter des leviers de commande... Dès le début de l'entreprise, il suffisait de réfléchir un instant pour y voir clair comme le jour que le monopole est au bout. Monopole de fait, d'abord, fondé sur la gratuité de l'enseignement, et, si les espérances étaient trompées, monopole inscrit dans la loi. Avant-hier, devant la groupe départemental de l'enseignement laïque du Rhône, M. Ed. Herriot a pris son parti d'avouer. " L'école unique n'est pas le monopole de l'enseignement en droit; mais par la sollicitude constante dont nous voulons l'entourer, elle créera un monopole de fait ." Hors la clause de style, c'est bien cela... Doter l'enseignement d'Etat, aux frais du contribuable, de façon à ruiner sûrement l'autre; assurer son contrôle, étendre partout la gratuité pour étouffer la concurrence, ou, s'il vous plaît mieux, l'émulation; façonner les esprits sur un modèle arrêté dans certaines officines; supprimer la liberté des familles en mettant au seuil des établissements d'Etat des factionnaires qui ouvri-

-ront ou barreront l'accès des guichets, sous le couvert de la sélection et de l'orientation professionnelle, et, après avoir monopolisé en effet l'Instruction Publique, la " rationaliser ", conformément au programme de la CGT, voilà les attentions qu'on peut attendre d'un gouvernement jacobin, d'école unique." (36) [Telle était l'opinion du Temps sur l'école unique, opinion qui rejoignait sur certains points celle des catholiques français, soutenus par la récente encyclique pontificale sur l'éducation chrétienne qui proclamait la doctrine de l'Eglise en matière d'éducation : l'éducation appartient de droit à la famille et à l'Eglise. L'Etat a le droit et le devoir de protéger ce droit de la famille sur l'éducation de l'enfant, " de promouvoir de toutes sortes de manières l'éducation et l'instruction de la jeunesse" en respectant les droits innés de l'Eglise et de la famille . [" Est donc injuste et illicite tout monopole de l'éducation et de l'enseignement qui oblige physiquement et moralement les familles à envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat contrairement aux obligations de la conscience chrétienne ou même à leurs légitimes préférences." [Plus loin le pape précisait encore : " L'école dite neutre ou laïque, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. Une école de ce genre est d'ailleurs pratiquement irréalisable, car, en fait, elle devient irreligieuse. Inutile de reprendre ici tout ce qu'ont dit sur cette matière Nos Prédécesseurs, notamment Pie IX et Léon XIII, parlant en ces temps où le laïcisme commençait à sévir dans les écoles publiques. Nous renouvelons et confirmons leurs déclarations et, avec elles, les prescriptions des sacrés canons : la fréquentation des écoles non catholiques, ou neutres ou mixtes (celles à savoir qui s'ou-

-vrent indifféremment aux catholiques et non catholiques, sans distinction), doit être interdite aux enfants catholiques... Il ne peut donc être question d'admettre pour les catholiques cette école mixte (plus déplorable encore si elle est unique et obligatoire pour tous) où, l'instruction religieuse étant donnée à part aux élèves catholiques, ceux-ci reçoivent tous les autres enseignements de maîtres non catholiques, en commun avec les élèves non catholiques... Et qu'on ne dise pas qu'il est impossible à l'Etat, dans une nation divisée de croyances, de pourvoir à l'instruction publique autrement que par l'école neutre ou mixte, puisqu'il doit le faire raisonnablement, et qu'il le peut plus facilement en laissant la liberté et en venant en aide par de justes subsides à l'initiative et à l'action de l'Eglise et des familles. Que cela soit réalisable à la satisfaction des familles et pour le bien de l'instruction, de la paix et de la tranquillité publiques, le démontre l'exemple de certains peuples, divisés en plusieurs confessions religieuses. Chez eux l'organisation scolaire sait se conformer aux droits de la famille en matière d'éducation pour tout l'enseignement (spécialement en accordant des écoles entièrement catholiques aux catholiques) mais ils observent encore le respect de la justice distributive, l'Etat donne des subsides à toute école voulue par les familles. En d'autres pays de religion mixte, les choses se passent autrement, mais là au prix de lourdes charges pour les catholiques. Ceux-ci, sous les auspices et la direction de l'épiscopat, avec le concours infatigable du clergé séculier et régulier, soutiennent complètement à leurs frais l'école catholique pour leurs enfants, telle que l'exige d'eux un grave de voir de conscience." (37)

Ces misés au point du Saint Père venaient au moment où allait commencer à la Chambre le débat sur la gratuité de l'enseignement secondaire pour les élèves de sixième. Quelques orateurs s'élevèrent contre ce projet destiné à "étrangler l'enseignement libre grâce à la puissance de l'argent." (38) Cependant l'ensemble du débat ne provoqua pas de grandes controverses et l'article fut adopté sans grande difficulté. L'année suivante la gratuité fut étendue à la classe de cinquième puis aux classes de quatrième et troisième. Ainsi la mise en place de "l'école unique" se fit progressivement, sans provoquer de grands conflits mais entretenant cependant une certaine tension.

Le conflit rebondit, un instant, au mois de juillet 1931, lors d'un débat à l'Assemblée sur le Cinquantenaire de l'enseignement public, les socialistes voulant donner aux lois une interprétation intolérante; mais ils ne furent pas suivis par les autres partis de la gauche. La plupart des Français étaient bien décidés à favoriser l'apaisement, mais, en fait, le problème demeurait, les catholiques n'ayant pas obtenu satisfaction sur leurs principales revendications : le droit d'enseigner pour les congréganistes et des subventions pour les écoles catholiques.

(38) - Le Temps - 14 mars 1931 - discours de Louis Marin

IV - LE PAPE ET L'ITALIE D'APRÈS LE TEMPS

A partir de décembre 1928, l'envoyé spécial du Temps à Rome fut Paul Gentizon, journaliste suisse, envoyé de La Gazette de Lausanne à Rome. C'était un journaliste sérieux, qui envoyait fréquemment de longs articles au Temps. Ces articles, très vivants, étaient en général très fouillés; il étudiait à fond la question.

A peine arrivé à Rome, Gentizon eut l'occasion de mettre son talent à l'oeuvre avec l'annonce d'un accord entre la Papauté et le gouvernement italien. A partir de ce moment-là, l'impression dominante qui ressortit des articles de Gentizon était la crainte de voir la Papauté " s'italianiser " peu à peu.

1°/ Les accords du Latran

Le Temps consacra à ces accords de longs articles, chaque jour, en première page.

Le secret des négociations entre le Saint-Siège et le gouvernement italien fut bien gardé jusqu'au bout. Ce ne fut *dans* que les derniers jours précédant l'annonce des accords que les premiers bruits commencèrent à courir. Le jeudi 7 février, l'annonce fut faite aux diplomates étrangers d'un traité et d'un concordat réglant la question romaine et établissant un nouveau statut de l'Eglise italienne.

Gentizon parla de "la lourde responsabilité du pape devant le monde catholique " et de " grand succès politique du gouvernement italien ". Le jour de la signature officielle fut fixé le lundi

11 février à midi. Jusque là, les termes mêmes de l'accord restaient inconnus. Durant toute la période précédant la publication des accords, des communiqués savamment publiés, préparèrent l'opinion internationale. Les accords comprenaient un traité réglant la question romaine et un concordat. Le pape avait la souveraineté entière d'un petit territoire, la Cité du Vatican, englobant essentiellement la plus grande partie des palais affectés à l'administration de l'Eglise, des jardins et plusieurs églises hors de la Cité mais dotées de l'immunité territoriale. Le concordat établissait un nouveau statut de l'Eglise italienne avec notamment la personnalité juridique des congrégations et l'effet civil donné au mariage religieux. A ces deux accords était adjointe une convention financière pour indemniser partiellement le Saint-Siège du préjudice financier occasionné par la perte de ses Etats. Le Saint-Siège recevait de l'Etat italien sept cent cinquante millions de liras et un milliard de rentes à 5%.

L'impression générale de Gentizon sur ces accords était dominée par l'idée que le Saint-Siège avait purement et simplement capitulé. " La solution adoptée n'est que la reconnaissance de l'état de chose." Gentizon rappelait sans cesse que la souveraineté temporelle du pape était réduite à sa plus simple expression, n'était qu'une ombre et même une fiction. La ville même de Rome, la suprême revendication des papes précédents, appartenait à l'Italie. Du même coup cet accord était un véritable triomphe pour le fascisme : la question romaine était définitivement réglée, alors que le concordat pouvait toujours être remis en cause; d'autre part, remarquait Gentizon, ces accords, consécration de la politique mussolinienne, allaient fortifier l'Italie sur le plan international et elle pourrait en profiter et en tirer profit. " Dans tous les milieux politiques, les traités du Latran

Citer ?
ont fait naître de grandes ambitions. On y juge d'abord que les idées mussoliniennes ont reçu une consécration solennelle de la religion et de l'Eglise du Christ, et l'on en déduit que désormais le fascisme va puiser une nouvelle énergie dans l'entente avec la Papauté. On se flatte enfin que l'Italie a fortifié sensiblement sa situation sur le terrain international. Certes, on se défend de l'intention d'utiliser les accords avec le Saint-Siège comme instrument d'expansion de l'italianité dans le monde. Mais on ne cache pas non plus que ces traités signés avec le gouvernement central de l'Eglise universelle constituent en eux-mêmes un énorme appoint à la politique d'influence et de prestige de l'Italie. Dans ce même sens, d'ailleurs, le ton de la presse reste des plus significatifs. Tous les journaux parlent de " l'avenir de gloire et de splendeur ", de " la grande mission religieuse ", de la " tradition latine et impériale ". (39) Gentizon remarquait encore que cet avantage que l'Italie entendait retirer sur le plan international représentait un grave danger pour la France, notamment en ce qui concernait les missions; il faut rappeler que les débats à la Chambre portant sur l'autorisation de congrégations missionnaires ont eu lieu au mois de mars 1929. Le gouvernement français avait donc pris conscience du danger encore plus grand que courraient les missions françaises après la signature des accords du Latran.

Dans ses analyses, Gentizon a recherché à plusieurs reprises les problèmes que soulevaient ces accords. Un problème mineur d'abord, celui de la nationalité vaticane. " Le traité de Saint-Jean-de-Latran reconnaît bien l'existence de véritables ci-

(39) - Le Temps - 24 février 1929

-toyens de la Cité du Vatican. Mais dans tous les pays, la citoyen-
-neté s'acquiert avant tout par la naissance et se perd par renon-
-ciation formelle. Dans l'Etat du Vatican, par contre, où la grande
majorité des citoyens est composée de prêtres célibataires, le droit de
cité s'acquerra seulement par la résidence et se perdra par simple
départ. On voit les complications d'ordre international qui peuvent
naître d'un pareil état de choses." (40)

Mais Gentizon a abordé un autre problème, beaucoup plus important, celui de l'indépendance du Saint-Siège et des garanties de cette indépendance. Il a toujours craint que cette indépendance ne fût pas respectée et même doutait qu'elle pût même exister. Remarquant que la souveraineté temporelle du pape était réduite à sa plus simple expression, il notait : " On peut se demander alors comment le Saint-Siège compte s'assurer une véritable indépendance et si le gouvernement de l'Eglise ne sera pas sous le protectorat du royaume d'Italie." (41) Le lendemain, il ajoutait : " Plusieurs de nos interlocuteurs nous ont montré d'ailleurs Pie XI comme beaucoup plus italien que ses prédécesseurs, qui tous étaient imprégnés d'un certain internationalisme. A leur avis la forte personnalité du souverain pontife serait fortement atténuée avec l'âge et ne saurait échapper à l'effet de la nouvelle atmosphère créée en Italie par les événements politiques de ces dernières années. " (42) Par contre, le chroniqueur du " Bulletin du Jour " était beaucoup moins pessimiste : " L'Eglise catholique est

(40) - Le Temps - 14 février 1929

(41) - Le Temps - 9 février 1929

(42) - Le Temps - 10 février 1929

par essence une institution universelle et tout ce que l'on connaît du caractère du souverain pontife porte à penser qu'il s'est laissé guider dans ce règlement par le souci primordial de l'indépendance effective du Saint-Siège... Il y aurait un véritable danger à voir l'Eglise perdre peu à peu son caractère international et universel pour apparaître dominée par une influence nationale quelconque." (43)

Cependant quelques jours plus tard, dans ce même " Bulletin du Jour " l'auteur était beaucoup moins favorable au pape : "Le Vatican devra faire la preuve dans le domaine international de son indépendance absolue vis à vis de l'Italie fasciste." (44) Si l'Italie commettait le moindre abus de pouvoir sur l'Eglise ou si l'Eglise montrait la moindre partialité en faveur de l'Italie, cela aurait peut-être comme conséquence, selon Gentizon, une tendance plus nette " à internationaliser l'administration de l'Eglise et, qui sait, même à prendre un pape étranger ou à la formation d'Eglises autocéphales." (45) c les conséquences les plus ~~extrêmes~~ de ces accords. Toutefois, il avait trop tendance à voir le pire et jamais il n'a voulu voir les avantages de ces accords, ne serait-ce que celui de liquider une vieille querelle, gênante pour tout le monde.

insister!

Un autre problème était lié à celui de l'indépendance du Saint-Siège, celui de la garantie de cette indépendance. Dans un discours fait pour expliquer la raison même de cet accord et

(43) - Le Temps - 9 février 1929

(44) - Le Temps - 16 février 1929

(45) - Le Temps - 24 février 1929

l'esprit dans lequel la Papauté l'avait signé, le pape déclarait notamment : " Le pape sait fort bien que les garanties vraies et le progrès il ne peut les trouver que dans la conscience et le sens de la justice du peuple italien, et , surtout, dans cette assistance indéfectible promise à l'Eglise et au vicaire du Christ; car pour ce qui est d'autres garanties, on a vu quel compte on peut en faire. Alors que le pouvoir temporel figurait encore sur les cartes géographiques, qu'ont donc fait les puissances ? Peut-être même ne pouvaient-elles rien faire." (46) Quelques jours plus tard, Gentizon ajoutait encore : " Encore un mot qu'on a beaucoup remarqué ici et non sans étonnement dans les milieux français et même étrangers. Parlant aux curés de Rome, le pape a posé la question de savoir quelle est l'aide apportée par les grandes puissances au Saint-Siège; il a complètement passé sous silence ce que la France de Napoléon III a fait à Rome en 1849 et sous l'Empire jusqu'en 1870." (47) Le 25 février, il consacra plus spécialement un article sur le problème de la garantie de la souveraineté du pape, à propos de la parution d'un long article dans l'Observatore Romano, Répondant aux critiques de la presse française. Gentizon laissait de côté la souveraineté spirituelle qui n'était pas mise en cause, mais il s'attachait à la souveraineté temporelle de l'Eglise : "Or, tout prouve que, par la solution annoncée, cette souveraineté ne saurait être un pouvoir libre, absolument sans contrainte. Certes, l'indépendance territoriale de la Cité du Vatican ne sera pas menacée. Mais, chaque Etat, à côté de l'indépendance terri-
pour

(46) - Le Temps - 13 février 1929

(47) - Le Temps - 16 février 1929

-toriale, existe une indépendance juridique, une indépendance morale et même sentimentale. Il suffit par exemple de songer un instant que tous les capitaux du nouvel Etat seront dans les banques d'un autre pour comprendre ce que nous entendons... En dernière analyse, on peut même dire que la garantie nationale dont se contente le Saint-Siège, c'est à dire, la confiance qu'il place dans le grand pays qui l'entoure, entraîne " ipso facto " la reconnaissance même à l'Italie du privilège de nation protectrice." (48)

Ces réserves faites, non seulement par Le Temps mais par l'ensemble de la presse française, ont-elles joué un rôle ? Toujours est-il que le pape donna des précisions qui modifiaient sensiblement ses premières déclarations, dans un discours devant le corps diplomatique. Le pape, écartant la possibilité d'une garantie juridique, précisait : "Mais tandis qu'on ne peut pas parler d'une garantie juridique, on peut bien parler de garantie morale. C'en est une, et magnifique, la garantie diplomatique, celle que vous, chers Messieurs, vous nous représentez " (49) et il y ajoutait l'approbation du monde entier qu'il avait reçue.

Gentizon ne manqua pas de commenter ce discours. " En premier lieu, le pape a parlé de nouvelles garanties qu'il a qualifiées de morales et qui seraient d'abord celle que représenteraient les diplomates accrédités auprès du Saint-Siège, et en second lieu, celle que vient de donner l'acquiescement du monde entier aux accords

(48) - Le Temps - 25 février 1929

(49) - Le Temps - 11 mars 1929

entre les deux pouvoirs. En somme si nous comprenons bien, les diplomates, appuyés par l'opinion universelle, constitueraient désormais à l'égard de la Cité du Vatican, une espèce de garde d'honneur servant en quelque sorte de garantie internationale, ou de témoins permanents des pactes intervenus. Il est évident que c'est là un progrès sur la première formule, encore qu'on ne voit pas bien la portée de cette nouvelle garantie au point de vue du droit. Quant au deuxième point, ayant trait au sang français versé sous le Second Empire pour la papauté, Pie XI est revenu, mais en partie seulement, sur son silence des premiers jours. " Cette fois-ci le pape a parlé des " braves qui, pendant des années, en esprit de foi catholique, ont mis leur vie à la disposition et à la défense des intérêts du Saint-Siège." Ce n'est là qu'un hommage rendu à des personnes prises individuellement, mais non à une nation, au gouvernement et à l'armée de laquelle le pape dut sa restauration. Devant la formule que nous citons ci-dessus, on peut même se demander si parmi les braves, aux premiers rangs desquels prennent place sans nul doute les zouaves pontificaux, le pape compte aussi les soldats de ces armées françaises qui ont contribué à retarder de plus de vingt ans la chute du pouvoir temporel des souverains pontifes et la prise de Rome. Mais il est essentiel que le Saint-Siège ait enfin jugé digne d'un souvenir le sang versé pour lui." (50)

Il faut remarquer que le texte du discours du pape publié par Le Temps n'était pas exactement le même que celui cité par Gentizon lorsqu'il parlait des braves, morts pour la Papauté :

" Dans ce vaste plébiscite, nous ne pouvons pas nous défendre de saisir, de mettre en relief quelques voix qui nous ont le plus profondément ému : c'est d'abord la voix de ces nombreux braves de différents pays qui ont voulu consacrer leur vie, pendant des années, à la défense du Saint-Siège..." Le texte utilisé par Gentizon était peut-être celui publié par les journaux italiens qui auraient supprimé la précision du pape.

Dans son article intitulé " La Croix et le faisceau " Gentizon abordait d'autres problèmes. (51) Il se demandait notamment combien de temps cette euphorie, née des accords, allaient durer car de nombreux points de doctrine et de morale n'avaient pas été abordés en particulier celui de l'éducation de la jeunesse. Dans ce domaine, le heurt était inévitable entre " la Croix et le Faisceau " car ils représentaient deux mondes, deux morales opposées. Et en matière religieuse aucun compromis n'était possible. Si un accord intervenait entre les deux parties, c'était au détriment de l'opinion catholique internationale.

2°/ " L'italianisation de la Papauté "

Le conflit qui éclata entre le gouvernement italien et le Saint-Siège à propos de l'Action catholique semblait confirmer les analyses de Gentizon. Le pape dénonça ouvertement et au monde entier les conceptions du fascisme sur l'Etat et sur l'éducation de la jeunesse. Gentizon y consacra une très longue " Lettre d'Italie ".

Il y reprenait l'idée que sur des principes aussi importants et essentiels que la conception de l'Etat, de la famille, de l'éducation, les doctrines fasciste et catholique étaient inconciliables. Il approuvait Pie XI d'avoir porté le conflit à la connaissance du monde entier : " En s'adressant sa lettre pastorale au monde catholique, Pie XI a voulu manifestement montrer qu'il ne s'inféode à aucun parti, à aucune nation et que le Saint-Siège n'oublie pas sa qualité de puissance internationale." (52)

Mais cette bonne opinion de Gentizon sur Pie XI changea totalement lorsque fut connu l'accord intervenu entre le gouvernement italien et le Vatican. Il consacra à cet accord une longue " Lettre de Rome " dans laquelle il recherchait les causes de cet accord et les conséquences à en tirer. " Ce qui est certain... c'est que Pie XI, en dépit de son encyclique, n'a jamais désiré rompre avec le gouvernement fasciste. Pourquoi ? Relevons d'abord que le pape Ratti appartient à cette bourgeoisie lombarde qui a contribué dans une large mesure à l'unité italienne. Déjà sa famille était, si l'on peut dire, tricolore. Et l'on sait que dès sa jeunesse, il a été proprement fasciné par deux grands lombards : Rosmini Serbati et Manzoni, tous deux des " italianissimes ", c'est à dire des catholiques désirant de toute leur âme l'unité de leur pays sous le sceptre de Savoie au dépens même du Saint-Siège. En somme, le pape actuel a subi, dès son enfance, une influence telle du nationalisme italien que celui-ci est devenu comme partie intégrante de sa nature. Toute sa carrière ecclésiastique est jalonnée de la manifestation de ses sentiments italiens... Jamais

il n'a semblé se soucier beaucoup des grandes idées qui, au cours des siècles, ont inspiré les pontificats romains. Bref l'éducation et la carrière du pape Rattinell'ont préparé en rien pour acquérir, maintenir, faire triompher ce point de vue supranational qu'avaient adopté ses prédécesseurs... On peut donc affirmer que Pie XI est le premier pape qui ait ouvertement manifesté un esprit italien dans la direction de l'Eglise universelle... Le ton de l'encyclique n'en a pas fait moins croire au monde que Pie XI avait l'intention de résilier le concordat et le traité du 11 février 1929. L'accord qui vient d'être conclu à Rome prouve cependant qu'il est trop étroitement lié par ces deux actes diplomatiques, et trop profondément imprégné d'italianité pour songer à un tel éclat... Cependant au cours des âges, la lutte entre Pierre et César a eu des épisodes grandioses, mais tous les siècles ne peuvent pas avoir des Grégoire VII, Innocent III, Alexandre III, Boniface VIII, Pie VII. Ce sont là des géants moraux qui ont fait la grandeur de l'Eglise. Mais chaque époque a les papes qu'elle mérite. La nôtre est caractérisée par la longue indifférence des nations catholiques à l'égard de la question romaine et celle-ci a été tranchée dans un sens non pas universel mais italien. Cependant à l'ouïe du traité de Latran, les bonnes âmes s'étaient empressées de prédire que le résultat de cet accord serait l'internationalisation spirituelle de la Curie romaine. Mais les résultats en sont déjà différents. Nous assistons à une sorte d'italianisation de la papauté par un simple phénomène d'endosmose. Car, quelques fortes que soient les idées, quelques solides que soient les principes, les hommes restent les hommes : ils ne peuvent se soustraire à leur ambiance, même s'ils représentent Dieu." (53)

Quelques jours plus tard, Gentizon développait encore cette idée à la suite d'un incident. Un journaliste italien avait envoyé un télégramme, daté du Vatican, à la Stampa disant notamment que le Vatican était satisfait du discours de Mussolini à Naples sur l'injustice des répartitions des armements et la nécessité d'une révision de certaines clauses des traités de paix. Le Vatican avait fait une mise au point déclarant que ce télégramme ne représentait que l'opinion de son auteur et regrettait les nombreux abus commis en datant du Vatican des communications qui n'avaient rien à voir avec le Saint-Siège. Gentizon consacra un article à cette mise au point qui nécessitait, selon lui, quelques remarques. " Lorsque la Stampa, qui est l'un des journaux italiens les plus importants et qui tire à des centaines de milliers d'exemplaires, publie en première page un télégramme daté du Vatican et pouvait laisser entendre à ses lecteurs que le Saint-Siège est d'accord avec le gouvernement fasciste sur la révision des traités, pourquoi donc, le journal officiel de l'Etat de l'Eglise ne réagit-il pas de lui-même, spontanément ? D'un autre côté, le communiqué officieux du Vatican qui vise à repousser toute solidarité avec l'auteur de la dépêche de la Stampa, aurait dû être logiquement adressé à ce journal et publié par lui. Or il n'en a rien été, de telle façon que les centaines de milliers de lecteurs de la Stampa, sans parler de ceux qui ont pu lire le télégramme en question dans les autres journaux où il a été abondamment reproduit, doivent croire encore à cette heure que le Saint-Siège a donné toute son approbation au discours napolitain du Duce. Enfin, si nous ne faisons erreur, ce communiqué n'a même pas paru dans l'Osservatore Romano. Il n'a donc été rédigé et publié que pour

l'étranger. Toute la péninsule l'ignore... Quant au fond de l'affaire, il convient de rappeler que les traités de 1919 ont toujours fait l'objet de réserves formelles de la part du pape actuel... On peut donc dire qu'en dépit du communiqué officiel du Saint-Siège, le Vatican, sous le pontificat actuel reste d'accord avec le fascisme sur la rectification des traités issus de la guerre mondiale." (54)

Peu de temps après, Gentizon relançait la polémique dans un article intitulé " L'orientation politique de l'Osservatore Romano ". Il y disait notamment : " L'Osservatore Romano est-il un journal italien ou bien le journal de la Cité du Vatican, c'est à dire d'un Etat qui se dit libre, indépendant et souverain ? Un certain nombre de lecteurs voudraient bien être fixés sur ce sujet, car depuis quelques semaines, l'ardeur avec laquelle cet organe plaide pour certaines thèses fascistes de la politique internationale et le silence qu'il affecte par contre à l'égard des thèses françaises correspondantes leur causent une stupéfaction véritablement amère et même douloureuse." Gentizon prenait ensuite deux exemples; l'éloge du discours de M. Grandi sur le désarmement et le silence sur la thèse française sur la sécurité, silence maintenu à l'occasion d'un discours prononcé à Londres par le cardinal Bourne, archevêque catholique de Westminster. " Que dit cependant le cardinal Bourne ? Que l'attitude de la France à l'égard de la question du désarmement est l'objet d'injuste critique, que deux fois en cinquante ans le peuple français a vu son territoire envahi et qu'il se sent obligé,

tout naturellement, de se protéger au moyen de ses propres forces militaires. Bref, ce fait est vivement commenté dans les milieux français de Rome qui posent une fois de plus cette question : l'Osservatore Romano est-il un journal italien ?" (55)

Mais le jour où paraissait l'article de Gentizon, l'Osservatore Romano publiait une dépêche sous le titre " Les catholiques anglais pour le désarmement " concernant le rapport de Lord Howard of Perith sur l'Eglise et le désarmement, présenté à une réunion présidée par le cardinal Bourne. Gentizon reprocha de nouveau à cet article de reproduire les paroles du diplomate anglais et de passer sous silence celles du prélat. Le représentant du Temps à Rome reprocha encore une fois à l'Osservatore Romano " sa complaisance évidente pour les thèses italiennes". Il ne pouvait être question de s'en étonner " s'il on sait que les rédacteurs de l'Osservatore Romano non seulement ne sont pas de nationalité vaticane, mais des sujets, mieux encore des journalistes italiens soumis de ce fait aux lois de la presse italienne... Nous posons la question : est-ce sérieux ? Un Etat qui se dit libre, indépendant et souverain, qui, bien plus, dispose dans l'univers entier d'une force morale considérable peut-il donc impunément laisser son organe officiel entre les mains de rédacteurs appartenant à un autre pays qui fait une politique extérieure de grande puissance ? Car au fond, c'est dans cette confusion italo-vaticane qu'est le péril. Malgré lui peut-être, mais chaque jour davantage, le sentiment italien fait dévier le Saint-Siège de la route que lui trace cependant son caractère d'universa-

-lité ". (56)

La querelle rebondit peu de temps après à la suite d'un article paru dans la Stampa dans lequel M. Nogara, administrateur de la Cité du Vatican, déclarait notamment à propos du denier de Saint-Pierre : " La France ne donne rien parce que tout ce que le monde catholique français offre à l'Eglise reste en France où le clergé ne reçoit aucun revenu du gouvernement français." Les milieux français de Rome attendirent, en vain, un démenti de M. Nogara ou de l'Osservatore Romano, car " la France verse son obole au denier de Saint-Pierre " affirmait Gentizon. " Il existe en France une autre source de revenus utilisés par le Saint-Siège, certaines oeuvres, notamment Lisieux et Lourdes." Ainsi le pape avait demandé une partie des fonds réunis pour la construction de la basilique de Lisieux afin de construire le Collège pontifical russe. Tous les fonds collectés étaient envoyés à Rome; le pape redistribuait ensuite l'argent à certains pays pauvres. De même, le pape avait pris à sa charge la construction de cinq mille presbytères en Italie du Sud, en Sardaigne et en Sicile, ce qui représentait environ, selon les estimations de Gentizon, les revenus pontificaux pendant trois ans. Certains pouvaient objecter qu'une partie des sommes engagées par le Saint-Siège représentait l'indemnité payée par l'Italie ~~l'indemnité~~ ~~l'indemnité~~ " Mais l'ensemble des propriétés et des biens abandonnés dès 1870 par le Vatican à l'Italie constituait un patrimoine commun à tous les peuples de la foi romaine. L'argent que la Papauté en a retiré a donc le caractère d'un " véritable bien catholique " c'est à

dire universel ". (57)

Quelques jours après, Le Temps communiqua les dé-
-clarations de M. Nogara qui démentait avoir donné une interview à la
Stampa ^{de} dénonçait les affirmations du journaliste concernant la France.
Mais Gentizon entendit apporter certaines précisions. Il remarquait
que l'article avait paru le 28 novembre et que plus d'un mois s'était
écoulé avant la rectification " et une fois de plus la presse étran-
-gère a dû intervenir pour l'imposer ". D'autre part le démenti n'a-
-vait pas été envoyé à la Stampa qui ne l'avait pas publié, de même
que les journaux étrangers, car ce démenti n'avait été adressé qu'à
un journal français. Gentizon concluait en déclarant que " la calom-
-mie a pu se propager pendant plus d'un mois à travers le monde alors
qu'une réaction prompte et spontanée de l'Osservatore Romano aurait
pu, au moment voulu, remettre les choses au point et faire éclater
la vérité." (59)

Après ces accusations lancées contre l'Osservatore
Romano, cette crainte de voir la Papauté s'italianiser, les articles
de Gentizon concernant la Saint-Siège cessèrent presque complètement.
Il ne demeurait pas moins, malgré ces craintes de Gentizon, que les
relations entre le Vatican et le gouvernement français étaient excel-
-lentes comme le témoignent encore les déclarations du nonce dans son
discours du nouvel an : " Pour cette oeuvre bienfaisante (de pacifi-
-cation), la France peut être assurée de l'active et loyale collabo-
-ration de nos gouvernements et en particulier - qu'on me permette
de le dire - de celui qui n'a jamais cessé d'appeler, avec la tendresse
d'un père et au nom du prince de la paix, le désarmement des esprits ". (59)

(57) - Le Temps - 2-3 janvier 1932

(58) Le Temps - 6 janvier

(59) - Le Temps - 2-3 janvier 1927

27 ou 32 ?

CHAPITRE V : LA CONDAMNATION DE L'ACTION FRANÇAISE

I - L'AVERTISSEMENT ET SES MOTIFS

1°/ La lettre du cardinal Andrieu et la lettre du pape

Le Temps n'aborda la première phase de la crise que dans sa colonne " Revue de Presse " dans laquelle il résumait les articles parus soit dans l'Action Française, soit dans les Bulletins religieux des diocèses, soit dans La Croix. Ce ne fut que le 3 septembre qu'il publia un résumé de la lettre du cardinal Andrieu donnant son opinion à un groupe de jeunes catholiques sur " l'enseignement donné dans leur institut et dans leur diverses publications par les dirigeants d'Action Française " : " Si les dirigeants de l'Action Française ne s'occupaient que de politique pure, s'ils se contentaient de rechercher la forme de pouvoir la mieux adaptée au tempérament de leur pays, je vous dirais

tout de suite : vous êtes libres de suivre l'enseignement que donnent de vive voix ou par écrit les maîtres de l'Action Française. L'Eglise, interprète des volontés divines, permet à ses fils d'avoir des préférences au sujet de la forme de gouvernement... Vous pourriez encore suivre l'enseignement donné par les dirigeants de l'Action Française si, sans abandonner leurs préférences pour telle forme de pouvoir, ils se renfermaient dans le travail de la politique qui n'est pas indépendant de la loi morale, étudiant avec leurs élèves le moyen de faire voter de bonnes lois et d'obtenir le redressement de celles qui sont mauvaises et attentent, comme les lois de laïcité, aux droits imprescriptibles de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise, des congrégations religieuses, de la famille et des âmes... Mais les dirigeants de l'Action Française ne s'occupent pas seulement de la politique qui discute de la forme du pouvoir et de la politique qui en règle l'exercice. Ils étudient devant leurs élèves bien d'autres problèmes qui relèvent directement du magistère ecclésiastique et dont les membres de l'Eglise enseignée, seraient-ils prêtres, princes ou dirigeants de l'Action Française, ne peuvent traiter si l'Eglise enseignante, représentée par le pape et les évêques, ne les y autorise par une délégation déléguée à la suite d'un examen constatant leur capacité et leur orthodoxie. Les dirigeants de l'Action Française n'ont pas jugé à propos de solliciter cette licence d'enseignement que l'autorité ecclésiastique leur aurait d'ailleurs refusée à cause de multiples et graves erreurs qu'ils ont commises en exposant leur système religieux, moral ou social.

Les dirigeants de l'Action Française se sont occupés de Dieu. Quelle idée en ont-ils ? Ils le regardent comme inexistant ou inconnaissable et ils se déclarent athées ou agnostiques.

L'oracle des dirigeants de l'Action Française publia dans sa jeunesse un ouvrage intitulé Le Chemin de Paradis qu'il a fait rééditer en 1920 après quelques suppressions et corrections de pure forme. Or, Le Chemin de Paradis est un recueil de contes licencieux dont l'athéisme rivalise avec celui de nos contemporains les plus réfractaires à l'idée religieuse.

Les dirigeants de l'Action Française se sont occupés du Verbe de Dieu incarné dans le sein de la Vierge. Quelle idée en ont-ils ? On peut s'en rendre compte en parcourant un autre ouvrage du même chef de l'Action Française : Anthimée dont le premier titre fut Promenades païennes. Dans l'édition de 1923, l'auteur a supprimé, pour raison de convenance, quatre pages blasphématoires sur le Nazaréen et la Nuit du Christianisme, mais il n'en a fait aucune rétractation et bien d'autres impiétés ont été maintenues.

Les dirigeants de l'Action Française se sont occupés de l'Eglise. Quelle idée en ont-ils ? Ils repoussent tous les dogmes qu'elle enseigne. Elle enseigne l'existence de Dieu et ils la nient car ils sont athées. Elle enseigne la divinité de Jésus-Christ et ils la nient car ils sont antichrétiens. Elle enseigne qu'elle a été fondée par le Christ, Dieu et Homme, et ils nient son institution divine car ils sont anticatholiques, malgré les éloges parfois très éloquents qu'ils décernent à l'Eglise, dans un but qui n'est peut-être pas tout à fait désintéressé... Catholiques par calcul et non par conviction, les dirigeants de l'Action Française se servent de l'Eglise ou du moins ils espèrent s'en servir, mais ils ne la pas servent puisqu'ils repoussent l'enseignement divin qu'elle a mission de propager.

Quant on renie Dieu, son Christ et son Eglise, il

est difficile, pour ne pas dire impossible, de construire une morale, la morale vraie, la morale traditionnelle, la morale à base religieuse, la morale du devoir, expression d'une volonté divine. Ainsi les dirigeants de l'Action Française, en particulier leur chef, celui qu'ils appellent le Maître, ont dû se réfugier dans l'amoralisme. Ils ont fait table rase de la distinction du bien et du mal, et ils ont remplacé la recherche de la vertu par l'esthétisme, ou le culte de la beauté, et par l'épicurisme, ou l'amour du plaisir...

D'après les directeurs de l'Action Française, la société est affranchie, comme l'individu, de toutes prescriptions de la loi morale et ils essaient de justifier cette indépendance à l'aide de deux sophismes : la stabilité du type de l'homme et l'immutabilité foncière de la société régie comme l'homme par des lois physiques qui excluent la moralité, puisqu'elles empêchent l'exercice de la liberté...

Pour combler le vide causé par l'absence complète de la loi morale, les dirigeants de l'Action Française nous présentent une organisation toute païenne de l'Etat, formé par quelques privilégiés, est tout et le reste du monde rien.

Aussi osent-ils nous proposer de rétablir l'esclavage !.. La raison d'Etat sera supérieure à toute considération de justice et de moralité; car, dit le chef de l'Action Française, la " morale naturelle prêche la seule vertu qui est la force "...

Du reste les prétendues lois physiques dont la société relève exclusivement fonctionnent avec une exactitude sidérale. C'est ce qui fait dire au chef de l'Action Française " Défense à Dieu d'entrer dans nos laboratoires "...

Athéisme, agnosticisme, antichristianisme, anti-catholicisme, amoralisme de l'individu et de la société, nécessité, pour maintenir l'ordre, en dépit de ces négations subversives, de restaurer le paganisme avec toutes ses injustices et ses violences, voilà, mes chers amis, ce que les directeurs de l'Action Française enseignent à leurs disciples et que vous devez éviter d'entendre..." (1)

L'Action Française publiait ce document et Maurras s'en étonnait et, ajoutait-il, " je prie les catholiques, si nombreux parmi les dirigeants de l'Action Française, de trouver ici les excuses et les regrets qu'une telle lecture m'impose. Je ne suis ni l'auteur ni la cause de telles erreurs, j'en ai été l'occasion... Je ne me consolerais pas du sentiment de ma responsabilité dans cette cruelle méprise, mais je n'en ai aucune et je n'y suis pour rien."

L'intervention du cardinal Andrieu fut officiellement approuvée par le pape dans une lettre qu'il lui adressa : "... Votre Eminence énumère et condamne avec raison des manifestations d'un nouveau système religieux, moral et social... En substance, il y a dans ces manifestations des traces de renaissance du paganisme à laquelle se rattache le naturalisme que ces auteurs ont puisé, comme tant de leurs contemporains, dans l'enseignement public de cette école moderne et laïque, empoisonneuse de la jeunesse, qu'eux-mêmes combattent souvent si ardemment. Très anxieux à la vue des périls suscités de toutes parts à cette chère jeunesse, surtout du fait de ces tentatives fâcheuses... nous nous sommes réjouis des voix qui, même hors de France, se sont élevées ces derniers temps pour l'avertir et la met-

(1) - Le Temps - 3 septembre 1926 -- La Croix - 8 septembre 1926

-tre en garde. Aussi nous ne doutons pas que tous les jeunes gens écouteront votre voix d'évêque et de prince de l'Eglise. En elle et avec elle ils écouteront aussi la Voix même du Père commun de tous les fidèles." (2)

Pourquoi, brutalement, le pape avait-il décidé de condamner l'Action Française ? Le Temps ne faisait aucun commentaire sur ces documents, aucune analyse. Cependant il semble nécessaire de donner, dans leurs grandes lignes, les raisons qui ont pu pousser Pie XI à ce geste et quels étaient les rapports existant entre l'Action Française et les catholiques français.

2°/ Les motifs de la condamnation -

Origine et évolution de l'Action Française (3)

Malgré certaines erreurs, notamment en prêtant à Maurras des propos qu'il n'avait jamais tenus, et en accusant, sans nuances, tous les dirigeants de l'Action Française, le cardinal avait, en fait, posé le véritable problème. En critiquant la pensée religieuse de Maurras, il n'avait pas tort car elle découlait directement du paganisme et du positivisme.

" Ce qui comptait pour Maurras, ce n'était pas l'individu, mais la société, la France réelle et tout ce qui en fait la force, la durée. Or l'observation qui permet de dégager les lois de la science politique... enseigne que la prospérité de la société française est conditionnée par le retour à la forme politique et à

(2) - Le Temps - 10 septembre 1926 - Revue de Presse

(3) - Dansette - Histoire religieuse de la France contemporaine -
Sous la III^e République

l'habitude religieuse qui l'ont assurée dans le passé. Cette habitude religieuse s'appelle le catholicisme, non pas le catholicisme de La Mennais et de Lacordaire, contaminé par la Révolution, mais celui de Bonald, et surtout de Maistre en raison de son exaltation de l'autorité romaine, un catholicisme fidèle à ses dogmes, à sa discipline, dont l'expérience révèle la conformité à l'intérêt national." (4)

L'Action Française est née de l'Affaire Dreyfus. Mais ce fut surtout à partir de 1908 que se fit la " conjonction de l'Action Française d'une part avec les catholiques intégristes, d'autre part avec la clientèle conservatrice. Il importe peu que les raisons d'agir de l'Action Française et de l'intégrisme aient été différentes : pour celle-là, la défense d'une certaine conception de l'ordre français, pour celui-ci le triomphe de la vérité religieuse; ils avaient les mêmes ennemis : la république, la démocratie, le libéralisme, le modernisme, et les adeptes de l'Action Française estimaient utile à la bonne santé nationale la restauration des droits de l'Eglise demandée par les intégristes. Leur accord fut sanctionné par la création d'une chaire du Syllabus à l'Institut d'Action Française." (4)

La bourgeoisie conservatrice, catholique apporta un grand nombre d'adhérents, justifiant ses privilèges par l'intérêt national et l'ordre social ou parce que l'Action Française luttait contre cette République laïque qui menaçait leur religion.

Ce fut cet accord réalisé entre des catholiques et des incroyants au détriment de points de doctrine aussi essentiels que

(4) - Dansette - op. cit.

la conception de l'homme, de la société, de l'Etat, de la religion qui motiva la condamnation pontificale. D'autre part, l'Action Française n'était pas seulement un mouvement politique mais une école qui exerçait une très grande influence non seulement sur la jeunesse française mais même hors des frontières de la France. Pie XI était décidé à soustraire la jeunesse à l'emprise nuisible de l'Action Française. En cela, il ne faisait qu'appliquer une décision prise depuis longtemps. Le 26 janvier 1914, sept livres de Maurras et la revue L'Action Française avaient été mises à l'Index par Pie X mais il avait décidé d'attendre pour publier cette décision. Benoît XV ne jugea pas le moment venu pour la faire connaître. Jusqu'en 1925, les forces catholiques avaient été mobilisées pour d'autres causes. A partir de 1926, Pie XI put juger utile de faire connaître la décision prise bien avant lui, d'autant plus que la politique de l'Action Française gênait sa politique de rapprochement avec la France.

En son temps, Pie X avait estimé l'Action Française utile, mais devant d'autres problèmes " Pie XI^{1'} estime malfaisante par son agressivité partisane qui nuit à la pacification religieuse, son nationalisme belliqueux qui empêche la pacification internationale, son obsession de la politique qui étouffe l'esprit missionnaire chrétien. " (5)

(5) - Dansette - op. cit.

II - LE CONFLIT ET LE DECRET DE PIE XI

1°/ Les premières réactions de l'Action Française

Elles furent en général assez modérées et essayèrent de ne pas envenimer la situation. La première fut une " adresse des dirigeants catholiques de l'Action Française à son Eminence le Cardinal Andrieu " dans laquelle ils protestaient des griefs qui leur étaient faits, " nous sommes injustement calomniés ". Ils admettaient qu'ils s'étaient unis avec des incroyants, dans le domaine politique, mais à des incroyants respectueux de l'Eglise. Ils avaient en commun la foi patriotique, le culte des traditions nationales et des gloires françaises, la volonté d'obtenir une réforme constitutionnelle. Cette attaque lancée contre eux était l'oeuvre des catholiques démocrates. Cette adresse était signée par Léon Daudet, G. Larpent, P. Lecoeur, Maxime Real del Sarte, F. de Resne, P. Robain, M^e de Roux, Bernard de Vesins, Georges Calzant. La signature de Maurras n'y figurait pas. (6)

Nulle part ils n'envisageaient une soumission au pape qui dut faire une nouvelle mise au point dans une allocution prononcée devant les Tertiaires Franciscains de France.

" Au sujet de cette lettre, il y en a qui semblent ne pas comprendre ce que le pape a voulu dire. Eh bien ! il suffit qu'ils relisent ce que le pape a écrit, qu'ils le relisent tranquillement, sans prévention et avec cette dévotion filiale dont le pape ne veut absolument pas douter, et tout sera compris ! D'autres semblent supposer on ne sait quelles mystérieuses arrières-pensées diplomatiques ou politiques. Il n'en est pas du tout ainsi. Le pape a fait cela comme il fait tout ce qui est du ressort de son ministère apostolique, dans le but d'ac-

-complir son devoir, qui est de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes, d'empêcher le mal et de procurer le bien au-dehors et au-dessus de tout parti politique, la grande règle qu'il ne cesse de rappeler toujours et à tous et qu'il suit le premier. D'autres encore ont l'air de répéter aussi dans cette circonstance la vieille formule : qu'il faut en appeler du pape mal informé au pape bien informé. L'expression a vieilli mais le monde se répète toujours. Il faut dire le contraire, hautement, en toute assurance, que la première chose que le pape a faite, avec toute la conscience de sa responsabilité et même avec le risque d'arriver en retard, a été de bien s'informer, de bien s'éclairer et de ne prendre aucune résolution avant d'être sûr que dans son geste, il n'y eut rien qui ne fut conforme à la vérité, à l'a-propos et à l'opportunité..." (7)

Quelques jours plus tard, le cardinal Dubois, archevêque de Paris, fit publier une note. "Nous sommes en face d'une réprobation réfléchie, disait-il, et cette réprobation ne porte pas sur la position politique de l'Action Française mais sur la doctrine elle-même, dans laquelle il dénonce un paganisme dangereux. " Aussi pour obéir au pape, les catholiques doivent se garder de suivre aveuglément les dirigeants de l'Action Française dans les choses qui regardent la foi et la morale. Ils puiseront l'inspiration et la règle de leur action morale, sociale et politique, non pas dans des doctrines païennes, mais dans les enseignements de l'Eglise." (8)

Le lendemain, Le Temps publiait une lettre du

(7) - Le Temps - 2 octobre 1926 - Revue de Presse

(8) - Le Temps - 8 octobre 1926 - " " "

cardinal Gasparri au cardinal Dubois pour G. Calzant, secrétaire général des étudiants d'Action Française en réponse à l'adresse qu'il avait envoyé au pape : " Sa Sainteté a été particulièrement consolée des expressions d'attachement et soumission... que ces bons jeunes gens ont faites... ils " ont conscience des dangers ". Mais à ce propos le Saint-Père ne peut pas ne pas rappeler que quand il s'agit des dangers et surtout des dangers en matière de foi et de morale, la première règle à suivre est de s'en éloigner le plus possible."

Le Temps ne parlait pas des démarches entreprises à Rome par des membres du clergé, amis de l'Action Française.

Puis brusquement le ton changea.

2°/ Le durcissement

Les positions se durcirent dès le mois de novembre, notamment lors du XIII^e Congrès d'Action Française que Le Temps passa sous silence L'amiral Schwerer y déclara : " En servant l'Action Française, je sers la France. Cesser de servir l'Action Française serait, à mes yeux, abandonner mon pays. Personne au monde n'a ni le pouvoir ni le droit de mettre en opposition ma foi religieuse et ma foi patriotique... Dans le domaine religieux, nous restons entièrement soumis à l'autorité religieuse du pape; dans le domaine politique, nous continueront à suivre les directives politiques des grands Français, des hommes d'intelligence et de conscience droite que sont nos chefs... Si une nouvelle épreuve plus cruelle encore nous était réservée; si les hommes qui nous poursuivent de leur haine et ne cessent de propager contre nous près du Très Saint-Père leurs abominables calomnies réussissaient dans leur criminelle entreprise... Alors...

Je ne me bornerai pas à rester fidèle à l'Action Française. Je lui serais plus dévoué, plus attaché encore si possible..." (9)

A la suite de plusieurs articles " inspirés " parus dans l'Osservatore Romano mais passés sous silence par Le Temps, l'Action Française riposta violemment le 15 décembre dans une " réponse à des diffamations de presse " par un article intitulé " Rome et la France " dont Le Temps publia un court extrait. L'Action Française n'hésitait pas à traiter les journalistes de l'Osservatore Romano de " petite bande d'agents simoniaques " et refusait d'admettre que le Saint-Siège ait permis à ces " anonymes de la rue Germanicus " d'insulter et d'offenser des Français. " Nous ne sommes pas disposés à rien céder de nos libertés. Nous n'avons pas envie de devenir des flotes, ni de laisser réduire les Français catholiques à l'état des catholiques mexicains. Nous réclamons le droit de trouver bon les arguments politiques de Maurras, comme les démonstrations astronomiques de Galilée... Le Saint-Père a la garde des intérêts universels de la chrétienté : les intérêts politiques particuliers de la France échappent, par leur nature même, à sa sollicitude... Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique pontificale, mais de la politique française. Nous entendons rester, dans ce domaine, indépendants des ingérences ecclésiastiques..." (10)

Pie XI riposta immédiatement dans sa déclaration au Consistoire du 20 décembre : " En aucun cas, il n'est permis aux catholiques d'adhérer aux entreprises et, en quelque sorte à l'école de ceux qui placent les intérêts des partis avant la religion et font

(9) - L'Action Française et le Vatican

(10) - Le Temps - 16 décembre 1926

servir celle-ci à celle-là... de soutenir, d'encourager et de lire les journaux publiés par des hommes dont les écrits, s'écartant de notre dogme et de notre morale, ne peuvent pas échapper à la désapprobation. " (11)

Mais l'Action Française n'était pas décidée à se soumettre. Dans le numéro publiant l'allocution du pape, les dirigeants faisaient une longue réponse sous le titre " Non Possumus " :

" L'autorité ecclésiastique veut supprimer notre mouvement politique. Elle demande notre mort. C'est même à nous qu'elle le demande. Cependant l'Action Française n'est pas un journal catholique, elle n'a pas été fondée par une autorisation spécifiquement catholique, elle s'est fondée toute seule. Elle n'a jamais sollicité ni reçu aucun mandat... Sur le terrain religieux, l'Eglise n'a pas et n'aura jamais de fils plus soumis ni plus dévoué que nous. Sur le plan politique, nous avons le devoir de conserver l'usage de notre juste liberté... Le père qui demande à son fils de tuer ou de laisser tuer sa mère peut être écouté avec respect : il ne peut être obéi. En refusant, nous ne pouvons cesser d'être de bons catholiques; en obéissant nous cessons d'être bons Français... Si dur que soit le devoir. Nous le remplissons. Le cœur meurtri, mais sans faiblesse, nous l'accompliront jusqu'au bout. Nous ne trahirons pas notre patrie. Non Possumus." (12)

(11) - Le Temps - 21 décembre 1926 - Dernières Nouvelles

(12) - Le Temps - 25 décembre 1926

3°/ Le décret de Pie XI et la réponse de l'Action
Française

Promulgué le 29 décembre, le décret du Saint-Office condamnant les oeuvres de Charles Maurras et le journal L'Action Française ne fut publié par Le Temps que le 10 janvier; il le tirait de La Croix. Sept livres de Maurras étaient mis à l'Index : Le Chemin du Paradis, Anthinéa, Les Amants de Venise, Trois idées politiques, L'Avenir de l'Intelligence, Si le coup de force est possible, La politique religieuse. L'autorité de Pie X est invoquée par ce document en ce qui concerne les premières études auxquelles s'est livré le Vatican pour la condamnation de certaines oeuvres et de diverses tendances de l'Action Française. Le décret concluait ainsi : " De plus, en raison des articles écrits et publiés ces jours d'arrière surtout, le journal du même nom, L'Action Française, et notamment, par Charles Maurras et par Léon Daudet, articles que tout homme sensé est obligé de reconnaître écrits contre le Siège Apostolique et le Pontife romain lui-même, Sa Sainteté a confirmé la condamnation portée par son prédécesseur et l'a étendue au sus-dit quotidien, L'Action Française, tel qu'il est publié aujourd'hui, et de telle sorte que ce journal doit être tenu comme prohibé et condamné et doit être inscrit à l'Index des livres prohibés, sans préjudices à l'avenir d'enquêtes et de condamnations pour les ouvrages de l'un et de l'autre écrivain."

Ce décret était accompagné d'une lettre de Pie XI au cardinal Andrieu : " Il s'est révélé une absolue absence de toute juste idée sur l'autorité du Saint-Siège et sur sa compétence à juger de son extension et des matières qui lui appartiennent; une absence

non moins absolue de tout esprit de soumission ou tout au moins de considération et de respect; une attitude prononcée d'opposition et de révolte; un oubli ou plutôt un vrai mépris de la vérité, allant jusqu'à l'insinuation et à la divulgation d'inventions aussi calomnieuses que fausses et absurdes; tout ceci s'est abondamment et si clairement révélé que beaucoup de catholiques ont cru et compris à qui et à quels esprits ils s'étaient confiés en pleine bonne foi... Ce sont ces révélations qui ont mis le comble à la mesure et Nous font proscrire le journal de L'Action Française comme Pie X a proscrié la revue bimensuelle du même nom. "

III - LES CONSEQUENCES DE LA CONDAMNATION DE L'ACTION FRANCAISE

1°/ L'attitude de l'épiscopat français

Le raidissement de l'Action Française avait peut-être été motivé par l'attitude d'un certain nombre de membres de l'épiscopat français. Quelques uns avaient essayé d'intervenir à Rome pour atténuer la condamnation, d'autres se sont levés publiquement pour soutenir l'Action Française, tel l'archevêque d'Auch, Mgr Richard : " Votre épreuve comme toutes les épreuves bien supportées ne pourra que vous profiter en vous faisant regretter tout ce qui a pu, dans le passé de votre groupement, mériter les reproches que l'on vous adresse et vous mettre en éveil contre les fautes que pourrait vous faire commettre votre bouillonnante ardeur... Tout cela ne saurait gravement atteindre l'Action Française elle-même qui, malgré ces nuages trop épais, fut, même dès le début, une école ou de grands esprits... trouvèrent leur

chemin de Damas; une école qui est devenue un ardent foyer de patriotisme, de respect profond pour l'Eglise, pour son auguste chef et la hiérarchie catholique; une école d'apostolat... J'aime pour ma part, et c'est ainsi partout, à trouver parmi eux nos meilleurs catholiques, tout prêts à s'unir à nous pour la défense religieuse. C'est pourquoi, j'ai confiance en vous pour l'avenir..." (13)

Mais après la décision du pape la plupart se soumi-
-rent. Un grand nombre publièrent le décret de Pie XI avec des expli-
-cations plus ou moins enthousiastes. C'étaient le plus souvent des
appels à l'obéissance et à la soumission au pape plutôt qu'un accord
réel avec le Saint-Père. " Après le décret du 29 décembre 1926, Mgr
Rivière calcule que, sur dix-sept cardinaux et archevêques, onze sont
favorables à l'Action Française." (14)

Cette résistance plus ou moins avouée d'un si
grand nombre de prélats a peut-être poussé le Saint-Siège à réclamer
une déclaration collective et publique de l'épiscopat français. Ce bruit
circula dès le mois de février; l'Action Française s'en fit l'écho et
protesta énergiquement. (15) Mais spontanément ou non, le 3 mars, l'épis-
-copat envoya une adresse au pape : "

" Les cardinaux, archevêques et évêques français
s'empressent d'adresser à Votre Sainteté l'expression de leur pleine
adhésion aux enseignements et aux décisions contenus dans son allocu-
-tion consistoriale du 20 décembre dernier et dans le décret du Saint-

(13) - Le Temps - 11 octobre 1926

(14) - Dansette - op. cit.

(15) - Le Temps - 23 février 1927

Office concernant l'Action Française. Ils se font un devoir de répondre à l'attente de Votre Sainteté et de porter à la connaissance de leurs fidèles sa pensée et sa paternelle volonté, en y joignant les explications utiles pour faire comprendre l'opportunité des décisions formulées par elle ou édictées par son ordre. Ils prient ardemment le Seigneur d'éclairer les esprits, de toucher les coeurs et d'amener les volontés à une filiale obéissance, afin que le Père de la grande famille catholique ait la consolation de voir tous ses fils s'incliner respectueusement devant son autorité, en leur disant comme Saint Pierre à Notre Seigneur : " A qui irions-nous ? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle." Cent quatre signatures suivaient cette adresse. (16)

L'Action Française la publia et la fit suivre de ce commentaire : " Pour éclairer complètement le public français dans une crise où la conscience réclame toute la lumière, nous devons faire connaître la lettre signée de S.E. le cardinal-archevêque de Reims qui accompagnait le 19 février l'envoi par le vénéré doyen des cardinaux français d'un long texte de déclaration :

" Mgr, j'ai l'honneur de vous adresser une lettre pastorale collective des cardinaux, archevêques et évêques de France au sujet des récentes décisions du Saint-Père concernant l'Action Française, en priant Votre Grandeur de vouloir bien lui donner sa signature. Il est bon que vous sachiez, et je vous le dit très confidentiellement, qu'elle a été rédigée à la demande formelle du Saint-Siège. Le Saint-Père, en effet, croit opportun que le corps entier de l'épiscopat français exprime clairement aux catholiques la pensée du

du Saint-Père, la défense contre les interprétations calomnieuses ou erronnées et avertisse les fidèles, " fortiter et suaviter ", que l'obéissance et la docilité sont nécessaires au salut de leur âme et au salut de la France..." (17)

Quelques jours plus tard, l'épiscopat français publiait effectivement une très longue lettre pastorale collective, alors que l'Action Française poursuivait ses attaques contre le Saint-Siège. Cette lettre expliquait clairement la condamnation et dénonçait les erreurs de l'Action Française. Très modérée, elle n'en était pas moins ferme :

" Parce que cette école reconnaît pour maîtres et chefs des hommes qui, par leurs écrits, se sont mis en contradiction avec la foi et la morale catholique; parce que cette école a pour base des erreurs fondamentales desquelles résulte ce que le Saint-Père appelle " un système religieux, moral et social " inconciliable avec le dogme et la morale.

Le journal a été mis à l'Index parce qu'il est devenu le porte-voix de l'école susdite et encore à cause de ses articles irrespectueux, de ses calomnies et de ses injures contre le Saint-Siège, contre le Vatican et contre le pape lui-même.

Qui ne voit donc que des maîtres professant de telles doctrines n'ont aucun titre à diriger les catholiques ? Ils ne sauraient leur apprendre à penser comme il convient sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Eglise et sur le pape, sur le sens de la vie, sur la morale, sur ses fondements, ses règles, ses sanctions, sur

l'organisation de la famille, de la société, de l'Etat, sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise.

Nous sommes bien persuadés que beaucoup d'adhérents de l'Action Française, en donnant leur nom à ce groupement, n'ont point entendu pour cela embrasser la doctrine philosophique, religieuse, morale ou sociale de ses dirigeants. On ne peut néanmoins contester que le contact fréquent de tels maîtres et la lecture habituelle de leurs écrits ne soient un danger, surtout pour les jeunes.

L'attitude de certains adhérents catholiques et les arguments mis en avant par eux pour la justifier prouvent assez clairement qu'ils se sont eux-mêmes laissés pénétrés par les faux principes qui inspirent la politique de cette école, ses méthodes et ses procédés.

Et comment pourrait-il en être autrement ? le journal de l'Action Française les propage constamment, plus ou moins dilués dans les considérations ou les invectives de ses dirigeants. Ceux-ci professent " un nationalisme intégral " qui n'est au fond qu'une conception païenne de la cité et de l'Etat, ou l'Eglise n'a de place que comme soutien de l'ordre et non comme organisme divin et indépendant, chargé de diriger les âmes vers leur fin surnaturelle.

Ils avaient laissé aussi dans l'ombre tout un côté de la morale catholique qui est l'aspect le plus bienfaisant : douceur, charité, modération, bienveillance, apostolat des humbles - autant de vertus dont ils ne parlent guère. Les jeunes gens instruits dans cette école rêvent d'une autre méthode d'action, et la

maxime " politique d'abord ", qui demeure, en dépit de toutes les explications données, inacceptables pour les catholiques, tournent vers d'autres buts leur activité ...

Que dire aussi des polémiques violentes dont l'Action Française s'est faite une spécialité ? Souvent contraires à l'esprit évangélique, elles ne font pas la lumière dans les esprits mais excitent trop facilement les pires passions - la haine et le mépris.

Enfin il s'est révélé chez les disciples de cette école une absence complète de toute juste idée sur l'autorité du pape et sa compétence; un manque absolu de soumission et de respect; une attitude prononcée d'opposition et de révolte ...

Voilà quelques uns des plus graves reproches adressés à bon droit à l'Action Française. Ils ne sont pas d'ordre politique mais d'ordre doctrinal et moral...

Une autre considération nous oblige aussi à parler aujourd'hui. Nous taire serait servir une dangereuse erreur qui, lancée d'abord par l'Action Française et colportée par les ennemis de l'Eglise, tendrait à laisser croire que tout ce qu'on fait contre l'Action Française on le fait contre la France... Pouvons-nous donc permettre que par intérêt politique un groupement quelconque accapare à son profit le patriotisme et le dénie aux évêques et aux catholiques de France, fidèles à l'obéissance qui est due au pape ?..

L'Histoire nous prouve qu'on ne saurait dissocier, sans nuire à l'une ou à l'autre, l'Eglise Romaine et la patrie française,"
(17)

Exprimée plus tôt en ces termes, la condamnation eût peut-être été mieux comprise et le malentendu entre le Saint-Siège et les catholiques d'Action Française, surpris par la soudaineté et les maladresses de la condamnation, évité.

Cette lettre était suivie de cent dix-huit signatures selon Le Temps, de cent seize selon M. Dansette car il manquait celles de Mgr Marty et de Mgr Llobet. Le 13 mars Le Temps publia un communiqué paru dans La Croix annonçant que celle de Mgr Penon avait été apposée " par erreur ": " Sa réponse n'arrivant pas, on avait cru pouvoir conclure que son silence prolongé était une approbation tacite ". Il fut le seul à protester contre cette erreur mais y-en-eut-il d'autres pour lesquelles il n'y eut pas de protestation ? Les abstentions de Mgr Penon, Mgr Marty et Mgr Llobet ne furent pas les seuls cas d'insoumission de la part du haut clergé français. D'autres eurent lieu à Rome même.

2°/ Le cas du cardinal Billot et du Père Le Floch

Ces affaires ne furent connues qu'au mois de septembre. Cela commença avec un communiqué de l'agence Radio, annonçant que le cardinal Billot avait résigné son cardinalat pour mourir humblement, loin de la pompe des funérailles d'un prince de l'Eglise. (18) Ce cardinal de Curie était un des théologiens les plus réputés. Peu à peu des bruits coururent selon lesquels cette démission était en liaison avec les récents événements concernant l'Action Française. Le Temps résuma la version de l'Observer de Londres selon laquelle après la lettre du cardinal Andrieu, le cardinal Billot aurait écrit une lettre à Léon Daudet pour le féliciter, lui ainsi que tous

(18) - Le Temps - 19 septembre 1927

de voir que les candidats autonomistes et communistes étaient de "vagues publicistes à la vie plus ou moins trouble : le parti des abbés politiques a une double apparence; il est à la fois patriote et autonomiste, sectaire et tolérant, fanatique et libéral, suivant le goût des électeurs qui se laissent duper... Mais nulle part un programme précis, raisonnable et sain d'administration municipale. Nous ne trouvons un tel programme que sous le signe des républicains démocrates." (26)

Le journal parisien pensait qu'en fait le malaise alsacien était d'ordre politique et correspondait à une crise des partis. "Les autonomistes bénéficient de la confusion des autres partis. Mais eux-mêmes sont tiraillés par des querelles de personnes, des ambitions matérielles, des rancunes inexpiables. Leurs meneurs forment un lot curieux de déclassés, d'aigris et d'incapables qui ne tarderont pas à se jeter à la tête les uns les autres, par vengeance, toutes sortes de révélations." (27)

Malgré le peu d'illusion que Le Temps nourrissait à l'égard des résultats, il éprouva cependant "un sentiment d'amertume." A Strasbourg le succès autonomiste et communiste semblait inévitable, mais celui de Colmar était plus inattendu. A Mulhouse, jusque là hors de l'influence autonomiste, trois de leurs candidats entraient au conseil municipal. Mais ce qui blessait le plus ce journal libéral, c'était le succès des communistes qui les mettaient à la tête de villes importantes, notamment à Strasbourg, et il reprenait amèrement à son compte la conclusion du Messenger d'Alsace : "l'autonomisme a servi de fourrier au communisme."

(26) - Le Temps - 3 mai 1929

(27) - Le Temps - 4 mai 1929

ceux qui avaient signé la protestation. Cette lettre avait finalement été publiée par un journal de province. Il en serait résulté pour le cardinal Billot une fausse position et cela aurait contribué à sa demande. On apprit en même temps que le Supérieur BuSé-minaire français de Rome, le R.P. Le Floch, avait été contraint de démissionner.

Sur ces deux affaires, A. de Guillerville, le correspondant du Temps à Rome, fit une mise au point dans une "Lettre d'Italie" (19) concernant "les vrais motifs des démissions du cardinal Billot et du P. Le Floch". Il affirmait notamment: "il serait puéril de nier que la condamnation de l'Action Française ait été la cause de la disgrâce, suivie de la démission du cardinal Billot et de l'éloignement du P. Le Floch". Il précisait en outre que la démission du P. Le Floch avait précédé celle du cardinal Billot, puisqu'elle datait du mois de juillet, mais qu'elle avait été tenue plus ou moins secrète. Selon le correspondant du Temps, le cardinal Billot aurait souhaité des ménagements à l'égard des dirigeants de l'Action Française. "De son côté, Pie XI est peu enclin aux ménagements. Son entourage dît qu'il a un caractère bourru. Il déteste les réticences et n'admet pas les concessions lorsqu'il s'agit de questions de dogme et de morale." Quant au P. Le Floch, c'était un homme qui inspirait autant de "vives sympathies" que de "haines tenaces". De Guillerville rappelait que Mgr Cerretti, l'ancien nonce à Paris, ne l'aimait pas du tout, lui reprochant de former des prêtres et des évêques favorables à l'Action Française. D'ailleurs,

(19) - Le Temps 4 novembre 1927

" il entretenait notoirement des relations cordiales avec de chauds partisans et même des collaborateurs de l'Action Française." Pour répondre aux calomnies circulant dans la Curie, il réclama une visite apostolique qui lui fut défavorable et on lui demanda sa démission. Le 16 juillet il quittait Rome définitivement. " C'est ainsi que les partisans de l'Action Française, comme autrefois les modernistes, sont impitoyablement frappés. On annonce que d'autres sanctions suivront celles infligées au P. Le Floch. Mgr Prunel, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris aurait été invité à résigner ses fonctions."

3°/ Les sanctions et les conséquences

Le Temps publia une note parue dans La Croix concernant les sanctions à appliquer aux insoumis: (20)

- d'abord contre les ecclésiastiques qui demeureraient notoirement les partisans ou les lecteurs de l'Action Française ou qui continuaient d'absoudre les lecteurs;
- ensuite contre les séminaristes demeurant attachés aux groupements d'Action Française, ostensiblement ou en secret;
- enfin contre les fidèles suivant ou lisant toujours l'Action Française.

Dans le premier cas, l'ecclésiastique devait recevoir une grave monition, n'être absout qu'après avoir réparé le scandale causé par leur attitude? S'ils ne s'amendaient pas, ils étaient privés du droit d'entendre sacramentellement la confession des fidèles.

Les séminaristes rebelles devaient être renvoyés comme difficiles et impropres à l'état ecclésiastique. Quant aux fidèles on ne devait pas les absoudre. D'autre part, ils étaient considérés comme pécheurs publics et devaient être traités comme tels.

Après cette condamnation, Le Temps ne fit pas allusion aux conséquences même des sanctions, à la situation qu'elles créèrent parmi les catholiques et le clergé français. Il ne dit rien non plus sur les premières tentatives de rapprochement destinées à obtenir la levée de la condamnation. Pourtant elle créa un véritable déchirement dans le catholicisme français et provoqua des drames pénibles. Peu à peu, à l'approche de la guerre, se fit sentir le besoin de plus en plus pressant de mettre fin à cette situation déplorable. Certains hauts dignitaires de l'Eglise, dont le cardinal Pacelli, préparèrent la voie à la soumission de l'Action Française. Ce fut Pie XII qui accorda le pardon de l'Eglise à l'Action Française, et leva la condamnation contre le mouvement d'Action Française, mais pas contre les doctrines de Maurras.

IV - L'ATTITUDE DU TEMPS

Le Temps a peu donné son opinion sur cette affaire. Il l'a donné de façon indirecte, dans un éditorial écrit à la suite d'une lettre du cardinal Gasparri au Général de Castelnau, Président de la FNC, préconisant une politique de neutralité. Le Temps commentait ainsi cette position du Saint-Siège : " La politique du Vatican est une , à travers les changements de personnes des plus hauts titulaires de l'Eglise catholique, changements qui n'altèrent pas sa doctrine souveraine. A trente deux ans de distance, bref espace de temps devant la pérennité de l'Eglise, le document d'aujourd'hui est la répétition solennelle des trois lettres retentissantes envoyées par le pape Léon XIII le 16 février 1892 à l'épiscopat de France, le 3 mai 1892 aux cardinaux français, le 7 janvier 1893 au Comte Albert de Mun. Dans ces lettres qui produisirent une sensation profonde en France, Léon XIII, une des plus nobles figures de la Papauté, préconisant ce qu'on a appelé la " politique de ralliement ", de ralliement à la République. Aujourd'hui, au nom de Pie XI, Mgr Gasparri, en des termes sensiblement pareils, préconise la politique de neutralité... Si ... Mgr Gasparri ni n'oublie les devoirs ni ne néglige les droits des catholiques, il n'entend pas que ni les uns ne soient remplis; ni les autres ne soient exécutés au nom et pour le compte d'un parti politique. Le document que nous publions dit expressément : " l'unique but que Sa Sainteté se propose, comme les pontifices, ses Prédécesseurs, c'est précisément de réunir tous les hommes de bien pour la défense de la religion, en laissant de côté les divergences purement politiques qui les séparent"... Et Le Temps

concluait ainsi : " Aujourd'hui comme il y a trente ans, la France a réclamé et obtenu sauf de la part de ceux qui sont restés sourds." (21)

L'envoyé spécial du Temps en Italie envoya des "Notes d'Italie " sous le titre " Le Vatican contre les nationalistes - La condamnation de l'Action Française. (22) De Guillerville se demandait notamment si la condamnation de l'Action Française faisait partie " d'un plan de campagne contre le nationalisme ". Certes, cette hypothèse était avancée mais rien, selon lui ne le prouvait encore, car l'encyclique condamnant les excès du nationalisme n'était pas encore publiée. Passant à l'Action Française, sa condamnation et les circonstances qui l'avaient entourée " a été embrouillée comme à plaisir par les amis et les adversaires de M.M. Charles Maurras et Léon Daudet. On en a défiguré les motifs et dénaturé la portée. Examinée de sang froid et à la lumière des documents publiés de part et d'autre, cette affaire est très claire." Il reprenait ensuite les différentes phases de la condamnation et les réponses de l'Action Française mais sans donner son opinion personnelle.

Dans une lettre du cardinal Gasparri au cardinal Dubois affirmant la continuité des " directions pontificales " depuis Léon XIII, notamment en ce qui concernait Pie XI, le cardinal Gasparri reprochait aux catholiques français de ne pas s'être unis sur le terrain religieux " pour combattre la législation athée et faire triompher l'idéal chrétien " et pour obtenir la modification de la législation et non renverser le régime. L'Action Fran-

(21) - Le Temps - 16 décembre 1926

(22) - Le Temps - 29 octobre 1927

-çaise refusait " d'accepter et de soutenir un régime qui fait la ruine du pays " dans un article intitulé " A bas la République ! Vive le Roi ! " (23) Cette lettre fut reprise par Le Temps dans un éditorial; il se demandait : " Quelque respect, quelque vénération que doive inspirer la papauté, a-t-elle le droit de donner de Rome, des " directions " aux citoyens français à la veille des élections ? Il plaît à Pie XI de donner des directions que l'on qualifie de " républicaines ". La République sait un gré infini au pape actuel de ne pas mener contre elle, contre sa forme, sa Constitution, ses institutions, une opposition qu'elle a connue à certaines époques... Mais si la République admet que la Papauté pût, à certains moments, donner, dans les meilleurs intentions du monde des " directions républicaines " à la veille des élections aux catholiques de France - qui, le jour du scrutin, ne font pas un acte de foi mais un acte de citoyens, pas un geste religieux mais un geste politique, - ce serait reconnaître que la Papauté a un droit égal, à d'autres moments, à donner des directions qui ne seraient pas républicaines. La République peut se féliciter à coup sûr des premières. Mais elle serait obligée de blâmer les secondes. Sur ce point, la thèse de l'Action Française nous paraît très forte et sa position inexpugnable. L'Action Française est à la fois royaliste et catholique. Que son orthodoxie catholique soit ou parfaite, comme elle le soutient, ou douteuse, comme l'affirment ses contradicteurs, c'est un problème d'ordre confessionnel que nous n'avons ni le goût ni l'ambition de trancher. Mais dans le domaine, non plus du dogme, mais de la politique, il nous semble que l'Ac-

B

-tion Française n'a pas tort. De même que les républicains ne sauraient reconnaître à la Papauté, puissance spirituelle, le droit de pénétrer dans le temporel, on comprend que des royalistes, quel que soit le respect pour le souverain pontife que leur commande leur foi religieuse, se refusent à offrir même à celle-ci l'holocauste de leur foi politique. Mais nous ne ferons pas au Saint-Siège l'injure de le comparer aux Soviets russes, encore qu'il n'entretienne pas avec eux des relations dénuées de toute sympathie et que les souvenirs de la Conférence de Gênes ne soient pas tous évanouis... Mais sur le terrain spécial de la politique et singulièrement de la politique électorale, il faut bien reconnaître que la République française ne peut tolérer que des " directions " soient données à des électeurs français par des puissances étrangères... Le royaume de la religion catholique est assez vaste dans le domaine des consciences pour qu'il ne soit pas nécessaire et qu'il soit peut-être compromettant de l'étendre au domaine de la politique, et encore moins, comme le dit Mgr Dubois, au domaine des partis politiques." (24)

imp.

Cette fois, Le Temps prenait purement et simplement parti pour l'Action Française, en reprenant les mêmes arguments que celle-ci pour justifier son insoumission ; le pape ne peut intervenir dans le domaine politique, sans que Le Temps semblât comprendre le sens réel de la condamnation pontificale.

Ce commentaire provoqua la réaction du cardinal Dubois par une lettre qu'il adressa au directeur du Temps " pour apaiser les plaintes dont ce journal s'est fait l'écho ". Pie XI n'a voulu que rappeler aux catholiques français la soumission au

au pouvoir légitimement établi. " Comment donc pourrait-on taxer d'ingérence dans notre politique française ce qui n'est qu'un acte du magistère spirituel de l'Eglise, par lequel l'autorité pontificale rappelle aux catholiques de France qu'ils doivent être soumis à l'autorité et la respecter ? L'Eglise ne veut pas et ne fait pas de politique, pas plus de politique républicaine ou démocratique que de politique monarchiste ou " réactionnaire ". Cette recommandation s'adressait particulièrement à la France, et beaucoup moins aux autres pays, parce que c'est " le seul pays au monde où la confusion là-dessus est entretenue à dessein par des politiciens qui se servent de l'Eglise... et la compromettent pour le triomphe de leur parti. Si on n'avait pas posé le principe de l'incompatibilité entre la religion catholique et les institutions républicaines, si on ne prétendait pas, dans le domaine pratique, qu'il n'y a pas de salut possible pour les catholiques de France que dans le renversement du régime actuel, le Saint-Siège n'aurait certainement pas cru nécessaire de leur rappeler en particulier :

1°/ le devoir de soumission à l'autorité civile légitime,

2°/ l'indépendance de l'Eglise à l'égard des partis politiques...

On peut être d'un autre avis et professer la " politique d'abord ", mais l'Eglise, elle reste fidèle à sa méthode des apôtres qui ont prêché l'Evangile avant de se soucier de changer le gouvernement romain... Libre aux partisans de l'autre méthode de s'y tenir, mais alors, qu'ils ne prétendent pas parler comme catholiques, et encore moins au nom de l'Eglise et qu'ils ne la compromettent pas dans leurs

aventures." (25) Le Temps publia cette lettre sans aucun commen-
-taire.

Après avoir approuvé la décision du pape, ⁽²⁶⁾ Le
Temps reconnaissait-il que l'insoumission de l'Action Française
était justifiée car Pie XI n'avait pas à intervenir dans la poli-
-tique française. Peut-on alors classer Le Temps parmi les jour-
-naux dont parle M. Dansette : " Quant à la presse, elle s'est mon-
-trée presque unanimement favorable à l'organe royaliste qui exerce
par sa polémique une véritable terreur dans le monde de l'édition
et des journaux." ? (27)

(25) - Le Temps - 16 mars 1928

(26) - Le Temps - 16 décembre 1926

(27) - Dansette - op. cit.

CHAPITRE VI : LES RELATIONS DE 1932 A 1939

Au cours des années 1930 - 1939 un changement se produisit : la crise économique qui, de l'Amérique, avait gagné l'Europe faisait sentir ses effets en France. La montée du nazisme et plus généralement la poussée des nationalismes, l'impuissance des démocraties, et en particulier de la France, à surmonter la crise, créèrent un climat d'insécurité, de méfiance, de rivalité. Par contre coup, le ton et le sujet des déclarations changèrent. Angoissé devant la situation dans laquelle se débattaient tous les pays, Pie XI lança des appels vibrants à tous les catholiques, à tous les hommes de bonne volonté pour la paix, l'union.

Pendant ces années troublées, les Français apprécièrent particulièrement les marques de bienveillance du Souverain Pontife à l'égard de la France et les attentions du gouvernement français envers les représentants de l'Eglise catholique, preuve des bons rapports qui existaient désormais entre le Vatican

est Paris. Les plus marquantes furent les légations du cardinal Pacelli en France.

II - LA CORDIALITE DES RELATIONS ENTRE LE SAINT-SIEGE ET LA FRANCE

De nombreux problèmes restaient encore en suspens, notamment le problème scolaire, mais le Vatican avait la sagesse de laisser faire le temps. De part et d'autre plusieurs faits prouvèrent que les rapports entre le Vatican et la France étaient bons. Une de ces manifestations eut lieu à l'occasion de la mort d'Aristide Briand.

1°/ La mort d'Aristide Briand

De Rome, Gentizon donna les impressions du Vatican à la suite de la mort de Briand. " La mort de M. Briand est considérée avec un véritable regret. Certs, son souvenir n'a jamais été entièrement comparé de celui de la loi de Séparation, et à ce titre, on perçoit chez certains quelque réserve; mais d'autre part, on n'a pas oublié que ce fut grâce à lui que l'application de cette loi fut rendue relativement libérale et qu'en particulier le clergé put conserver l'usage des églises. On reconnaît que c'est une pensée de paix qui a dirigé toute sa vie. Il a voulu, dit-on, rétablir la paix religieuse en France et, dans le domaine de la politique européenne, tous ses efforts ont été inspirés par le désir de réaliser une véritable paix internationale." (1)

(1) - Le Temps - 9 mars 1932

L'Osservatore Romano rendit hommage à " l'animateur de la SDN " qui a su montrer un esprit de conciliation au moment des difficultés. " Dans les dernières années de sa vie, M. Briand comprit la force, la puissance et peut-être la grandeur et la beauté de l'idée religieuse et de la mission de l'Eglise. Il parcourut un chemin qui diminuait un peu la distance qui le séparait des dons ineffables de la foi, chemin dont nous ne savons pas si la mort l'a interrompu ou mystérieusement achevé. " (2)

L'archevêque de Paris décida d'associer l'Eglise aux obsèques nationales de Briand en lui donnant personnellement l'absoute. Le cardinal Verdier dut expliquer lui-même son attitude qui surprit et offusqua un certain nombre de personnes : " Le cardinal-archevêque tient à dire que son attitude à l'égard des obsèques de M. Briand a été prise par lui seul et en toute liberté. Professeur de morale pendant de longues années, il connaît les conditions auxquelles doivent être soumises les obsèques religieuses. Archevêque, il ne relève pour les actes de son ministère que du Souverain Pontife. Il rappelle que devant la mort le respect s'impose à tous les chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté. " (3)

Ainsi les plus hautes autorités de l'Eglise catholique avaient-elles passé discrètement l'éponge sur le passé pour ne voir en Briand que le défenseur de la paix, cette paix si menacée pour laquelle le pape invitait continuellement les fidèles

(2) - Le Temps - 10 mars 1932

(3) - Le Temps - 13 mars 1932

à prier.

Une autre preuve de ces bons rapports fut donnée lors de la visite à Rome du ministre des Affaires Etrangères, Laval.

2°/ Le voyage de Laval à Rome

Venu pour signer des accords avec le gouvernement italien, il fit au pape une visite que Gentizon qualifia " d'évènement d'une portée historique " puisque c'était la première fois depuis la fondation de la III^e République qu'un homme d'Etat français se rendait officiellement au Saint-Siège. " La visite de M. Laval sera de toute courtoisie " car, selon Gentizon, il n'y avait aucun problème d'ordre religieux à régler et " les rapports les meilleurs règnent entre le Saint-Siège et le gouvernement français. La visite de M. Laval en sera la confirmation visible." (4) L'entretien avec le pape eut lieu dans sa bibliothèque et fut " exceptionnellement long " puisqu'il dura cinquante minutes. " Il ne poussait plus de ronces pour nous dans les jardins du Vatican. Il n'en poussait plus guère, dont le Saint-Siège eût à craindre l'égratignure, dans les plates-bandes de la République française. Notre rapprochement avec la Rome pontificale offrait plus de chance de durée que notre accord avec la Rome fasciste." (5) Telle était la conclusion de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, M. Charles-Roux, après la visite de M. Laval.

(4) - Le Temps - 5 janvier 1935

(5) - Charles-Roux : Huit ans au Vatican - 1932-1940

3°/ Le cardinal Pacelli à Lourdes

A peine le ministre des Affaires Etrangères était-il rentré de Rome que la France apprit que le Secrétaire d'Etat, le cardinal Pacelli, était nommé légat " a latere " par le pape pour la clôture de l'Année Sainte à Lourdes. Cette visite du plus haut dignitaire de l'Eglise catholique, après le pape, était considéré comme " un grand évènement dans les annales du catholicisme " par Gentizon qui ajoutait : " Le Saint-Père a agi comme s'il voulait donner une attestation de bienveillance toute particulière à l'égard de la France catholique." (6) Ce voyage avait un but uniquement religieux, mais la France tout entière, de même que le gouvernement, tint à s'y associer. A partir du 26 avril et pendant plusieurs jours, les colonnes du Temps se firent abondamment l'écho de ce voyage. Le cardinal Pacelli fut accueilli à Vintimille par Louis Marin, ministre d'Etat. A Nice, il reçut les honneurs militaires. Le Secrétaire d'Etat tint à remercier immédiatement le Président Lebrun pour cet accueil par ce télégramme : " En touchant le sol français, je tiens à exprimer ma gratitude pour la haute cordialité avec laquelle le gouvernement de la République a voulu m'y souhaiter la bienvenue et pour les attentions si courtoises des autorités civiles et militaires. Je suis heureux d'assurer Votre Excellence que durant les journées où ma mission à Lourdes me fera l'hôte de la France, je formerai des vœux des plus fervents que jamais pour la prospérité de votre nation et j'appellerai la bénédiction divine pour la pacification universelle." (7)

(6) - Le Temps - 2 avril 1935

(7) - Le Temps - 26 avril 1935

A Nice, où eut lieu l'accueil officiel, Louis Marin fit deux discours dans lesquels il dit notamment : " La France reçoit Votre Eminence avec fierté pour l'importance de l'évènement que représente sa venue dans l'histoire des rapports séculaires de l'Eglise avec notre pays, pour la haute mission dont elle est actuellement investie." (8) A l'occasion du traditionnel discours à la fin du repas, il développa encore cette idée, conscient de l'importance de ce voyage et du choix du légat : " Nul choix, Monsieur le Cardinal, ne pouvait nous causer joie plus vive et fierté plus légitime, parce qu'il marquait de la part du souverain pontife une attention toute particulière pour notre pays, parce que les charges éminentes que vous remplissez dans l'Eglise et dans le gouvernement des âmes donnent à votre choix un caractère dont la France apprécie l'honneur." On était bien loin des déclarations du Cartel ! Le cardinal Pacelli lui répondit en ces termes : " Laissez-moi vous dire, M. le Ministre, combien je demeure touché des attentions si courtoises du gouvernement français qui délégua pour m'accueillir l'un de ses membres les plus distingués. Je n'en suis pas surpris d'ailleurs, sachant les ressources de générosité et de noblesse d'une nation qui a si bien mérité le titre de fille aînée de l'Eglise."

De Rome, Gentizon soulignait encore l'importance de ce voyage. " Le voyage du Secrétaire d'Etat est un évènement d'une véritable portée politique que souligne encore la situation troublée de l'Europe." (9)

(8) - Le Temps - 26 avril 1935

(9) - id.

A Lourdes, le cardinal Pacelli présida les fêtes solennelle du Triduum où pendant trois jours, sans interruption, de jour comme de nuit, des messes furent célébrées pour la paix en présence de deux cent mille pèlerins, selon Le Temps. Il y fit une déclaration, appréciée par Le Temps, aux représentants de la presse. Il félicita tous les journalistes " d'avoir voulu donner dans la presse un écho ample et fidèle de cet événement religieux." Il s'adressa tout particulièrement aux journalistes français qui mettaient " le trésor de leurs qualités professionnelles au service de la vérité et du bien." Il remercia de leur accueil tous les représentants du " quatrième pouvoir ". (10)

Le cardinal Pacelli reçut de nouveau les honneurs militaires avant de regagner Rome et de faire un compte-rendu de son voyage à Pie XI.

Une des conséquences de ce voyage fut, selon Charles-Roux, de faire " justice, dans les cercles ecclésiastiques romains, de vieux préjugés qui s'y attardaient : préjugés contre notre état social, contre la disposition de nos classes laborieuses... Bref, si j'osais me servir de deux néologismes du langage familier, je dirais que le voyage du cardinal Pacelli à Lourdes a " dédouané " le Saint-Siège en France et " valorisé " la France au Vatican." (11)

Quelques mois après, le pape fit remettre au Président de la République l'Ordre suprême du Christ réservé aux souverains et chefs d'Etat, ainsi que d'autres décorations aux membres du

(10) - Le Temps - 28 avril 1935

(11) - Charles-Roux : op. cit.

gouvernement. " La remise de toutes ces distinctions mérite naturel-
-lement d'être considérée comme une nouvelle démonstration tangible
des excellentes relations qui existent entre la France et le Saint-
Siège." (12)



4°/ Le cardinal Pacelli à Lisieux et à Paris

Au mois de juillet 1937, les fêtes, en l'honneur de l'inauguration de la basilique dédiée à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Lisieux, donnèrent une nouvelle preuve de l'affection du pape pour la France; d'autant plus que Pie XI éprouvait à l'égard de " la petite sainte de Lisieux " une dévotion toute particulière. Si le souvenir de la maladie qui l'avait cloué pendant plusieurs semaines n'avait pas été si proche, il eût souhaité être personnellement présent pour rendre hommage à celle qu'il appelait " l'étoile de son pontificat ". "Ce vœu avait eu chez lui assez de force pour devenir une intention. Lui-même me l'a dit, avant et après la cérémonie :

" j'y aurai été moi-même, si l'état de ma santé ne s'y fut pas opposé." (13) Le gouvernement eut vent de cette éventualité et sa réaction donnait une idée du changement de mentalité, d'autant plus que le gouvernement au pouvoir était le Front Populaire : " S'il vient, nous mettrons Versailles à sa disposition."

Il parut donc normal que le Saint-Père choisît la personne la plus proche de lui, le cardinal Pacelli, pour le re-

(12) - Le Temps - 13 juillet 1935

(13)- Charles-Roux : op. cit.

WmZ
Citat?

-présenter à Lisieux. Et cette fois le Secrétaire d'Etat devait être reçu officiellement à Paris.

Il s'y arrêta d'abord en allant à Lisieux et y fut reçu avec les honneurs réservés aux chefs d'Etat. Il eut des entretiens avec le ministre des Affaires Etrangères, visita le pavillon pontifical de l'Exposition Universelle. Mais sa véritable mission était à Lisieux où il fut reçu solennellement par tout le corps administratif. Le 11 juillet il inaugura la basilique de Sainte Thérèse. Avant la messe, il prononça un discours plein de sollicitude pour la France. " Nous sommes ici dans la ville des miracles, et la France est remplie de ces basiliques où les merveilles de l'art abritent les merveilles de la grâce pour mieux manifester la présence bienfaisante de Dieu." Il parla de toutes ces autres " oeuvres fameuses des grands siècles de foi qui vivent dans la France, la fille aînée de l'Eglise " et en particulier de Notre-Dame de Paris et Montmartre " citadelles spirituelles de ce " Christ qui aime les Français." Il parlade Pie XI qui aurait tant aimé être présent. La foule des pèlerins put cependant l'entendre dans son message radiodiffusé. Il invita à prier pour que Dieu accordât " un peu de tranquillité, dans l'ordre et dans la paix, au monde troublé et bouleversé, à tous ces peuples opprimés par la tristesse du temps présent et anxieux du lendemain." (14) Une procession qui dura trois heures, à laquelle prirent part notamment des députés et des sénateurs du Calvados, des soldats, des marins.

Puis le cardinal Pacelli repartit pour Paris, en passant par Chartres. Le 13 juillet, il célébra la messe à Notre-Dame

devant les représentants du gouvernement. Il y fit un sermon que Le Temps qualifia " d'hymne fervent " à " la France qui marche et qui avance en dépit de tout, à la France qui ne meure pas ". Il parla de la vocation de la France dont le passage dans le monde à travers les siècles " est une vivante illustration de cette loi de l'histoire, de la mystérieuse et pourtant évidente corrélation entre l'accomplissement du devoir naturel et celui de la mission surnaturelle d'un peuple." (15)

Ensuite il fut reçu à déjeuner par le Président Lebrun. Le lendemain, il repartit pour Rome où Gentizon fit le bilan de ce voyage. " Selon les déclarations que nous avons entendues dans son entourage, le Secrétaire d'Etat remporte de son voyage une impression des plus favorables. Sa mission religieuse en France a laissé au cardinal Pacelli un immense réconfort au point de vue religieux... Le cardinal est aussi des plus satisfaits de la courtoisie sincère que lui ont témoigné les pouvoirs publics, ainsi que de la déférence qu'il a rencontré dans tous les milieux. Il rend également hommage à la presse. Dans les milieux du Vatican, les grandes manifestations de sympathie dont le premier ministre du pape a été l'objet de la part des autorités et du peuple français, à l'occasion des cérémonies de Lisieux et de son passage à Paris, sont commentées avec une vive et profonde joie. Pie XI, lui-même, aurait été très ému en apprenant l'accueil chaleureux réservé à son Secrétaire d'Etat... On relève qu'il n'y a pas eu une seule ombre au tableau et l'on conclut que les grandes manifestations de Lisieux et de Paris constituent un ensemble

de faits des plus significatifs, témoignant des relations sincèrement cordiales existant entre l'Eglise et la République française." (16)

Le cardinal Pacelli remercia le cardinal Verdier, artisan du succès de Lisieux. " Dans des conditions si favorables, comment les vertus traditionnelles de la fille aînée de l'Eglise et son fidèle dévouement au Saint-Siège romain ne se seraient-ils pas manifestés spontanément par cette manifestation de foi dont je conserve un souvenir ineffaçable ?... Le Saint-Père a en outre apprécié la déférente sollicitude des pouvoirs publics, la sympathie unanime de la presse et cette hauteur des sentiments des chères populations catholiques." (17)

Au mois de novembre, des distinctions pontificales furent remises aux principaux représentants des pouvoirs publics en France, notamment à M.M. Chautemps et Delbos.

II- PIE XI ET LA PAIX

La paix fut un des principaux soucis de Pie XI. Dans l'encyclique " Ubi Arcano Dei ", il y avait déjà consacré une grande place. Chaque fois qu'il avait la possibilité d'intervenir dans le règlement pacifique d'un conflit, il ne manquait pas de le faire.

(16) - Le Temps - 15-16 juillet 1937

(17) - Le Temps - 16 août 1937

1°/ La paix, grande préoccupation de Pie XI

Dès 1930, dans son allocution de Noël, Pie XI s'inquiéta de la grave crise économique et de ses conséquences, notamment de " ces vagues effrois... qui tiennent les esprits en suspens et les troublent ". Il adressa un souhait : " In terra pax... Quel souhait plus opportun, et qui réponde davantage à ce cri universel : la paix, la paix ! Et c'est précisément pour cela que Notre souhait s'adresse non pas seulement à vous, mais au monde entier." (18)

L'année suivante, il consacra l'encyclique " Nova impedit " sur " la très dure crise économique, sur le lamentable chômage d'une multitude d'ouvriers et sur les préparatifs militaires croissants ". Cette crise économique " est d'une part la conséquence d'une rivalité plus âpre entre les nations et est d'autre part la cause d'énormes dépenses publiques " mais surtout ce double fléau " est causé par la poursuite excessive et tous les jours plus aiguë de préparatifs militaires et d'armements ". (19)

Six mois plus tard, il consacra l'encyclique " Caritate Christi compulsi" aux " prières et expiations à offrir au Sacré-Coeur de Jésus dans les épreuves présentes du genre humain ". Pie XI reparlait de la crise économique : " Le mal est allé croissant, le nombre des chômeurs est allé en augmentant dans presque tous les pays et les partis avides de bouleversement en profitent pour leur propagande; aussi l'ordre public est-il toujours plus menacé et les

(18) - Le Temps - 26 décembre 1930

(19) - Le Temps - 4-5 octobre 1931

dangers du terrorisme et de l'anarchie pèsent-ils toujours plus graves sur la société ". Il condamna aussi cette poussée de nationalisme : "Que si ce même égoïsme, abusant du légitime amour de la patrie et poussant à l'exagération ce sentiment de juste nationalisme que l'ordre légitime de la charité chrétienne^{ne} désapprouve pas, mais sanctifie et vivifie en le réglant, si cet égoïsme s'insinue dans les relations entre peuple et peuples, il n'ya plus d'excès qui ne semble justifié, et ce qui entre individus setait par tous estimé condamnable est dès lors considéré comme permis et digne de louanges, du moment qu'on l'accomplit au nom de ce nationalisme exagéré ". Il demandait à tous de prier pour la paix. "C'est pour tous les hommes qu'on doit implorer la paix, mais spécialement pour ceux qui, dans la société humaine, ont les graves responsabilités du gouvernement : comment pourraient-ils donner la paix à leurs peuples, s'ils ne l'ont pas eux-mêmes ?"

A partir de 1932, à chaque fois que Pie XI prit la parole, il lança un appel à la paix, à la concorde. Ses interventions en faveur de la paix se comptent par dizaines. Dans son allocution de Noël 1936, bien que terrassé et cloué au lit par la maladie, Pie XI lança un appel vibrant à la paix et offrit sa souffrance au Christ pour la paix. " Le pape de son lit de souffrance a parlé au monde chrétien, faisant un suprême appel aux gouvernements et aux peuples en faveur du maintien et de la consolidation de la paix. C'est une voix qui porte loin et qui émeut toujours le coeur des hommes. Puisse-t-elle être entendue dans les graves circonstances de l'heure présente et provoquer ce réveil des consciences sans lequel il n'y a pas de paix possible pour les na-

-tions en lutte pour plus de grandeur morale et matérielle, pour plus de puissance et de prospérité." (20)

2°/ L'attitude des catholiques français

Le Temps est resté silencieux sur les prises de position très diverses des catholiques français en face du problème de la paix et des crises. En 1935 il a fait une enquête spéciale sur les ligues mais il n'a pas mentionné la participation des catholiques, sinon pour l'Action Française.

3°/ Le problème du désarmement et la sécurité
de la France

Au mois de septembre 1932 se réunit à Genève une session de la conférence sur le désarmement. La France s'opposait à ses alliés et surtout à l'Allemagne. Elle ne voulait pas accepter de désarmement tant qu'une force armée internationale n'aurait été constituée, garantissant sa sécurité. A la suite de deux discours du ministre des Affaires Etrangères, Edouard Herriot, l'Osservatore Romano fit d'abondants résumés de ces deux discours accompagnés de "commentaires courtois". Gentizon souhaitait que l'Osservatore Romano gardât son attitude objective et indépendante qu'il venait de prendre. (21)

(20) - Le Temps - 26 décembre 1936 - Bulletin du Jour

(21) - Le Temps - 2 octobre 1932

L'épiscopat français soutenait les thèses du gouvernement. Ainsi Mgr Gienne, évêque de Bayonne, affirmait-il que désarmer sans avoir protégé sa sécurité c'était trahir son pays et il ajoutait " deux expériences en un siècle suffisent ". (22) Les cardinaux et archevêques demandaient aux catholiques de se tenir " loin d'un nationalisme outré " comme d'un " pacifisme exagéré "

4°/ La Papauté, la France face aux crises

A partir de 1935, l'Europe entra dans une période de crises, d'affrontements. Cette situation provoqua des prises de position très diverses de la part des catholiques français. Mais Le Temps est resté muet sur ces divergences. De même il s'est contenté de publier les allocutions du pape et les communiqués émanant du Vatican sans commentaires ou presque.

a/ Conflit italo-éthiopien

Devant l'imminence du conflit italo-éthiopien, le pape prit la parole devant les infirmières du Congrès international. Il condamna toute guerre de conquête, violente et brutale. Devant la prétention de l'Italie d'en faire une guerre juste, une guerre de défense rendue nécessaire par le besoin d'expansion, Pie XI affirma que même le droit de défense avait des limites et qu'il y avait d'autres moyens que la guerre pour assurer l'expansion de l'Italie. Pour Gentizon, " le pape approuve la politique de ceux qui veulent limiter le conflit " donc c'était une approbation de la politique française. " Ce discours est un acte d'indépendance du Saint-Siège... L'autorité morale du chef de l'Eglise en sera grandie encore devant l'opinion publique mondiale." (23)

(22) - Le Temps - 12 janvier 1932

(23) - Le Temps - 30 août 1935

Par la suite; le Vatican se tint dans une prudente réserve. Gentizon partit en Ethiopie et ses articles laissèrent transparaître une certaine sympathie pour l'Italie et sa "mission civilisatrice".

b/ La guerre d'Espagne

La guerre d'Espagne prit des proportions plus grandes encore parmi les catholiques, car elle revêtit un caractère de guerre religieuse. Le Temps ne se départit jamais d'une stricte neutralité, à l'image de celle du gouvernement. Il se contenta de publier, sans commentaires, les paroles du pape se rapportant au conflit. Ce fut d'abord une allocution prononcée le 14 septembre devant des réfugiés espagnols. " On dirait qu'une satanique préparation a rallumé et plus vive encore, dans la voisine Espagne, cette flamme de haine et de persécution plus féroce, réservée, de l'aveu même de ses ennemis, à l'Eglise et à la religion catholique, car elle est l'unique véritable obstacle au déchaînement de ces forces." (24) Il lança la même condamnation dans son allocution de Noël 1936 que Le Temps commenta ainsi dans son " Bulletin du Jour " : " Le Saint-Père a dénoncé avec force l'horreur des haines, des massacres et des destructions qui constituent la toile de fond de la guerre civile en Espagne; il a exhorté tous et chacun à la vigilance active et à l'union de toutes les bonnes volontés en face des propagandes contre les biens essentiels de la société, de la famille et de l'individu." (25)

Le Temps ne fit aucune allusion aux relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement de Franco.

(24) - Le Temps - 16 septembre 1936

(25) - Le Temps - 26 décembre 1936

bas clair

D'après ce qu'on pouvait lire dans Le Temps, l'attitude du pape n'aurait provoqué aucun remous. En fait, l'attitude du pape n'a pas dû changer quoi que ce soit dans les rapports entre le Saint-Siège et le gouvernement français, bien que certains catholiques français n'aient pas du tout apprécié la politique pontificale. L'ambassadeur de France auprès du Vatican affirma, d'ailleurs, que les affaires d'Espagne n'avaient pas fait " surgir d'écueils entre le Vatican et nous." (26) Par contre, la condamnation du nazisme ne manqua pas de faire bonne impression.

M. de

c/ Le Vatican et l'Allemagne

Lorsque le Vatican avait signé un concordat avec l'Allemagne en 1933, Gentizoni n'avait pas manqué de rapporter les réticences à la politique du Vatican. Certes, il reconnaissait que le Saint-Siège était désorienté; mais dans les milieux ecclésiastiques romains de vives critiques s'opposaient au rapprochement avec l'Allemagne. " L'opinion générale est que le pontificat actuel se cause le plus grand tort par abus de politique ". (27)

Comme avec l'Italie, la bonne entente ne dura pas ⁿ longtemps et l'antagonisme fondamental entre la doctrine catholique et la doctrine nazie surgit très vite. Dès 1934, commencèrent les actes de violence et les persécutions contre les catholiques et le clergé. Pie XI appuya la résistance d'un grand nombre de membres de l'épiscopat allemand. " On a calculé que du 25 septembre 1933 au 26 juin 1936 seulement, le Saint-Siège envoya au gouvernement du Reich trente quatre notes, six mémoires, trois aide-mémoires, six

(26) - Charles-Roux : op. cit.

(27) - Le Temps - 30 juin 1933

communications, six notes, tous pour protester contre les violations du Concordat." (28)

Dans son discours de Noël 1936, il condamna de nouveau la nazisme, comme il condamnait le communisme, " Mais le pape a condamné, du point de vue de la morale religieuse, l'hitlérisme tel qu'il existe actuellement... Le gouvernement national-socialiste allemand s'est senti directement atteint par les paroles du Saint-Père, car il a interdit la transmission du message du pape sur le territoire du Reich, ce qui, estime-t-on au Vatican, constitue une nouvelle violation du Concordat de 1933." (29)

Cette déclaration fut suivie d'une condamnation encore plus formelle des doctrines nazies par l'encyclique " Mit brennender Sorge ". Selon Le Temps, le Saint-Siège était résolu " à agir avec vigueur contre la politique du Reich qui tend à déchristianiser les masses allemandes." Cette condamnation morale du nazisme pouvait avoir des conséquences politiques car l'énergie du ton avait impressionné les catholiques allemands. Jusqu'à sa mort, Pie XI condamna inlassablement le nazisme et il désavoua publiquement l'épiscopat autrichien qui avait invité les catholiques à voter pour l'Anschluss en faisant l'éloge du régime nazi. Pie XI contraignit le cardinal Innitzer à faire une mise au point qui était une véritable rétractation. (30)

2ms E

(28) - Daniel-Rops : op. cit.

(29) - Le Temps - 26 décembre 1936

(30) - Le Temps - 29 mars - 3-4-8 avril 1938

Mais la condamnation la plus spectaculaire eut lieu lors de la visite de Hitler à Rome. Le Führer ignora totalement le Saint-Siège et ne demanda pas d'audience alors qu'il existait un concordat. Le pape quitta Rome et se réfugia à Castelgandolfo pour ne pas sup^rporter de voir " arborer à Rome, le jour de la Sainte-Croix, l'insigne d'une autre Croix qui n'est pas celle du Christ ". Gentizon remarquait que la situation créée était pire que celle créée par la visite du Président Loubet qui avait demandé une audience mais elle avait été refusée. (31)

Le Temps approuva toujours la condamnation du nazisme par le pape car il reconnaissait que les deux doctrines étaient fondamentalement opposées. Cependant il ne condamna jamais systématiquement l'hitlérisme, même au moment des coups de force de Hitler; il préconisa toujours un accord car il crût jusqu'au bout à la bonne foi de Hitler

Pie XI lutta non seulement contre les doctrines totalitaristes mais aussi et surtout contre le communisme, " le premier péril, le plus grand et le plus général ". L'encyclique " Mit brennender Sorge " fut précédée de quelques jours par une autre encyclique condamnant le communisme. Cette attitude aurait pu porter ombrage au gouvernement français du Front Populaire. En fait cela n'altéra pas les excellentes relations.

III - LA MORT DE PIE XI

Pie XI ne vit pas les derniers soubresauts de la paix et n'eût pas la douleur de voir éclater le conflit. Le 10 février 1939, à la veille de célébrer le dixième anniversaire des accords du Latran, le pape rendit l'âme, à cinq heures trente et une. Le monde entier rendit hommage au pontife défunt et la France s'y associa sincèrement.

1°/ L'attitude du gouvernement français

Après la notification officielle à la France du décès de Pie XI, le gouvernement décida un deuil officiel et tous les drapeaux des monuments publics furent mis en berne. Le Sénat, par son Président M. Jeanneney, rendit hommage au pape, hommage auquel s'associa le ministre des Affaires Etrangères, Gaston Bonnet : " Le pape Pie XI incarnait les plus nobles vertus, la bonté, la charité, auxquelles il alliait la plus haute et la plus courageuse compréhension des nécessités spirituelles et morales de l'heure présente. Il demeurera dans l'histoire comme le défenseur intrépide de quelques uns des principes fondamentaux sur lesquels repose la civilisation et auxquels la France est profondément attachée, cette France pour laquelle le Saint-Père éprouvait une affection paternelle. C'est pourquoi j'ai l'honneur d'associer le gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu au souverain pontife par M. le Président du Sénat."⁽³²⁾

(32) - Le Temps - 12 février 1939

La ville de Paris s'associa aussi à cet hommage:
" Aujourd'hui, Paris, douloureusement frappé, s'incline devant la dépouille de l'illustre vieillard qui aimait la France, à laquelle il dût quelques unes de ses dernières joies. Il pleure la mémoire du chef spirituel qui, en des temps d'inquiétude et de violence, apparut comme la personnification rayonnante de la paix, de la dignité et de la fraternité humaine." Edouard Herriot envoya ses condoléances au cardinal Gerlier et assista à un service à la cathédrale Saint-Jean. De même un service solennel eut lieu à Notre-Dame à la mémoire de Pie XI auquel assistèrent Madame Lebrun, Daladier, Bonnet, les membres du gouvernement et des représentants de la Chambre et du Sénat.

Cette unanimité dans l'hommage rendu à Pie XI montrait bien le changement d'atmosphère dans les relations entre le Saint-Siège et Paris et la cordialité des rapports.

2°/ Les commentaires du Temps

En lisant les articles particulièrement nombreux concernant la mort de Pie XI, on pouvait constater qu'on était loin de la réserve qui transperçait dans les articles concernant son élection.

" Ce n'est pas seulement le monde catholique que la mort de Pie XI met en deuil. Tous les peuples de sentiment chrétien, tous les hommes qui, même dégagés de toute influence religieuse, demeuraient foncièrement attachés à une civilisation trouvant ses fondements dans le christianisme... ressentiront douloureusement la perte que subit à cette heure une société menacée jusque dans ses fondements... C'est un très grand pape qui vient de succomber dans la Cité du Vatican; c'est une pure lumière qui vient

de s'éteindre alors que le monde se débat dans le désordre et que la paix est menacée de toutes parts... Nul pape ne fût plus courageusement son devoir de chef suprême de l'Eglise du Christ; nul ne sût agir avec plus de prudence, de sang froid et de fermeté contre des tendances de nature à créer une menace permanente pour l'universalité même de l'Eglise catholique, apostolique et romaine et pour le bien du monde civilisé. Pie XI sera dans l'histoire le pape qui a défendu la pensée chrétienne dans ce qu'elle a d'essentiel pour le perfectionnement de l'esprit humain, le pape qui ne s'est jamais laissé intimider, quelques fussent les difficultés de l'heure... Dès les premiers jours de son pontificat, il a su allier la conciliation à la fermeté, il a su prendre ses responsabilités dans les circonstances les plus critiques... Là où Pie XI se révéla dans la plénitude de son autorité de chef de l'Eglise catholique, ce fût lorsqu'il n'hésita pas à prendre franchement position contre les doctrines nouvelles qui aboutissent à la négation brutale des principes fondamentaux du christianisme et au rappel d'un paganisme renouvelé des âges barbares... On ne saurait oublier chez nous que sous le pontificat de Pie XI la France, dont la politique de paix ne prêtait à aucune équivoque aux yeux du pape, a constamment rencontré la sympathie active du chef de l'Eglise catholique, et que par là notre influence a été grandement servie dans les circonstances où elle avait besoin du soutien de toutes les forces morales qui s'exercent légitimement dans le monde." (33)

En première page et sur quatre colonnes, Genti-

-zon consacra un très long article à la mort de Pie XI, " la fin d'un pontificat grandiose ". Il reprenait toute la vie et toute la carrière du pape défunt et les actes marquants de son pontificat. " Le trait principal du caractère de Pie XI fut d'être extrêmement volontaire et personnel. Très réfléchi, se possédant admirablement, il prit lui seul, sans consulter personne, les décisions les plus lourdes de responsabilité. Le traité du Latran, par exemple, fut proprement son oeuvre, en dehors du Sacré-Collège qui fut brutalement mis devant le fait accompli. Dans ce sens, Pie XI exerça de façon effective la puissance absolue, illimitée et sans contrôle que tout pape possède dans le domaine nonseulement spirituel et doctrinal mais politique et administratif. A aucun moment de son pontificat, il ne voulut que la direction de l'Eglise, en matière aussi bien politique que religieuse ne subisse d'autre influence que la sienne. Cette volonté indomptable, jalouse de ses prérogatives et dédaigneuse de toute compromission, n'a pas été sans conférer au pontificat de Pie XI un certain aspect de grandeur." Gentizon s'étendait ensuite sur les derniers moments de Pie XI, sur les réactions à Rome et dans le monde et dans une " Lettre de Rome " faisait un aperçu historique de l'élection pontificale. Pendant plusieurs jours, Le Temps consacra plusieurs colonnes aux différentes cérémonies qui suivent le décès d'un pape. Gentizon envoya journalièrement des "Lettres de Rome ", très longues sur la future élection pontificale, sur le problème de la succession de Pie XI. Gentizon donna libre cours à sa prolixité épistolaire. Elle reflétait l'intérêt que le monde entier portait au Saint-Siège et à la place de choix que lui avait donné Pie XI par son autorité personnelle. Max Hermant n'hésitait pas à dire qu'il

était sans doute " le plus grand homme de notre époque ". (34)

Paul Parsy consacra un article sur " Pie XI et la France " dans lequel il attirait l'attention des Français sur deux actes pontificaux : l'encyclique " Maximam " et les accords de Paris relatifs aux honneurs liturgiques. (35)

Ainsi la France entière, et avec elle Le Temps , a adressé un véritable concert de louanges à Pie XI.

(34) - Le Temps - 16 février 1939 - Tribune Libre

(35) - Le Temps - 17 février 1939

CONCLUSION

Ainsi, à la mort de Pie XI, on pouvait mesurer le chemin parcouru dans les relations entre le Vatican et la France d'une part et dans l'opinion du Temps d'autre part.

Les premières années montrèrent la volonté des deux parties d'aboutir à un règlement des problèmes. La principale preuve de cette bonne volonté commune fut le règlement du statut de l'Eglise de France. Mais certains Français, et Le Temps, gardaient encore très vif le souvenir de l'attitude " hostile " de la Papauté envers la France pendant la guerre. Ce sentiment put de nouveau se donner libre cours lors des interventions du pape dans la politique internationale. Les intentions pacifiques de Pie XI se heurtèrent aux désirs de la France de voir appliquer strictement les traités de paix.

Le Cartel peut être considéré simplement comme un accroc dans ces relations. Par ses mesures anticléricales, il ranima les vieilles querelles mais l'opinion publique ne se passionnait plus pour les querelles religieuses. La plupart des Français

g
voulai^{ent} profiter de l'apaisement survenu à la faveur de la guerre. Le Cartel ne réussit qu'à faire dresser contre lui tous les catho- liques, bien décidés à faire valoir leurs droits. Il permit aussi à l'autonomisme alsacien de s'appuyer sur le mécontentement religieux pour entretenir un climat de malaise purement politique.

v
Mais la Papauté fit face avec une grande sérénité à cette crise. Certes, elle condamna fermement l'attitude du gouver- nement français mais on a l'impression qu'elle attendait la fin de l'orage. D'ailleurs les évènements lui donnèrent raison; cette flam- bée anticléricale ne fut qu'un feu de paille et peu à peu la bonne entente s'installa entre le Vatican et la République française, aidée par la condamnation de l'Action Française qui désolidarisa un certain nombre de catholiques français de la cause royaliste.

m d
Au moment de la signature des accords du Latran, Gentizon eut peur que le Saint-Siège ne tombât sous la coupe de l'Ita- lie. De nombreux articles lui permirent d'exprimer ses craintes qu'il crût voir réalisées à propos de menus incidents. En fait, ces accords n'entamèrent pas les bonnes relations entre le Saint-Siège et la Fran- ce. Elles trouvèrent des manifestations éclatantes au cours des visi- tes du cardinal Pacelli en France. Sous un gouvernement de Front Populaire, on vit le Secrétaire d'Etat reçu comme un chef d'Etat ! Ce dernier sut trouver les mots pour plaire au peuple français et au Temps. Ces preuves d'attachement allaient d'autant plus au coeur des Français qu'elles intervenaient au moment où la situation inter- nationale était particulièrement troublée. Les Français y voyaient un acquiescement à la politique française.

Ce fut la mort de Pie XI qui permit de mesurer le respect et l'estime dont la Papauté était l'objet en France. Tout

le pays regretta sincèrement Pie XI et sut reconnaître ses mérites. Le Temps avait suivi la même évolution; la réserve des premiers jours faisaient place à de véritables éloges au point qu'un journaliste le qualifia de " plus grand homme de notre époque ". Ce fut Gentizon le plus sévère. Sa crainte de voir la Papauté s'italianiser " lui fit critiquer assez vivement certains actes de Pie XI. Mais la rédaction parisienne reconnut sincèrement que la France avait eu une place privilégiée dans l'esprit de Pie XI.

Mais cette estime dont avait joui la France, allait-elle se poursuivre ? Tout dépendait de la personnalité du futur pontife. Lorsqu'on sut que le cardinal Pacelli était élu, ce fut la satisfaction générale, jusqu'à la Chambre des députés : " Des parlementaires, qui faisaient jadis profession d'anticléricalisme, s'abordaient, radieux, se réjouissaient de la décision du conclave."⁽¹⁾ L'excellent souvenir qu'avait laissé en France le cardinal Pacelli expliquait cette " explosion de joie " générale. Nul choix ne pouvait faire plus plaisir aux Français, catholiques ou non. Le nouveau pontificat s'annonçait sous les meilleurs auspices pour la France.

(1) - Le Temps - 4 mai 1939

BIBLIOGRAPHIE

Le Temps : janvier 1922 - mars 1939

La Croix : 28-29 décembre 1922 - 8 septembre 1926

La Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon : sondages

Les Etudes : sondages

Actes de S.S. Pie XI

Mgr Fontenelle : Pie XI ✓

dates?
edit?

Daniel-Rops : Histoire de l'Eglise du Christ - tome 6 - 2^e partie :

Un combat pour Dieu -

Dansette : Histoire religieuse de la France contemporaine -

Sous la III^e République -

Coutrot et Dreyfus : Les forces religieuses dans la société française -

Le Vatican et l'Action Française - (Recueil de documents publiés par

l'Action Française)

Fervacque : L'Alsace et le Vatican

Charles-Roux : Huit ans au Vatican - 1932-1940 -

Bonnefous : Histoire politique de la III^e République

Mazedier : Histoire de la presse parisienne

Manévy : La presse de la III^e République

TABLE DES MATIERES

	page
INTRODUCTION	
CHAPITRE I : L'ELECTION DE PIE XI	7
I - Le Conclave	
1°/ Les tendances avant le Conclave	
2°/ Le Conclave et l'élection de Pie XI	
II - Pie XI	
1°/ L'homme	
2°/ Ses premiers actes	
3°/ Les commentaires du <u>Temps</u>	
III - L'encyclique " Ubi Arcano Dei "	
1°/ Le texte	
2°/ Les commentaires du <u>Temps</u>	
CHAPITRE II : LES RELATIONS ENTRE PIE XI ET LA FRANCE DE 1922	
A 1924	25
I - La situation en 1922	
II - Le problème de l'ambassade	
III - Les problèmes nés de la Séparation	
1°/ Le problème des congrégations	
2°/ Le règlement du problème du statut légal de	
l'Eglise de France	

- a/ L'évolution des pourparlers
- b/ L'attitude de l'épiscopat pendant ces pourparlers
- c/ Le statut des Associations Diocésaines
- d/ L'attitude des évêques français

IV - Les interventions de la Papauté dans les relations internationales

1°/ Le pape et la Conférence de Gênes

- a/ La lettre du pape et sa démarche auprès de M. Barthou

b/ Les commentaires du Temps

2°/ Le pape et le règlement des réparations

- a/ L'article du New York Herald
- b/ La lettre du pape
- c/ Les réactions
- d/ La condamnation des attentats allemands

CHAPITRE III + LA POLITIQUE ANTICLERICALE DU CARTEL DES GAUCHES

ET LA REACTION CATHOLIQUE 54

I - Le programme du gouvernement

- 1°/ La lettre à Blum
- 2°/ La déclaration ministérielle et l'Alsace-Lorraine

II - La réaction en Alsace-Lorraine

III - La réaction des catholiques français et de l'épiscopat aux mesures du gouvernement

- 1°/ Les premières mesures
- 2°/ La lettre des cardinaux et la réponse du gouvernement
- 3°/ Le discours de Herriot au Congrès radical et radical-socialiste de Boulogne - Les réactions -

La Fédération Nationale Catholique -

4°/ La suppression de l'ambassade

5°/ La reprise de l'agitation - la déclaration de
l'épiscopat

6°/ L'abandon des mesures

IV - L'attitude du Saint-Siège

CHAPITRE IV : LES RELATIONS ENTRE LE SAINT-SIEGE ET LA FRANCE

DE 1926 A 1932 90

I - Le règlement des points litigieux

1°/ Les honneurs liturgiques

2°/ Le retour à l'application libérale de la loi
de Séparation

II - Persistance du malaise alsacien

1°/ La transformation de l'agitation alsacienne
et le rôle des catholiques

2°/ Les élections alsaciennes de janvier 1929

3°/ Le débat à la Chambre sur l'Alsace

4°/ La polémique entre Daladier et Mgr Ruch

5°/ Le rapprochement des catholiques alsaciens ?

6°/ Les élections municipales de mai 1929

7°/ L'attitude du pape

8°/ Le déclin de l'autonomisme

III - Le problème scolaire

IV - Le pape et l'Italie d'après Le Temps

1°/ Les accords du Latran

2°/ " L'italianisation de la Papauté "

CHAPITRE V : LA CONDAMNATION DE L'ACTION FRANÇAISE136

I - L'avertissement - Les motifs de la condamnation

1°/ La lettre du cardinal Andrieu et la lettre
du pape:

2°/ Les motifs de la condamnation - origine et
évolution de l'Action Française

II - Le conflit et le décret de Pie XI

1°/ Les premières réactions de l'Action Française

2°/ Le durcissement

3°/ Le décret de Pie XI et la réaction de l'Action
Française

III - Les conséquences de la condamnation de l'Action
Française

1°/ L'attitude de l'épiscopat français

2°/ Le cas du cardinal Billot et du P. Le Floch

3°/ Les sanctions et les conséquences

IV - L'attitude du Temps

CHAPITRE VI : LES RELATIONS DE 1932 A 1939166

I - La cordialité des relations entre le Saint-Siège
et la France

1°/ La mort d'Aristide Briand

2°/ Le voyage de Laval à Rome

3°/ Le cardinal Pacelli à Lourdes

4°/ Le cardinal Pacelli à Lisieux et à Paris

II - Pie XI et la paix

1°/ La paix, grande préoccupation de Pie XI

2°/ L'attitude des catholiques français

3°/ Le problème du désarmement et la sécurité
de la France

4°/ La Papauté et la France face aux crises

III - La mort de Pie XI

1°/ L'attitude du gouvernement français

2°/ Les commentaires du Temps

CONCLUSION	190
BIBLIOGRAPHIE	193
TABLE DES MATIERES	194